

ST-MAURICE

AVENUE D'AGAUNE, secteur sud. (AA12-13)

Bâtiments D (aula) et F.

Vestiges isolés.

Suivi des rénovations de l'avenue. Fouilles d'urgence.
(2012 - 2013)



Vue générale du chantier, depuis le nord. © Archeotech SA

Alessandra Antonini †
Marie - Paule Guex
Ludovic Bender

Février 2018

Table des matières

Fiche signalétique	2
Résumé.....	3
1 Introduction	6
1.1 Déroulement des travaux	6
1.1.1 Types d'intervention	6
1.1.2 Documentation réalisée	7
1.1.3 L'héritage du 20 ^e siècle	7
1.2 Options de la fouille	8
1.2.1 Des résultats limités par le type de travaux et les options de fouille.....	8
1.2.2 La nomenclature de la documentation et la chronologie	9
2 Le premier millénaire : l'époque du complexe monastique fondé par Sigismond	13
2.1. Un bâtiment d'apparat (D)	13
2.1.1 Développement chronologique général	13
2.1.2 Le local L1 ou <i>aula</i> : son évolution.....	15
2.1.3 Le local L2 : son évolution	22
2.1.4 Le local L3 : son évolution	24
2.1.5 Le local L4 : son évolution	25
2.1.5.3. Derniers aménagements du local L4 (phase 4, Relevé 4).....	28
2.1.6 Les niveaux extérieurs du bâtiment d'apparat D	31
2.2. Abandon du bâtiment D et démolition	31
2.2.1 Dernières occupations	31
2.2.2 Traces d'incendie	32
2.2.3 Démolition volontaire et épandage des matériaux	33
2.2.4 Occupation épisodique de la surface (parvis, cimetière proche, jardin Maison Duc) (phase 5, Relevé 5)	33
2.3 Un petit bâtiment chauffé (F).....	33
2.3.1 Le bâtiment primitif (L1) (phase 2, Relevé 7)	34
2.3.2 Reconstruction du local (L1) et équipement d'un chauffage (phase 3, Relevés 8 et 16).....	34
2.3.3 Ajout d'un local annexe au nord (L2) (phase 3, Relevé 8 et 16).....	36
2.3.4 Rénovation du sol du local L2 (phase 4, Relevé 9)	37
2.3.5 Datation du bâtiment	37
2.3.6 Construction d'un mur occidental (Relevé 9)	37
2.3.7 Dernières occupations du bâtiment (Relevé 9)	38
2.4 Abandon du bâtiment F.....	38
2.4.1 Démolition volontaire et épandage des matériaux	38
2.4.2 Construction d'un mur de clôture (Relevés 10 et 16)	38
3. Le deuxième millénaire : évolution vers l'abbaye actuelle et la ville de St-Maurice	39
3.1 La maison abbatiale 1 et l'enceinte (phase 5, plan 5).....	40
3.1.1 La maison abbatiale 1	40
3.1.2 L'enceinte.....	41
3.1.3 Un canal d'évacuation des eaux usées.....	42
3.2 La maison abbatiale 2 (Relevé 5).....	42
3.3 La construction de l'aile sud	43
3.4 Les vestiges isolés de l'avenue d'Agaune au sud de l'Eglise du parvis	44
3.4.1 Les vestiges anciens non figurés sur la gravure Mérian.....	45
3.4.2 Les vestiges de bâtiments figurant sur la gravure Mérian (Plan 6)	46
3.4.3 Les vestiges postérieurs à la gravure Mérian.....	50
4 Le mobilier.....	52
5 Figures	55
6 Relevés	112
7 Annexes	128

Fiche signalétique

Commune :	ST-MAURICE, VS, district de St-Maurice
Lieu-dit :	Avenue d'Agaune
Chantier :	Avenue d'Agaune
Sigle :	AA17-18
Coordonnées :	CNS1304, 2'566'460/1'118'761. Altitude : 413,50 – 415,00m.
Projet :	Assainissement des conduites en sous-sol, réorganisation de la surface.
Maître d'œuvre	Commune de St-Maurice
Exécution des travaux	Implenia SA
Surface surveillée	4000 m ² sur une profondeur comprise entre 0,60 et 2 m.
Surface documentée	800 m ² .
Date de l'intervention :	Du 5 juillet au 16 octobre 2012 (en discontinu) et du 18 avril au 5 novembre 2013 (en discontinu). Fouille de l' <i>aula</i> : du 18 avril au 19 août 2013.
Coordination :	Archéologie cantonale. Fouille : F. Wiblé. Rapport : C. Brunetti.
Mandataire :	Bureau TERA Sàrl, Sion, (A. Antonini, O. Paccolat)
Equipe de fouille :	Marie-Paule Guex (archéologue responsable sur place), Fabien Maret, Romain Andenmatten, Sandro Bolliger, Toma Corvin (archéologues), Adam Rousal (ouvrier).
Topographie :	Archéologie cantonale
Photogrammétrie	<i>Archeotech SA</i> , Epalinges (Olivier Feihl, relevé des vestiges à l'aide d'un drone).
Elaboration :	Alessandra Antonini, Marie-Paule Guex
Infographie :	Marianne de Morsier Moret
Datation :	Haut Moyen Age à aujourd'hui.

Résumé

Un mandat a été attribué au bureau TERA pour l'élaboration des vestiges mis au jour dans l'emprise de l'avenue d'Agaune de St-Maurice lors des travaux de réfection menés dans cette rue de 2012 à 2013.

Le secteur couvert par cette étude s'étend sur près de 300 mètres de longueur, pour une largeur de 15 mètres. Il renfermait les vestiges d'un édifice monumental du haut Moyen Age comprenant plusieurs locaux, dont une grande salle de réception (*aula*) et un probable portique latéral, mais aussi les restes d'un petit bâtiment résidentiel équipé d'un hypocauste ainsi que plusieurs vestiges isolés de toutes époques.

Le bâtiment de l'aula

Le bâtiment (bâtiment D) comprenant l'*aula* est fondé sur les restes d'un édifice plus ancien, dont le plan et les dimensions sont similaires. L'un des murs, repris dans l'*aula*, existe jusqu'au dernier état. L'*aula* (L1) elle-même a une forme trapézoïdale ; elle comporte un podium surélevé de quelques centimètres et probablement démarqué du reste de la salle par un cordon ou une barrière (**fig. 11**). Cinq sols successifs aux surfaces peintes en rouge ont été aménagés les uns sur les autres sur une hauteur de 1 mètre (**fig. 16**) ; le dernier est posé sur des socles maçonnés de 0,60 m de hauteur aménagés dans l'intégralité du sous-sol de la salle, perçant les sols précédents mais respectant le podium et ses sols, et fondés sur le premier sol connu (**fig. 20**). La fonction de ces socles est vraisemblablement de réguler la température de la salle, soit en limitant les remontées humides (vide sanitaire), soit en fournissant de la chaleur (hypocauste). Le sol est couvert d'un niveau de piétement et de charbon de bois ayant livré une date (analyse ¹⁴C) entre le milieu du 7^e et le milieu du 9^e siècle¹. La création de cette salle trapézoïdale pourrait donc remonter au 6^e siècle.

A l'ouest de l'*aula*, deux autres salles (L2, L3) sont équipées chacune d'un sol en mortier peint en rouge. La date de création de ces sols est inconnue ; ils ont été utilisés jusqu'à l'abandon du bâtiment. Les deux locaux ont été réunis par la démolition du mur qui les séparait, lors de la création d'une exèdre dans la salle d'audience. Celle-ci est aménagée grâce à la démolition d'une partie de la paroi ouest de la salle et la construction d'une abside dans le volume de la salle voisine. Une petite porte dans le bord nord de l'abside mettait la grande salle en relation avec une entrée nouvellement créée dans la façade nord du bâtiment. Le sol de l'exèdre consistait en une chape de mortier peint en rouge coulée sur un radier de pierres installé sur un remblai rehaussant le niveau sur 0,20 à 0,30 m. Il recouvrait le sommet du mur démoli de l'*aula*, mais aussi la petite rampe créée à l'extérieur de la porte de l'exèdre (anciennement local L2) ainsi que le sommet du mur de refend (L2, L3) démoli.

Au sud de l'*aula*, un passage semi-couvert (L4), ou un portique, de 3,85 m de largeur et vu sur une longueur de 1,50 m seulement, comprenait une succession de conduites d'eau (usée ou pluviale) en bois (demi-troncs évidés) dans sa moitié nord. La plus ancienne est datée de 734 apr. J.-C. par dendrochronologie². Des indices démontrent la présence de conduites plus anciennes sous le fond de fouille ; deux autres conduites superposées plus tardives ont été mises au jour. Des niveaux de sol constitués de terre piétinée et de fines recharges de mortier sont contemporains des conduites, dans la moitié sud du passage. Le dernier niveau de sol est daté du 8^e au 10^e siècle³. Les rénovations des conduites semblent avoir été plus fréquentes que les travaux effectués dans l'*aula*. La limite sud du portique est difficile à interpréter : elle est constituée de trois murs successifs qui ont tous une orientation différente.

Les locaux ouest (L2 et L3) ont été abandonnés vers le 9^e ou le 10^e s. et leurs parois ont été la proie des récupérateurs de matériaux, car des remblais à base de démolition ont été retrouvés au pied des murs. Un incendie est la cause de l'abandon de l'*aula* (L1), car des

¹ Poz 50375 1265 ± 30 BP, soit 666 – 860 AD (2 sigma).

² M. Schmidhalter, Dendrosuisse, échant. n° 620257.

³ Poz 58155, 1200 ± 30 BP, soit 712 – 937 AD (2 sigma).

morceaux de bois calcinés assez nombreux ont été retrouvés sur le dernier niveau d'utilisation de la salle. Les ruines ont ensuite été rasées et les matériaux de démolition épandus et nivelés sur une épaisseur pouvant atteindre 0,70 m (L2). Dans l'*aula*, les murs sont arasés à env. 0,20 m au-dessus du dernier sol.

La surface nivelée est percée d'un grand nombre de trous de piquets, de poteaux et de fosses, qui témoignent peut-être de l'utilisation domestique de la surface (jardin ? cour ?).

Entre la fin du 12^e et le 14^e siècle, la surface est aplanie pour la construction d'une maison avec pilier central et sol en mortier qui pourrait être l'ancienne maison de l'Abbé (maison abbatiale 1)⁴, remplacée par une autre maison équipée d'un foyer (maison abbatiale 2) construite au sud (mentionnée comme « quartier abbatial où Monseigneur le Nonce est logé » sur le plan des Archives du Vatican⁵), sa façade nord située à l'emplacement de la façade sud de la précédente. Cette dernière semble représentée sur l'estampe de Mérian. La maçonnerie de la maison abbatiale 1 est liée à celle du mur d'enceinte actuel de l'abbaye. Avec cette première maison, une conduite d'eau de facture assez fruste (des pierres de calage placées de champ de part et d'autre d'un canal en planches ou d'un demi-tronc évidé) provient d'un secteur (une cuisine ? une descente de toit ?) situé à l'ouest et disparaît dans un orifice au sol qui se trouve être la cheminée de tirage de l'ancien sous-sol de socles de l'*aula*. L'analyse des socles a en effet révélé que les espaces entre eux étaient comblés de sédiments fins d'infiltrations sur toute leur hauteur dans le secteur sud, et sur une épaisseur moindre dans le secteur nord. Cette sédimentation résulte d'un flux d'eau sporadique venu du sud. Les installateurs de cette conduite se sont vraisemblablement servis de cet exutoire sans vraiment savoir de quoi il s'agissait.

La maison abbatiale 2 a disparu au plus tard lors de l'incendie de 1693, qui a brûlé la première grande aile sud construite peu de temps auparavant (fin 17^e siècle). L'aile a été reconstruite au début du 18^e s. et à la place de la maison, un jardin est installé, délimité sur son côté oriental par l'enceinte de l'abbaye.

Lors du percement de l'avenue d'Agaune dans les années 1960, les vestiges du bâtiment de l'*aula* (et ceux de *l'église du parvis*) ont été rencontrés par les constructeurs : preuves en sont les stries des dents d'un godet de pelleteuse dans la surface du dernier sol de l'*aula* et du chœur de l'église. Il semble qu'un effort particulier ait été fourni pour les préserver et qu'un défenseur du patrimoine archéologique (un chanoine ? un contremaître/ingénieur du chantier ? un notable de la ville ? l'archéologue cantonal ?) suffisamment respecté soit intervenu⁶. Malheureusement, aucun rapport écrit de cette découverte ne nous est parvenu.

Le petit bâtiment à hypocauste

A 50 mètres au sud du bâtiment de type palatial, une partie d'un édifice (bâtiment F) constitué de petits locaux à caractère résidentiel a été retrouvée. Cette maison se situe en grande partie (détruite ?) sous les bâtiments actuels de front oriental de l'avenue d'Agaune (construits dans les années 1960).

Un local carré de 4,60 m de côté hors œuvre a été mis au jour ; il constitue l'extrémité ouest de la maison. Il comprenait peut-être un hypocauste dès l'origine, mais il a été démoli et reconstruit à l'identique, les maçonneries fondées sur le sommet arasé des anciens murs. Le nouveau local était chauffé par un hypocauste atypique. Les pilettes sont constituées de *tegulae* ou de grandes briques de 0,25 x 0,35 m (0,04 m d'épaisseur). Le *praefurnium*, dans l'angle sud-est, se poursuit dans le local par un canal de chauffe occupant toute la longueur du local contre la paroi sud. Aucune trace de cheminée de tirage n'a été mise au jour.

Un local annexe étroit (3,10 m hors œuvre) a été ajouté contre la façade nord du premier local. Equipé dès le départ d'un foyer rectangulaire en dalles dans l'angle nord-ouest, il était

⁴ Datation du niveau de circulation sur la chape de mortier, constitué de couches litées charbonneuses et/ou rubéfiées, Poz58150, 735 ± 25 BP, soit 1227 – 1293 AD (2 sigma).

⁵ Plan non daté, estimé de la 2^e moitié du 17^e siècle, du projet pour la nouvelle aile conventuelle (détruite en 1693) au sud du réfectoire ; Archives Vaticanes, Archivio Nunziatura Lucerna 38, F. 983a.

⁶ Un carton bitumé a été posé sur le sol du chœur de *l'église du parvis* pour le protéger du remblai de gravillons qui le couvre. A la même époque, l'archéologue cantonal F.-O. Dubuis travaillait aux fouilles de la crypte sous l'église de St-Sigismond. Sa présence sur le chantier de l'avenue est donc plausible.

doté d'un sol en mortier peint en rouge sur radier de pierres, rechapé par une couche de mortier également peinte en rouge. Des niveaux de cendres et de terre piétinée riches en charbon témoignent de l'utilisation du foyer⁷. Ce dernier a été réparé par un remblai portant une nouvelle sole de dalles, en même temps que le sol du local qui a été rehaussé par un remblai et une nouvelle chape de mortier (**fig. 57**).

A une époque indéterminée, un nouveau mur a été construit perpendiculairement à la façade occidentale du bâtiment. Aucun sol lui étant associé n'a été mis au jour. Il a été arasé approximativement au même niveau que les murs du bâtiment.

Le local à hypocauste date au plus tôt des 7^e – 8^e siècles⁸. Il serait un peu antérieur ou contemporain du local annexe (daté des 7^e – 9^e siècles). Le bâtiment F qui les comprend pourrait lui aussi avoir vu le jour dans le cadre du programme architectural de Sigismond.

Les deux locaux ont été volontairement rasés et la démolition épandue sur une épaisseur de 0,50 m. Un mur d'orientation nord-ouest / sud-est (une clôture ?) a été construit dans ce remblai, dont l'extrémité nord-ouest s'appuie contre l'angle sud-ouest du petit corps de bâtiment. La ruine devait donc être toujours visible.

Au 18^e siècle, le château de Quartéry – Stockalper a été construit dans un secteur qui correspond au milieu de l'avenue d'Agaune actuelle. Une petite annexe (une cour ? une cave ?) a été aménagée après 1840 contre sa façade orientale (elle ne figure pas sur le plan de 1840, mais est visible sur les photos de 1960). Elle a été disposée à l'emplacement exact des deux locaux du bâtiment F. Les fondations l'annexe ont endommagé le sol en mortier du local à hypocauste et le sommet arasé de sa paroi nord.

Dans les années 1960, les travaux de l'avenue d'Agaune n'ont probablement pas eu un grand impact sur les vestiges des deux locaux du bâtiment F, puisqu'ils ont épargné la première assise de fondation de l'annexe du château. Le fond de roulement du chantier est pourtant par endroits posé directement sur les sommets arasés et les sols en mortier du bâtiment F. Ces vestiges sont restés inaperçus lors de ce chantier. En revanche, il se pourrait qu'une partie de la résidence, à l'est, ait été détruite lors de la construction dans les années 1960 des bâtiments actuels comprenant des caves.

Les vestiges isolés

Beaucoup de vestiges isolés ont été documentés sur toute la surface du chantier de 2012 – 2013. Ce sont des restes qu'il est souvent possible de dater par comparaison avec la gravure de Mérian (1653), le plan de 1775, les cadastres de 1840 et 1925. Certains, très différents de ces illustrations, peuvent être plus anciens (époque romaine, Haut Moyen Age, Moyen Age).

⁷ Datation d'un os prélevé dans le niveau de limon piétiné UT190 qui couvre le sol en mortier Ss185 du local L2 : Poz 58153, 1260 ± 25 BP, soit 671 – 857 AD (2 sigma)

⁸ Datation d'un os prélevé dans les cendres UT126 du canal de chauffe : Poz 100113, 1300 ± 30 BP, soit 660 – 770 AD (2 sigma).

1 Introduction

1.1 Déroulement des travaux

1.1.1 Types d'intervention

De 2012 à 2014, l'avenue d'Agaune à St-Maurice a été rénovée (**fig. 1**). Le chantier visait l'installation de nouvelles conduites (dont gaz, eaux claires, plutôt profondes), l'assainissement d'anciennes canalisations et la modification de la voirie.

Etant donné l'importance du site archéologique⁹, il était du plus haut intérêt de suivre ces travaux de près. Consciente de la valeur de son patrimoine, la Commune de Saint-Maurice a inclus d'emblée les interventions archéologiques dans le cahier des charges du chantier.

En 2012, les travaux se sont limités à la moitié est de la rue, afin de conserver la circulation sur le côté ouest. Ils ont débuté par la pose d'une conduite de gaz le long des façades orientales, entre le parvis de l'hôtel de ville et la rue Charles-Emmanuel de Rivaz. Ils ont été effectués par tronçons appelés « étapes » d'intervention. Des raccords ont été installés dans les rues perpendiculaires, qui ont été documentées de la même façon. Ensuite, toute la rue a été décaissée par tronçons, générant eux aussi une documentation par étapes là où des vestiges étaient mis au jour. En 2013, les travaux se sont poursuivis du côté ouest de la rue, selon la même planification, et en 2014, la construction de la rampe d'accès à la basilique¹⁰ a mis un terme aux différentes campagnes de fouille. Au final, chacune de nos interventions, trente-huit au total, a été numérotée. Elles se sont déroulées avec des durées variables, allant de quelques heures pour les interventions d'urgence à quelques mois pour les fouilles en extension (**fig. 2**).

Lors des interventions d'urgence, la collaboration du contremaître des travaux¹¹ a été précieuse ; celui-ci nous a appelés lorsqu'un nouveau tronçon était ouvert et disponible pour nos relevés. Il a souvent été prompt à mettre à notre disposition pour quelques minutes des machines ou des outils, ou encore un ouvrier en renfort.

Les travaux de l'avenue d'Agaune ont permis de mettre au jour les vestiges d'un complexe monastique d'une envergure insoupçonnée jusque-là, conservés 0,80 m environ sous la chaussée actuelle. Ces découvertes ont parfois influencé le déroulement des travaux. En 2012, l'*aula* (**fig. 3, D**) a été précocement localisée lors de l'étape 3, dans la tranchée gaz, (profondeur 1,20 m, largeur 1,50 m) ; son sol et une partie des socles ont été démolis à cette occasion¹². Puis l'extrémité ouest d'un bâtiment résidentiel chauffé (bâtiment F) est apparue dans le prolongement sud de la même tranchée¹³, lors de l'étape 9 (**fig. 3, F**). D'entente avec les autorités de St-Maurice et l'Archéologie cantonale, les deux bâtiments ont été dégagés en plan (étapes 7 et 15), à concurrence de la surface prévue par les travaux de 2012, dans un intérêt scientifique.

L'implantation de la conduite d'évacuation des eaux claires (3,50 m de profondeur, agendée pour 2013) étant située à l'emplacement supposé du chevet de l'*église du parvis*¹⁴, il était prévu dès le début du chantier de dégager ce secteur en plan afin de documenter le dernier état conservé, puis de documenter les profils de la tranchée après l'implantation de la conduite à travers les vestiges. La surface a été ouverte (étape 17), mais étant donné que la conduite d'eau claire allait détruire non seulement le chevet, mais aussi une partie de l'*aula*

⁹ En 2012, seule l'*église du parvis* était connue dans l'emprise de l'avenue d'Agaune. Celle-ci et la présence d'un grand nombre de restes sous la basilique laissaient présumer la découverte d'autres vestiges importants.

¹⁰ Dans le cadre de la mise en valeur du site et du Trésor, cette fois-ci.

¹¹ Mr Jean-Michel Joris, de l'entreprise Implen SA.

¹² En contrepartie, la valeur archéologique des vestiges est apparue immédiatement.

¹³ A la hauteur du restaurant Le Troubadour.

¹⁴ Voir le rapport A. Antonini, J.-C. Moret, *Saint-Maurice 2006/07. Investigations sur la Place du Parvis et le Parvis de l'église. Fouilles archéologiques et sondages géoradar*. Décembre 2007, pp. 8 – 9.

nouvellement mise au jour au sud, il a été décidé de placer la nouvelle canalisation au-dessus du collecteur d'égout qui avait déjà démoli une partie des vestiges au début du 20^e siècle. L'*aula* et l'*église du parvis*, déjà bien mises à mal par les installations modernes, ont ainsi été épargnées par la conduite des eaux claires.

En 2013, les travaux se sont poursuivis dans la moitié ouest de l'avenue, chacun des tronçons étant suivi et documenté en urgence. Simultanément, d'entente avec les autorités de la ville et de l'abbaye, l'*aula* (côté ouest de la rue) et une partie de la nef de l'*église du parvis* (sous le parvis de la basilique, propriété de l'Abbaye) ont été dégagés et documentés bien qu'ils ne soient pas menacés de destruction.

A la fin de 2013, l'eau claire a enfin été implantée (étape 35). Une douzaine de tronçons de 5 mètres chacun ont été nécessaires, se succédant du nord au sud, du parvis de l'hôtel de ville à la rue des Petites Fontaines. Les sept premiers tronçons étaient si profonds (3,00 – 3,50 m qu'il n'était pas possible de descendre dans la tranchée pour des raisons de sécurité. Comme celle-ci était étayée du côté oriental par de grands panneaux provisoires, seul le profil ouest a été documenté ; les schémas et les photographies ont été effectués depuis le bord de la fouille. Les cinq derniers tronçons ont traversé l'*aula*. Comme le profil ouest ne risquait pas de s'effondrer en raison de la présence de vestiges maçonnés sur presque toute la hauteur¹⁵, un rapide nettoyage a pu être effectué dans la tranchée. Ainsi, le sous-sol de l'*aula* a pu être observé et documenté sur une hauteur de 2 mètres environ. Ces interventions ont été réalisées dans l'urgence puisque chaque tronçon devait être comblé avant l'ouverture du suivant.

1.1.2 Documentation réalisée

La qualité des observations et de la documentation varie selon les types d'intervention. Lors des étapes effectuées dans l'urgence, le moyen le plus approprié de relever les vestiges en regard des conditions du chantier était leur triangulation à la chevillière par rapport aux angles des façades actuelles. Celles-ci ont fait l'objet d'un relevé au théodolithe afin d'en vérifier le positionnement par rapport au cadastre. Mais les tranchées, où fourmillaient les obstacles, et la position des vestiges souvent cachés en retrait des profils ou sous des aménagements modernes fixes (chambres en béton) ont posé des problèmes souvent insolubles (**fig. 4**).

En revanche, lors des dégagements en plan (étapes 7, 15, 22, 30) les relevés ont été réalisés sur la base de photogrammétrie. Une exception confirme cette règle : une orthophoto a été effectuée sur le fond de la tranchée lors de l'étape 9 (bâtiment F), en raison de la densité des vestiges. Celle-ci, assemblée au relevé photogrammétrique de l'étape 15 (bâtiment F en plan) a permis une vision inédite du bâtiment, puisque la tranchée a été comblée avant l'ouverture en extension de l'autre partie de l'édifice. Les vestiges relevés par photogrammétrie sont positionnés avec une grande précision. Les assembler à ceux qui ont été simplement triangulés ne s'est pas fait sans difficultés.

1.1.3 L'héritage du 20^e siècle

Les vestiges du complexe monastique enfouis sous l'avenue d'Agaune ont été maintes fois rencontrés au cours du 20^e siècle, mais non identifiés. Ainsi, lors de la pose du collecteur, en 1911, le Chanoine Pierre Bourban était au bord du chantier durant les travaux¹⁶. A la hauteur du jardin de l'abbaye, il a repéré, de haut en bas, « un sol en mortier, un canal en maçonnerie du 18^e siècle, un canal en bois remplaçant un canal en pierre, et à 2,70 m sous le niveau de la rue (1911), un canal d'une grande source ». A la hauteur de l'aile sud du

¹⁵ La tranchée pour l'eau claire a été implantée dans le bord ouest de l'ancien collecteur d'égout, peut-être parce que ce dernier était peu précisément situé. Elle a touché le bord déjà arraché des vestiges, les détruisant sur une largeur de 0,50 m environ. En contrepartie, cette destruction a permis d'observer le sous-sol de l'*aula*.

¹⁶ Le Chanoine a effectué ces observations de son propre chef, n'ayant pas le soutien des autorités de l'époque, d'où parfois, pour nous, la difficulté à les situer.

couvent, il a repéré, « en bordure du trottoir, près de l'angle du mur de clôture de l'Abbaye, à 1,60 m sous le niveau de la rue (1911), un sol en mortier au tuileau d'une maison ». Et en face de l'entrée de l'abbaye : une canalisation romaine comportant quatre « pavés romains superposés » (sic). Le vocabulaire du Chanoine renvoie directement aux vestiges de l'*aula* (sous le podium) et à ceux qui se trouvent encore enfouis plus au sud et que les travaux de 2012-13 n'ont pas mis au jour. En outre, une photographie, prise lors de ces travaux, montre des vestiges similaires aux socles du sous-sol de l'*aula* et commentés comme « pavés et égouts romains » (**fig. 5**). Le collecteur principal a provoqué une saignée dans le sol de l'*aula* sur une largeur de 1,20 – 1,50 m et une profondeur supérieure à 1,20 m sous le sol en mortier le plus récent. A cela s'ajoutent les raccords d'égout des bâtiments adjacents et des eaux pluviales. Les terrassiers, équipés d'outils manuels, ne semblent pas s'être formalisés de la dureté du terrain qu'ils excavaient.

Au début des années 1960 est créée l'avenue d'Agaune. Des quartiers ont dû être démolis, comme celui du « Faubourg », situé au nord de la maison Panisset, et de celui de « St-Christophe », à l'extrémité nord de la Grand-Rue. Au sud, de la rue actuelle des Petites Fontaines (anc. rue de l'Abbaye) jusqu'à la hauteur de l'église St-Sigismond, un nombre important de bâtiments a été abattu (**fig. 6, fig. 7**). La profondeur de l'excavation a atteint parfois 1,50 – 2 m. Le fond de ce chantier a été repéré en 2012 – 2013. Il se caractérise par un sédiment sombre très induré. Les bâtiments sacrifiés, dépourvus de caves à l'instar de nombreuses anciennes maisons existant encore, ont été démolis jusque sous leurs fondations. Les vestiges mis au jour sous ce niveau d'excavation peuvent donc être considérés comme anciens. Les locaux du bâtiment F ont été épargnés par un heureux hasard : le fond du chantier de 1960 couvre directement le sommet arasé des murs et les sols.

A la hauteur de la basilique, les vestiges de l'*aula* et de l'*église du parvis* ont été repérés et par endroits dégagés ; ils ont été respectés et recouverts, mais non documentés. Les dents du godet de la machine qui a mis au jour ces restes ont laissé des sillons parallèles dans la surface des sols en mortier. La personne érudite, anonyme¹⁷, à qui est dû le respect de ces vestiges, était peut-être informée des notes du Chanoine Bourban. Elle a veillé à la protection du site. Après le dégagement du sol du chœur de l'*église*, un carton bitumé a été appliqué avant de déverser le nouveau remblai de graviers qui devait porter la nouvelle chaussée. Dans l'*aula*, la machine a griffé le sol, ce qui a permis de situer l'altitude des vestiges ; mais la surface n'a pas été dégagée. Les dépôts calcinés de l'incendie qui a détruit le bâtiment étaient ainsi encore conservés en 2012-13. Les terrassiers de 1960, avertis de l'existence du site dans le secteur, se sont contentés d'excaver le terrain jusqu'à un niveau défini, sensé épargner les vestiges.

A la fin des années 60 ou au début des années 70¹⁸, le secteur de l'*aula* a été le théâtre de nouveaux travaux. Une tranchée assez profonde a entamé le sol de l'*aula* le long de la fosse du collecteur, sans égard envers les vestiges (**fig. 8**). Cette nouvelle fouille a agrandi la saignée dans le sol de l'*aula* à 2,50 m. Les deux tranchées étaient visibles en 2012 en raison du séchage différencié de leurs remblais de comblement (**fig. 9**).

1.2 Options de la fouille

1.2.1 Des résultats limités par le type de travaux et les options de fouille

Le dégagement en plan des vestiges a permis de documenter les états les plus récents. Quelques petits sondages dans des secteurs où manquaient les sols en mortier ont permis de connaître les états directement antérieurs. Aucun vestige non menacé de destruction n'a par contre été démonté, même dans un but scientifique. Les époques les plus anciennes ont été documentées grâce aux excavations profondes exigées par l'assainissement de la rue ; il

¹⁷ Un chanoine, un contremaître des travaux, un notable de la ville, ou même l'archéologue cantonal en personne, qui dirigeait la fouille de la crypte sous l'église de St-Sigismond au même moment.

¹⁸ Date suggérée par le type des véhicules figurant sur certaines photos montrant ce chantier.

n'a jamais été question de creuser plus bas pour en savoir plus. Ces fouilles profondes ont été souvent synonymes de destruction. En corollaire, les époques les plus anciennes sont celles qui ont été observées et documentées dans l'urgence, avec un degré d'incertitude plus élevé. La base du complexe monastique n'a pas été atteinte, ni les niveaux antérieurs et encore moins le substrat. Un point de départ manque donc à la chronologie.

1.2.2 La nomenclature de la documentation et la chronologie

La documentation des vestiges est calée sur celle du Martolet. La base informatique est une version simplifiée de celle du Martolet. Tous les vestiges sont numérotés de 1 à n dans un unique listing, que ce soient des couches de terrain, des structures en creux ou de la maçonnerie. Quant au préfixe, il distingue les murs (M), les sols (Ss), les structures (St), les couches (Sc) dans la base informatique, mais sur les relevés présentés dans ce rapport il ne distingue que les murs (M) et les sols (Ss), tous les autres étant regroupés comme unités de terrain (UT).

La chronologie absolue des vestiges a été établie uniquement par les analyses au radiocarbone (^{14}C), étant donné le peu de mobilier mis au jour. Les phases-couleurs ont aussi été reprises du Martolet, à l'exception des phases les plus anciennes (noir et violet) qui n'existent pas (encore) sur le tracé de l'avenue d'Agaune.

La difficulté principale a été de dater les phases les plus anciennes, puisque les fouilles d'urgence n'ont pas permis de mettre au jour du mobilier datant ou datable (os, bois, charbon de bois). Seules les dernières phases ont livré du matériel analysable. La logique architecturale de création du complexe par Sigismond a souvent été le seul marqueur chronologique. De fait, sur le site de St-Maurice, lorsque des sols en mortier peints en rouges ont pu être datés au radiocarbone, les datations se sont toutes inscrites entre le 6^e et le 10^e siècles. Ces sols très caractéristiques pourraient donc avoir été mis en oeuvre systématiquement dans les bâtiments du complexe du haut Moyen Age, reflétant une volonté d'uniformité de la part des promoteurs. Ceux-ci ont vraisemblablement mis sur pied un programme architectural incluant un catalogue de techniques de construction utilisé par les maîtres d'œuvre qui se sont succédés pendant trois siècles.

Afin de réduire le nombre de représentations des vestiges de l'avenue d'Agaune, chaque phase-couleur correspond à un plan (au nombre de 6)¹⁹. Au sein de chacun des plans, chaque période se subdivise en sous-phases relatives les unes aux autres, mais n'offrant pas souvent la précision d'une date absolue.

Les sous-phases ont été volontairement limitées à 4. Elles se manifestent par un dégradé de la couleur de phase [du plus foncé (plus ancien) au plus clair (plus récent)]. Dans le texte, elles sont différenciées par une lettre (a, b, c, d). Elles se rapportent à une chronologie relative et non pas à des années bien définies. Elles ne couvrent pas tout le bâtiment, mais caractérisent certains secteurs qui ont pu être analysés sur une plus grande profondeur. Ainsi, les sous-phases 1a, 1b, 1c, 1d, appliquées à tout le bâtiment, définissent seulement la chronologie hypothétique entre les quatre uniques murs repérés lors de cette phase. Les sous-phases 2a, 2b, 2c, 2d ont été étudiés uniquement sous le podium de l'aula. Celles des phases 3 et 4 (3a, 3b, 4a, 4b, 4c) sont issues de l'étude des niveaux de marche et des canalisations du local 4. Aucun de ces sous-phasages très localisés ne peut être mis en relation avec une chronologie similaire dans les locaux voisins. La phase 4d représente la fin de l'occupation des locaux L2, L3, L3, où un niveau de démolition s'est accumulé suite à l'activité des récupérateurs de matériaux, avant l'arasement volontaire des ruines.

¹⁹ Ces numéros de plan ne s'appliquent pas aux phases-couleur du Martolet, de la cour St-Joseph, du jardin de l'Octogone, de la Cour des Anciens, de la maison Duc, qui ont leurs numéros de plans propres. Le tout devra être uniformisé dans le cadre d'une publication du site.

Le tableau ci-dessous résume le phasage :

Phases	Relevés	Datation	Période
Phase 1	plan 1, rouge	4e - 5e s. (381 - 515)	Communauté religieuse fondée par Théodore
Phase 2	plan 2, vert	6e s. (515 - 600)	Début des travaux de construction du complexe monastique créé par le roi Sigismond
Phase 3	plan 3, bleu foncé	7e - 8e s. (575 - 750)	Travaux de rénovation et d'embellissement des bâtiments du complexe monastique
Phase 4	plan 4, bleu clair	8e - 10e s. (700 - 940?)	Dernière campagne de transformations
Phase 5	plan 5 orange - jaune	10e - 17e s. (940? - 1650)	Disparition des vestiges du complexe, évolution vers l'Abbaye du 2e millénaire, époques romane, gothique, jusqu'à l'illustration de Mérian
Phases 6-7	plan 6, brun - gris	17e - 20e s. (1650 - 1960)	Moderne, actuel

Le présent rapport porte sur la partie de l'avenue située au sud de l'église *du parvis*. Six plans de phases et cinq coupes stratigraphiques (4 dans le bâtiment D, 1 dans le bâtiment F) y figurent. Comme la zone explorée mesure près de 250 m de longueur, il était impossible de proposer un plan unique des vestiges. Des extraits de chacun des six plans ont donc été produits pour illustrer les vestiges décrits. La situation de ces restes isolés se trouve sur le plan (**fig. 2**).

Les couleurs appliquées aux coupes sont celles de la chronologie générale. La situation des coupes se trouve sur un plan *ad hoc* (**Relevé 11**). En fils conducteurs, deux tableaux chronostratigraphiques peuvent être consultés pendant la lecture (p. 11 et 12). L'un résume le bâtiment D, l'autre les deux locaux du bâtiment F. Les unités de terrain y figurent dans des surfaces dont la couleur respecte la chronologie générale. Les plages laissées blanches sont celles qui n'ont pas de datation exacte. Une couleur leur sera attribuée à la suite du résultat des analyses ¹⁴C en cours.

Deuxième millénaire: l'abbaye

Premier millénaire: le complexe monastique du Haut Moyen Age

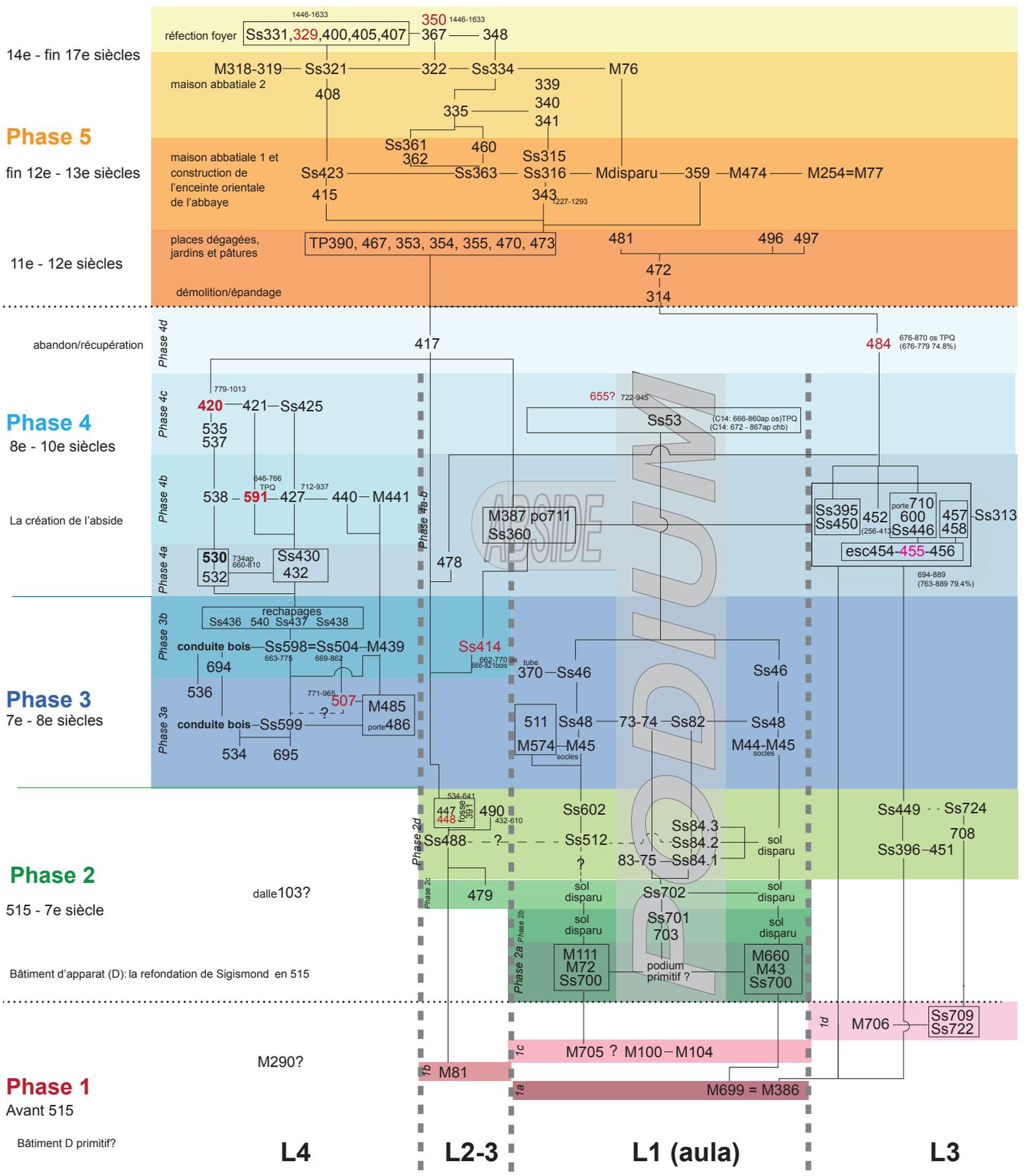


Tableau chronostratigraphique du bâtiment D.

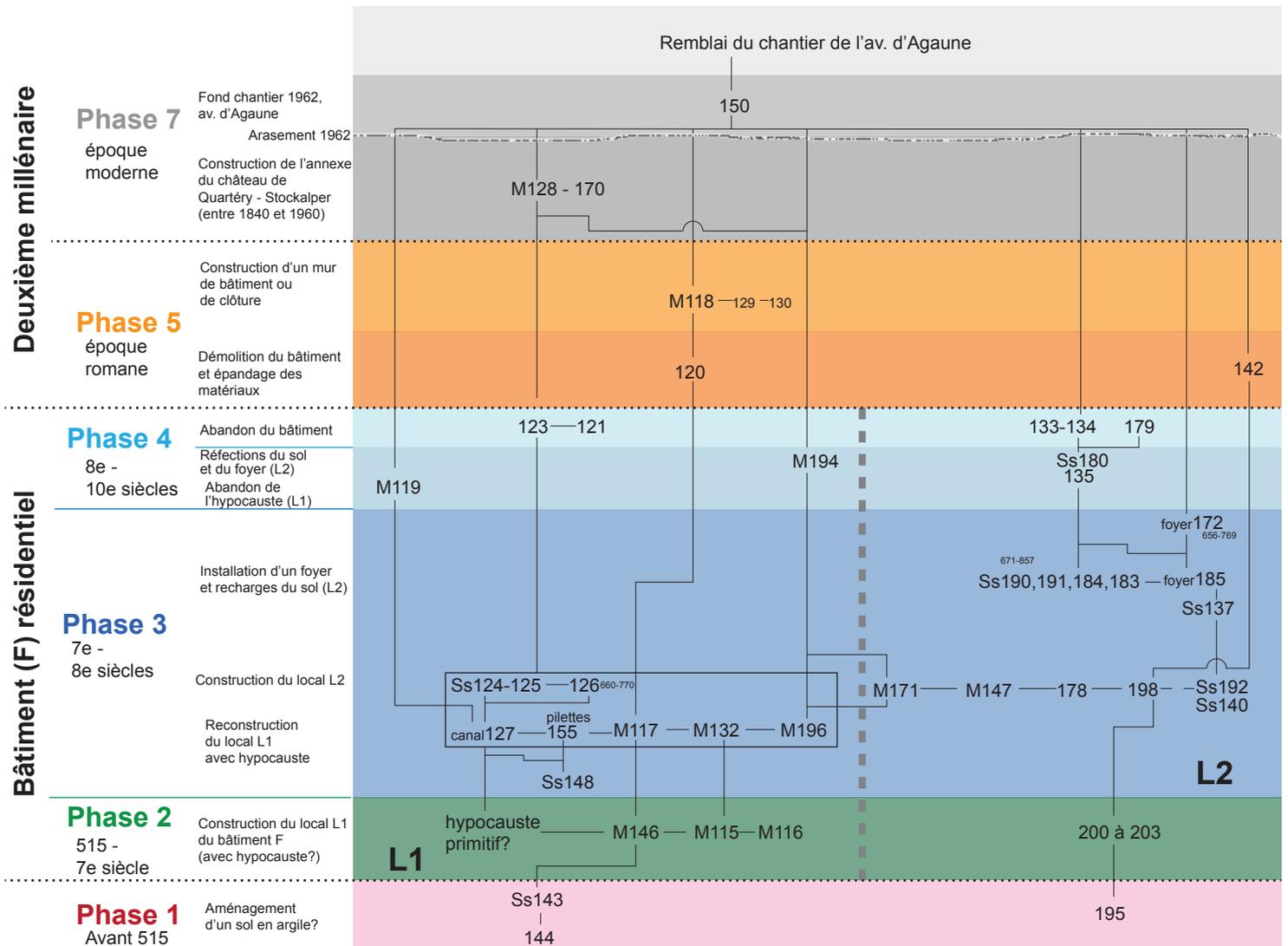


Tableau chronostratigraphique des locaux L1 et L2 du bâtiment F.

2 Le premier millénaire : l'époque du complexe monastique fondé par Sigismond

2.1. Un bâtiment d'apparat (D)

Cet édifice acquiert sa forme définitive et son statut de bâtiment d'apparat doté d'une salle d'audience, une *aula*, probablement à la suite à l'intervention de Sigismond au 6^e siècle. Il a été occupé au moins jusqu'au 9^e ou au 10^e siècle (datations ¹⁴C à l'appui).

L'édifice s'élevait 30 – 40 mètres à l'est du baptistère. Par rapport au paysage urbain actuel, il se situe en partie sous le chœur de la basilique et la sacristie, sous l'avenue d'Agaune, sous l'extrémité ouest de la rue des Petites Fontaines et sous la maison Monnay (av. d'Agaune 38). Seule sa limite nord est attestée ; elle se situe à la hauteur de l'angle sud-est du bas-côté de la basilique actuelle. La limite orientale n'est pas connue ; elle pourrait correspondre à la route principale (la Grand-Rue actuelle). La limite ouest, inconnue, se trouve quelque part sous l'abbaye actuelle et la basilique ; les vestiges du complexe sont suffisamment profonds pour y être encore conservés, malgré les transformations du 2^e millénaire. La limite sud est indéterminée ; elle pourrait coïncider avec la paroi sud du local 4 (un couloir / portique), si celui-ci constitue une limite, à moins que le corridor ne s'insère au milieu d'un bâtiment qui se développe plus loin au sud.

L'orientation du bâtiment comprend deux axes, différents de celui du baptistère, des églises du Martolet et de la route principale de l'agglomération, mais s'intégrant dans un schéma architectural rayonnant autour du Martolet (**Relevé 0**).

2.1.1 Développement chronologique général

2.1.1.1 Phase 1 : les époques antérieures à la création de Sigismond (Relevé 1)

Avant l'intervention de Sigismond, un premier édifice (dans le secteur D) comprenant des locaux plus modestes, mais de formes et d'orientation similaires à ceux qui ont été agencés sous Sigismond, remplissait peut-être déjà la fonction d'accueil dans le site religieux primitif. Les vestiges attribuables à ce bâtiment comptent quatre murs aménagés successivement au cours de quatre étapes non exactement datées. Le mur identifié comme le plus ancien (M386 – 699) est d'orientation nord-ouest / sud-est et peut être restitué sur environ 5 mètres, mais ses extrémités sont indéterminées. Il prédétermine l'axe des locaux du bâtiment (**fig. 10**). Sa fonction primitive est inconnue (façade ? refend ?) et il ne peut pas être mis en relation avec d'autres murs retrouvés sur le site. A l'issue de la dernière étape, les murs forment deux à trois locaux (L1, L2, L3) qui s'articulent de part et d'autre du plus ancien. Des niveaux de sols associés n'ont pas été repérés car ils sont *a priori* situés plus bas que le fond des fouilles. Les locaux, relativement vastes, appartiennent à un bâtiment intégré dans le site de pèlerinage qui se voulait déjà d'envergure. (**Relevé 1**).

Ces maçonneries, les plus anciennes mises au jour dans le secteur, non datées, ne sont pas fondées *ex nihilo*. Les couches observées autour de ces murs et dans la tranchée de la conduite des eaux claires sont des remblais incluant des débris anthropiques (briques, mortier). Des vestiges antérieurs subsistent plus profondément encore, contemporains de la première communauté chrétienne ou même romains.

2.1.1.2 Phase 2 : l'intervention de Sigismond dont résulte un programme architectural ? (Relevé 2)

En 515, le roi Sigismond préside à la « re-fondation » du site de pèlerinage d'Agaune. Il soutient le projet grâce à des fonds financiers propres à bâtir un complexe digne de son ambition. Une telle entreprise passe par l'établissement d'un programme architectural. Après la disparition de Sigismond en 524, l'Abbaye a poursuivi la construction du complexe puisque celui-ci n'était alors probablement pas terminé. Les rois burgondes ont continué de

soutenir financièrement ce projet et le fonctionnement de l'institution. La poursuite des travaux malgré la mort de Sigismond et de plusieurs abbés successifs atteste une volonté centrale et supérieure de voir s'élever les édifices imposants de ce monastère. Cette volonté se traduit sur le terrain des opérations par un programme suivi au plus près par les maîtres d'œuvre au cours du 6^e siècle. Dès la fin de ce siècle, des modifications ont été apportées aux bâtiments ; ils ont été parfois rénovés ou « améliorés », mais les mêmes techniques de construction ont été appliquées. Cela est surtout visible au niveau des sols, présentant tous une surface peinte en rouge. En plus d'un programme architectural, un modèle technique semble donc avoir été utilisé et reproduit durant trois siècles.

Les vestiges du bâtiment d'apparat (D), relevant apparemment d'un tel programme, ont été provisoirement datés de cette période sur la base de ce critère, à défaut de disposer d'éléments de datation absolue.

Le nouveau complexe ne semble pas avoir remplacé d'anciennes installations, mais les a enrichies d'une dimension monumentale. Les lignes principales du bâtiment d'apparat (D) ont été conservées en réutilisant les murs tels quels, en le prolongeant ou en les reconstruisant à l'identique²⁰.

L'ancien grand local L1 est celui qui a subi le plus de transformations. Il est agrandi vers le nord et vers l'est. Sa surface est ainsi plus que doublée. Sa forme change, mais reste trapézoïdale. Cinq niveaux de sol de bonne qualité et à la surface peinte en rouge se succèdent, superposés les uns aux autres. Contre la paroi ouest est installé un podium carré surélevé de quelques centimètres au-dessus de la salle ; il a été réaménagé de la même façon et au même endroit lors de chaque réfection de sol. Il servait probablement d'estrade, peut-être sous le trône du prince-abbé. Il confère à ce local son statut d'*aula*, ou salle de réception.

Les autres locaux semblent avoir acquis leur forme définitive à la même période. Les locaux L2 et L3 ont été dotés de sols en mortier peint en rouge qui ont été utilisés jusqu'à l'abandon du bâtiment.

Dans le local L4, la fouille n'était pas assez profonde pour mettre au jour des restes attribuables à cette période.

2.1.1.3 Phase 3 : la transformation de la salle d'audience : l'installation sur des socles (Relevé 3)

Le dernier sol de la salle L1 est posé sur une *suspensura* soutenue par des socles maçonnés de 0,60 m de hauteur, disposés irrégulièrement et délimitant des espaces de 0,20 – 0,30 m entre eux. L'aménagement des socles a nécessité l'excavation de la salle ; les sols en mortier superposés ont été démolis, sauf le premier, qui a servi de plate-forme pour les socles. L'espace du podium a été épargné par ces travaux. Une base moulurée d'époque romaine en marbre et en remploi a été retrouvée fondée sur un des socles et intégrée dans le sol : elle portait vraisemblablement un des piliers qui soutenaient le plafond.

Le local L4, contre la paroi sud des précédents, contenait une canalisation de bois conduisant des eaux usées ou pluviales en direction du Rhône. Celle-ci n'a pas été observée *de visu*, mais la disposition des couches la laisse deviner ; dans la moitié sud du local, des niveaux de marche horizontaux dont l'extrémité nord s'abaisse brutalement sous le fond de la fouille sont probablement contemporains de cette hypothétique conduite. Ils se superposent vraisemblablement à des sols plus anciens. Une autre conduite, encore plus profonde, serait possible pour la même raison²¹.

²⁰ Ce concept a été appliqué à tout le site. Par exemple, l'église du Martolet (A) a été agrandie du côté du chœur ; un nouveau chevet polygonal plus grand a été construit, et l'intérieur a été pourvu d'un décor peint, mais le reste de la structure existante a été préservé.

²¹ Ces conduites en bois existaient peut-être dans ce secteur depuis la phase 1, sans cesse renouvelées les unes au-dessus des autres au fur et à mesure de l'élévation du terrain. Sur le site de la maison Duc, une canalisation de bois, provenant probablement de cet endroit, a été observée et datée par ¹⁴C assez précocement de 550 – 646 AD. Voir le rapport déposé au SBMA, M.-P. Guex, A. Antonini, St-Maurice, Maison DUC (SMD16),

2.1.1.4 Phase 4 : la création de l'exèdre et de la porte d'entrée nord (Relevé 4)

La paroi ouest du local L1 a été percée dans une phase tardive pour y placer une exèdre semi-circulaire. Simultanément les locaux L2 et L3 sont réunis grâce à la démolition de leur paroi mitoyenne (M386), et, en remplacement de celle-ci, un poteau de soutien du plafond (UT452) est ajouté. Dès l'origine, une petite porte (UT711) est aménagée dans l'extrémité nord de l'abside et une autre plus grande (UT710) est percée dans la façade nord du local L2 – L3.

Un escalier semble aménagé à cette époque contre la paroi nord du local L3. Il traduit l'existence d'un étage.

Dans le local L4, des conduites en bois sont installées au fond de fossés d'écoulement. Trois ont été observées, superposées les unes aux autres comme le sont les niveaux de circulation qui leur correspondent. Ce local L4, d'abord fermé (un corridor ?), semble s'être ouvert progressivement (un portique ?). Les niveaux d'utilisation des conduites consistent en un grand nombre de niveaux en terre piétinée et en chapes de mortier, présentant parfois des restes de peinture rouge.

2.1.2 Le local L1 ou *aula* : son évolution

2.1.2.1 Le local originel (Phase 1c, Relevé 1)

Le local 1 (L1) s'inscrit dans le cours du développement d'un bâtiment dont les salles s'ajoutent les unes aux autres successivement. Il apparaît lors de la troisième étape de l'évolution de l'édifice (phase 1c), dans l'angle que forment la façade orientale d'un local préexistant (L2, phase 1b) et la face sud du mur primitif (M699, phase 1a) (**fig. 11**). Une première maçonnerie (M705), formant la paroi sud, est appuyée à son extrémité ouest contre l'angle sud-est de la salle antérieure (L2). Sa partie médiane n'a pas été repérée car elle a été détruite lors de l'implantation du collecteur d'égout moderne ainsi que diverses chambres et conduites durant le 20^e siècle²². Son extrémité orientale (M100) a été retrouvée sur une longueur de 1,80 m. Elle était chaînée à un mur perpendiculaire (M104) formant la paroi orientale du local (**fig. 12**). Elle se poursuivait peut-être au-delà de cette dernière vers l'est, mais des vestiges plus récents ont oblitéré cette éventuelle extension. La paroi orientale (M104) a été observée sur une longueur de 1 mètre seulement à son extrémité sud. Elle forme, avec la précédente, l'angle sud-oriental de la salle L1. Elle se poursuivait peut-être au sud au-delà de celle-ci, mais l'hypothèse d'un passage (L4) longeant la paroi sud du local L1 contrarie cette supposition.

Le local L1 ainsi formé avait une forme trapézoïdale de 10 à 15 mètres de côté (165 m²). L'angle nord-est serait encore enfoui sous la maison Monnay. Il est intéressant de noter que la rue actuelle des Petites Fontaines a la même orientation que la paroi sud (M705 – 100) du local, et se situe dans son prolongement oriental.

Outre le local L2 construit antérieurement, l'existence d'autres locaux attenants à celui-ci est plausible. Un mur nord-ouest / sud-est (M706) a été repéré environ 5 à 6 mètres au nord de la paroi nord de la salle L1. Sa relation chronologique avec tous les murs précédents est inconnue. Mais comme il sert de fondation à la façade nord du bâtiment d'apparat du 6^e siècle, il revêt probablement une certaine importance déjà dans cet édifice primitif (le local L3 ?).

Au sud, à 4 mètres de la paroi méridionale (M100), une maçonnerie de forme énigmatique (M290) est suffisamment profonde (2,00 m sous la chaussée actuelle) pour faire partie de

Gd-Rue n° 59 à 63/65. Surveillance des terrassements et des implantations de canalisations (mai-juin 2016), janvier 2017.

²² Cette partie du mur correspond à un carrefour de rues actuelles, d'où le grand nombre d'implantations modernes.

cet ensemble. Son orientation nord-sud et son rapport aléatoire avec la stratigraphie environnante ne permettent pas d'interprétation précise²³ (**fig. 13**).

2.1.2.2 La forme définitive (Phase 2, Relevé 2)

Les parois

De tout le bâtiment d'apparat, le grand local (L1) est la partie qui a subi le plus de transformations. Lors de la phase 2, ses parois sont toutes reconstruites²⁴. Les murs nord (M699) et est (M104) sont arasés et de nouveaux murs les remplaçant sont construits 6 à 8 mètres plus au nord (M43) et plus à l'est (M111), de sorte que la salle atteint désormais une surface de près de 410 m². La nouvelle façade nord (M43) est fondée sur l'ancien mur (M706), tandis que la nouvelle façade orientale (M111) consiste en un tracé inédit²⁵. A l'ouest, l'ancienne paroi (M81) de la phase 1b est conservée, mais une maçonnerie (M660), observée sur une longueur de 1,50 m, la prolonge sur une distance (restituée) de 6 mètres environ jusqu'à la nouvelle limite nord²⁶. Le parement intérieur de cette dernière comporte un décrochement de 0,20 m, peut-être pour rattraper la différence d'épaisseur entre les deux murs²⁷ (**fig. 14**). Quant à la paroi sud (M72), elle est reconstruite au-dessus de la façade antérieure (M705) (**fig. 15**). A l'instar des vestiges de la phase 1, les parois ont été trop sommairement observées pour que des locaux attenants puissent être attestés. Aucune porte n'a été repérée pour la même raison.

Plusieurs sols successifs

Phase 2a

Les niveaux de reconstruction des parois nord et sud correspondent approximativement au niveau du premier sol connu (sol Ss700) de la salle (**fig. 15**). Situé environ 1,70 m sous la chaussée actuelle, ce sol a donné lieu à une observation partielle de sa surface²⁸. Il consiste en une chape de mortier peinte en rouge coulée sur un radier de pierres. La chape recouvre directement le sommet arasé du mur M699 qui supplée au radier. Cette disposition suppose que le mur a été arraché lors de l'aménagement du sol. Ce dernier (Sol Ss700) serait donc le niveau de marche installé lors de l'agrandissement du local, le premier dans cette nouvelle salle.

Précisément à la verticale des bordures du dernier podium connu, la chape du sol s'interrompt contre les parois d'une structure disparue d'une largeur de 5,25 m (ou de deux structures distantes de moins de cinq mètres ?). Cette structure présente les mêmes dimensions et la même localisation que le podium de la dernière phase ; elle pourrait être une estrade primitive, prévue à cet emplacement dans la salle dès l'origine. Elle souligne la fonction d'*aula* dès cette époque. De part et d'autre de celle-ci, le sol présente une dénivellation de 0,18 m. Cette particularité concerne aussi le dernier sol de l'*aula*. Cette pente nord-sud ne s'explique pas par un éventuel pendage naturel du terrain car il est horizontal à cette époque²⁹.

Phase 2b

²³ Cette maçonnerie a été mise au jour au fond d'une excavation isolée et de surface réduite pratiquée pour y installer un silo à ordures (Molok) d'où la difficulté de relier les vestiges qui y ont été documentés à ceux de l'*aula*.

²⁴ Les maçonneries M72, M43, M111 et M660 présentent toutes les mêmes caractéristiques.

²⁵ Ce mur, n'ayant été observé qu'en surface, pourrait néanmoins être fondé sur une paroi plus ancienne.

²⁶ Le point de contact exact entre l'ancienne et la nouvelle maçonnerie n'a pas été observé car il coïncide avec une bande de terrain d'environ 0,70 m de largeur qui n'a pas été fouillée car elle correspond à la limite ouest du chantier de 2012 et à la limite est du chantier de 2013. Dans chaque cas, elle ne pouvait être explorée car la route reposait dessus.

²⁷ Ce décrochement a peut-être une autre fonction qui nous échappe.

²⁸ Celle-ci coïncidait avec le fond de la tranchée pour les eaux claires (étape 35).

²⁹ Actuellement, il existe un pendage, dû aux travaux du 20^e siècle. Mais au Haut Moyen Age, le terrain était horizontal car les sols du petit bâtiment F, à 50 mètres de là, sont à la même altitude que ceux de l'*aula*.

A une époque inconnue, le podium, ou la structure primitive, a été démonté et un sol en mortier peint en rouge sur radier de pierres (Sol701) a été aménagé à cet emplacement, 0,18 – 0,36 m plus haut que le sol précédent³⁰. Ses extrémités nord et sud étant arrachées, des négatifs de bordures n'ont pas été repérés. Il n'est donc pas possible de déterminer si ce sol est celui d'un deuxième podium ou celui d'une salle sans estrade.

Phase 2c

Alors que ce deuxième sol n'était pas abîmé et que sa couleur n'était pas encore altérée, un radier constitué d'un seul lit de pierres est disposé sans agencement particulier sur la surface rouge. Une troisième chape peinte en rouge (Sol Ss702) est ensuite coulée à sa surface. Le nouveau sol se situe 0,23 m au-dessus du précédent et, comme lui, pourrait être le sol d'un troisième podium ou celui d'une salle sans podium.

Phase 2d

Suivant un schéma désormais connu, un quatrième sol est aménagé sur le précédent avant que celui-ci ne soit abîmé. Un radier de pierres soigneusement agencées les unes contre les autres et inclinées en épi est aménagé sur la surface quasiment intacte du sol précédent ; une chape de mortier peint en rouge est coulée sur ce radier (Sol Ss84.1). Ce sol est rechapé à deux reprises (Sols Ss84.2, 84.3), chaque surface étant peinte en rouge (**fig. 16**). La première chape (Ss84.1) comporte les négatifs des bordures d'un podium (UT75 et 83). Dans l'angle sud-ouest de la salle, deux autres sols (Sols Ss512 et 602) ont été repérés à des altitudes différentes des précédents (**fig. 17**). Le lien planimétrique entre eux et les sols présents sous le podium n'a pas été établi, car l'espace séparant les deux zones d'observation (étapes 22 et 35) n'a pas été exploré sous le dernier sol de l'*aula* (Sol Ss46); en conséquence, leur interprétation est incertaine (**Relevé 15**). L'aspect des deux sols ne diffère pas de celui des précédents : des chapes peintes en rouge sur radier de pierres. En revanche, leur altitude et le type de mortier qui les compose ne correspondent à aucun autre. Comme ces deux sols sont antérieurs aux socles, ils appartiennent à la même période que les niveaux de marche précédemment décrits (phases 2b, 2c, 2d), mais ne peuvent pas leur être corrélés. Une configuration particulière des sols doit être envisagée dans l'angle sud-ouest de la salle mais celle-ci ne peut pas être précisée pour l'heure.

2.1.2.3 Installation d'une *suspensura* (Phase 3, Relevé 3)

Les socles et le dernier sol de la salle

A une époque indéterminée, le sol de l'*aula* a subi une transformation importante : il est installé sur des socles en maçonnerie, sans exhaussement par rapport au niveau directement antérieur (phase 2d). A l'exception du podium, toute la salle a été excavée, tous les sols en mortier détruits, jusqu'au premier niveau de circulation (Ss700). Les socles maçonnés de 0,55 – 0,60 m de hauteur (UT45) ont été construits sur la surface du sol primitif³¹. Ils sont quadrangulaires, mais de taille (comprise entre 0,60 – 1,80 m de côté) et de forme variables, disposés aléatoirement à 0,20 – 0,35 m de distance les uns des autres, délimitant ainsi des canaux. Leur maçonnerie est fruste : des pierres rondes liées au limon verdâtre ou au mortier à la chaux grossier et friable (**fig. 15, 18, 19, 20**). Une banquette de 0,50 m de largeur (UT44, 78, 110) semble aménagée contre les parois ouest, nord et est³².

³⁰ Hors de l'emprise du podium, le sol a été détruit par les socles du dernier sol (phase 3). Voir chap. 2.1.2.3 Installation d'une *suspensura*.

³¹ Ce n'est pas la première occurrence de ce type d'aménagement à Saint-Maurice. En 2011, les travaux dans la cour des Anciens, entre l'abbaye et le collège, ont permis de mettre au jour une grande salle d'une surface estimée à 170 m², aménagée sur une *suspensura* portée par des socles maçonnés. Voir le rapport M.-P. Guex, A. Antonini *St-Maurice, Cour des Anciens. Interventions du 6 juin au 13 septembre 2011*. Rapport de janvier 2012.

³² Cette banquette a été observée sur une longueur de 1,80 m au maximum (en 2012, tranchée gaz, étape 3). Elle pourrait consister en un socle étroit et long interprété à tort comme banquette.

Des dalles de quartzite recouvrent les canaux entre les socles. Elles reposent sur les bords supérieurs des maçonneries et ne sont pas jointives. Un radier de pierres comble les espaces entre les dalles à la surface des socles. Puis une chape de mortier (Sol Ss48) est coulée et peinte en rouge. Cette chape a été repérée ponctuellement ; elle n'a pas été repérée sur le podium. Ce dernier n'a peut-être pas été réaménagé lors de ces travaux, la dernière chape (Ss84.3) coexistant avec le nouveau sol (Ss48) de la salle.

Une base de pilier : l'indice d'une superstructure

A une distance de 3 mètres au nord-est de l'estrade, un bloc architectural carré (UT69) en marbre beige de 0,76 m de côté et 0,50 m de hauteur a été retrouvé fondé sur le sommet d'un des socles. Il dominait le sol (Ss48) de 0,20 – 0,25 m (**Relevé 12, fig. 21**). Il portait probablement un pilier de soutien du plafond. Les moulures érodées et ébréchées qui subsistent à l'arête supérieure du bloc trahissent sa production ancienne (époque romaine) et ses nombreux remplois (**fig. 22**). Un lambeau de chape attribuable à son utilisation précédente subsiste est resté collé contre le bas de la pierre, ainsi qu'un reste de mortier assurant le joint entre le bloc et le sol (**fig. 23**). Ce résidu de sol n'a rien à voir avec celui de la salle (Ss48) car il est situé plus bas que les dalles de la *suspensura*. Le type de mortier utilisé, dont la surface est peinte en rouge, rappelle celui de la chape Ss84.3 du sol de la phase 2. Ce bloc aurait donc pu être utilisé précédemment dans l'*aula* même. Il a peut-être été réemployé et implanté là dès l'origine de la salle, puis replacé dans chaque nouveau sol. D'autres bases devaient être régulièrement réparties dans la salle, mais aucune n'a été retrouvée³³.

Ce bloc en remploi n'est pas le seul. Dans la maçonnerie du socle qui le portait, à son exacte verticale, un grand fragment de dalle taillée en marbre avec trous de louve était réutilisé comme moellon (**fig. 24**). Il a probablement été placé là pour rigidifier le socle portant la superstructure de l'*aula*³⁴. Les conditions de la fouille (creusement d'une tranchée à la machine, étape 3) n'a pas permis de vérifier si d'autres blocs architectoniques en remploi étaient insérés dans les autres socles. Le cas échéant, ceux-ci devaient être de petite taille, car aucun n'a été remarqué dans les déblais accumulés au bord de la fouille.

Le podium

Une ultime rénovation du sol de la salle consiste en la pose d'une nouvelle chape (Sol Ss46). Celle-ci est posée directement sur le sol précédent (Ss48) et revêt également le podium (Ss82), où un radier a été installé au préalable. Elle enveloppe la base de pilier (UT69), ne laissant émerger que le sommet mouluré dont elle épouse les cassures (**fig. 21 et 22**). La chape de sol précédente Ss48, peu épaisse (moins de 0,10 m) et observée ponctuellement était peut-être abîmée, ce qui justifierait cette dernière intervention. La dernière chape Ss46 a été dégagée en surface et est attestée sur trois quarts de la surface de la salle³⁵. Elle est située 0,92 m sous la chaussée actuelle (0,80 m au-dessus du podium).

Les bordures du podium sont conservées (UT73 et 74) : elles consistent en dalles de quartzite ébréchées de largeur (0,28 – 0,40 m) et longueur (environ 0,80 m) variables, agencées de sorte que leurs longues arêtes taillées s'alignent (**fig. 25**). La hauteur de ces bordures est inférieure à 0,10 m³⁶. Malgré l'impact des conduites modernes sur le sol de l'*aula*, la limite orientale du podium a pu être repérée grâce à un petit négatif de bordure dans la frange cassée du sol de la salle. Cette estrade de forme carrée³⁷ avait une surface de 29 m² environ (**fig. 26**). Etant donné sa hauteur réduite, il est probable que son périmètre

³³ Le bloc a dû être retiré lors du creusement de la tranchée gaz en 2012. Il est actuellement en dépôt à Saint-Maurice, sur la petite terrasse qui domine le parvis de la basilique, entre cette dernière et la maison Panisset.

³⁴ Cette dalle, située au niveau de fond de la tranchée, a été laissée en place lors des travaux.

³⁵ Quelques sondages (étape 36) effectués dans le sous-sol de la maison Monnay ont permis de s'assurer de la présence du sol de l'*aula* sous toute l'emprise de la maison. Le sol de ces caves est constitué d'un radier de pierres dans du sable posé directement sur la surface du dernier sol de l'*aula*.

³⁶ La hauteur des podiums inférieurs n'est peut-être pas identique.

³⁷ Précisément 5,33 x 5,25 m.

était défini par une barrière ou un cordon. Sa position décentrée par rapport à la paroi contre laquelle elle s'adosse est peut-être fonction de la position de l'entrée de la salle, ou de celle des piliers soutenant le toit. Il est cependant intéressant de noter que la largeur du podium est équivalente à la distance qui le sépare de la paroi sud, et à la moitié de la distance à la paroi nord.

Une cheminée de tirage

La façade sud de la salle a été percée pour y installer une cheminée de tirage (UT511) à environ 2 mètres de l'angle sud-ouest. Il en existe peut-être d'autres qui n'ont pas été retrouvées. La cheminée consiste en un tube de 0,40 m de longueur constitué de deux *imbrices* opposées, et installées dans l'épaisseur mur en position inclinée (**fig. 27**). L'ouverture inférieure du tube correspond au niveau de sol Ss512 et à l'extrémité de l'un des canaux du sous-sol qui, à cet emplacement, se termine en forme d'entonnoir (UT574). L'orifice supérieur, situé au milieu de l'épaisseur du mur, devait correspondre à la base d'un tube vertical composé vraisemblablement d'éléments similaires. Ce dernier n'existe plus car le niveau d'arasement du mur coïncide avec sa base. La partie retrouvée de la cheminée est très fragmentée. Certains morceaux encore disposés à leur emplacement d'origine permettent néanmoins de restituer le tube. Les murets du canal en entonnoir (UT574), dont la maçonnerie est identique à celle des socles, ont une hauteur de 0,35 m. Fondés sur le sol (Ss512, phase 2), leur surface est située 0,20 m plus haut que celle des socles (**Relevé 15**). Le muret ouest du canal est construit contre l'arrachement du sol Ss602 de la phase 2. Ainsi, la configuration de l'angle sud-ouest, qui est différente du reste de la salle lors de la phase 2, reste différente et également inexplicable lors de la phase 3.

Une conduite d'évacuation de l'eau

Une petite conduite (UT370) est installée grâce au percement de la façade sud de l'*aula*, en face du podium. Elle traverse toute l'épaisseur du mur et se trouve 1,30 m à l'est de la cheminée UT511 (**fig. 28 et 29**). A l'instar de cette dernière, elle est constituée de deux *imbrices* opposées de 0,62 m de longueur, entières cette fois-ci. Elle est légèrement inclinée vers le sud (dénivellation : 0,12 m) et son extrémité inférieure surplombe les conduites en bois du local L4 (0,33 m au-dessus du fond de la conduite la plus récente UT420, et 0,65 m au-dessus de la plus ancienne observée UT530). Elle a été retrouvée quasiment intacte. A son extrémité nord, la face interne de l'*imbrex* inférieure se situe 1 ou 2 centimètres plus bas³⁸ que la surface du dernier sol (Ss46) de la salle. Dans un rayon de 0,80 m autour de l'extrémité du tube, la surface du sol est très légèrement incurvée en entonnoir autour de l'orifice. Cet agencement a été prévu dès la pose du sol Ss46. Sa fonction est l'évacuation d'eaux usées, celles qui résultent d'un lavage à grande eau de la salle, ou celles qui remplissaient un bassin nécessitant d'être parfois vidangé. Aucune trace d'un tel bassin n'a été retrouvée. Cet aménagement atteste que les eaux à évacuer étaient assez abondantes et que l'opération était assez fréquente et assez déplaisante pour que les constructeurs prévoient cet exutoire.

Interprétation des sols et des socles

La superposition³⁹ de quatre sols au-dessus du premier (Ss700) entraîne un exhaussement de 0,95 m du niveau de marche de l'*aula*. Cette surélévation a sans doute eu des répercussions dans la superstructure de la salle : rehaussement du plafond ou

³⁸ Elle pourrait avoir été prévue déjà lors de la pose du sol Ss48.

³⁹ Dans le bâtiment découvert sous la maison Duc (K, sur le plan général du complexe monastique), une superposition similaire de trois sols a été mise au jour : en bon état, peints en rouge, sur radier de pierres. Ils dateraient de la même période. Voir le rapport M.-P. Guex, A. Antonini, *St-Maurice, Maison Duc (SMD16), Grand-Rue n° 59 à 63/65. Surveillance des terrassements et des implantations de canalisations (mai-juin 2016)*. Janvier 2017.

raccourcissement des piliers de soutien, transformation des portes, exhaussement des fenêtres, autant d'ajustements qui engendrent des travaux assez importants au niveau de la statique du bâtiment. A cela s'ajoute l'effort énorme engagé lors de l'aménagement du dernier sol sur socles : excavation de toute la salle, sauf le podium, soit la démolition de tous les sols pourtant solides sur une surface de plus de 380 m². C'est pourquoi il est permis de s'interroger au sujet de la raison de cette accumulation de sols.

Une première observation est importante : hormis l'avant-dernière chape de mortier (Ss48), la surface des sols de la phase 2 est intacte et encore quasiment neuve lorsque le radier suivant est posé. Aucun niveau d'utilisation (terre piétinée, charbon de bois) n'y a été repéré. En outre, lors de l'aménagement des socles, le podium a été épargné par l'excavation.

Le sol soutenu par des socles rappelle la configuration des hypocaustes romains⁴⁰. Les investigations ont fourni des arguments contre et d'autres en faveur d'une telle interprétation. La mise en œuvre diffère profondément des hypocaustes classiques ; sous l'*aula*, les structures de soutien sont des massifs maçonnés en matériaux non réfractaires, qui occupent un volume beaucoup plus grand⁴¹ que les canaux sinuant entre eux. D'une part, le chemin que la chaleur doit parcourir est long et compliqué et, d'autre part, le volume des canaux est trop faible pour chauffer efficacement cette salle gigantesque. Pourtant, il existe au moins une cheminée (UT511) assurant le tirage nécessaire. Aucune trace d'un foyer, ou de plusieurs foyers, qui devaient être puissants, n'a été retrouvée. Ceux-ci pourraient se trouver dans les secteurs non explorés sous les maisons actuelles. En outre, aucune trace de suie ou de cendres n'a été repérée entre les socles, ni dans la cheminée de tirage (UT511) ou le canal (UT574) qui y conduit. Toutefois, cet argument n'est guère crédible dans la mesure où ce vaste sous-sol a été utilisé, après destruction du bâtiment, comme exutoire fortuit d'un canal d'eaux usées⁴² : les cendres ont pu être lessivées.

La construction des socles semble conclure une série d'essais d'aménagement de sols dont la qualité, excellente, ne peut être la cause de leur remplacement. Ces travaux découlent peut-être des conditions d'humidité du terrain. En effet, à Saint-Maurice l'eau est omniprésente ; l'époque romaine a transmis une attestation de cela au travers de la stèle dédiée aux Nymphes « Nymphis Sacrum », mise au jour en 1947 lors de l'agrandissement de la basilique vers le nord (**fig. 30**). Retrouvée en emploi dans un mur plus récent⁴³, l'inscription fait référence aux déesses celtiques de l'eau et des sources, supposant que l'une d'elles est proche⁴⁴. Le terrain est humide en raison de la présence d'argile et, en corollaire, de la proximité de la nappe phréatique. La source captée dans la cour St-Joseph et la nappe sont deux phénomènes indépendants l'un de l'autre, mais qui attestent que l'eau est partout⁴⁵. Si le débit de la source ne semble pas avoir varié, puisque la taille et l'altitude du bassin réceptacle de la cour St-Joseph y suffisent encore, en revanche la nappe est remontée depuis le Haut Moyen Age. Ainsi, les tombes des catacombes et de la salle du Trésor ont été retrouvées englouties, alors qu'elles n'ont évidemment pas été implantées dans l'eau. Dans l'*aula*, la documentation de niveaux profonds dans la frange ouest du chantier (étape 22) était entravée par la présence de l'eau également. Il se pourrait donc qu'au 6^e, 7^e, ou 8^e siècle, la nappe, pourtant plus profonde que maintenant, engendrait des remontées humides dans les maçonneries. En reconstruisant les sols les uns au-dessus des autres, les maçons ont peut-être tenté d'isoler la salle contre l'humidité. Puis, las de voir leurs efforts vains, ils ont fini par recourir à un procédé radical : la réalisation d'un sous-sol « vide » au moyen de socles maçonnés portant le sol de la salle. Que de l'air chaud ait circulé ou non dans ce sous-sol, le vide sanitaire était de toute façon propre à réduire

⁴⁰ Les pilettes de terre cuite sont ici remplacées par de gros socles maçonnés disposés sans ordre. Aucun exemple de ce type n'est pour l'heure apparu sur le territoire de l'empire romain, toutes époques confondues.

⁴¹ Estimé à 85% du volume total.

⁴² Voir chap. 3.1.3 Un canal d'évacuation des eaux usées

⁴³ Datant du 7^e ou 8^e siècle, selon L. Blondel, dans *Vallesia* 1951, pp. 1 – 17. Mais la description de la localisation est peu précise.

⁴⁴ Peut-être s'agit-il du captage de la cour St-Joseph qui pourrait bien avoir une origine romaine. Voir M.-P. Guex et M. de Morsier Moret, *St-Maurice, Abbaye, Cour St-Joseph (SMJ16). Intervention d'urgence (novembre 2016). Relevé d'une tranchée de canalisations*. Février 2017.

⁴⁵ En outre, il pleut souvent à Saint-Maurice.

l'humidité. Et il semble que l'entreprise a été couronnée de succès ; aucun autre niveau de sol n'a été aménagé au-dessus de la chape Ss46, à part quelques petites lentilles ponctuelles de réparation.

Ainsi, le but principal de l'installation sur socles devait être l'assèchement des surfaces de l'*aula*, surtout en hiver. Quant à chauffer cette salle aux dimensions démesurées, la disposition aléatoire des gros massifs maçonnés n'est peut-être pas la meilleure possible pour rendre efficace un système d'hypocauste. L'humidité étant contrôlée, des foyers (*braseros*) placés directement dans la salle pouvaient donner de bons résultats comme chauffages. L'interprétation du sous-sol de l'*aula* comme hypocauste peut donc être remise en question.

La lutte entreprise contre l'humidité dans cette salle indique que la fonction de celle-ci était de première importance. Les autres locaux équipés de sols en mortier (L2, L3) n'ont pas fait l'objet d'une telle attention, alors que l'humidité devait y être tout aussi désagréable. Leurs sols y ont été simplement rechapés⁴⁶. Le fait que le podium n'ait pas été concerné par ces transformations, indique peut-être qu'il était revêtu d'une dimension sacrée, ou que la structure qui s'y trouvait ne pouvait pas être déplacée ou que son utilisation n'a pas été interrompue durant les travaux.

2.1.2.4 La création d'une exèdre (phase 4, Relevé 4)

L'abside

A une époque indéterminée, mais au moins postérieure au dernier sol (Ss46, Ss82) de l'*aula* et de son estrade, la paroi ouest de la grande salle a été partiellement démolie sur une longueur de 6,60 m à l'arrière du podium. Simultanément, un mur en demi-cercle (M387) est construit face à cette brèche, empiétant dans le local voisin L2 (**fig. 31 et 32**). L'extrémité sud de l'abside coïncide avec la bordure sud du podium, tandis que l'extrémité nord outrepassa sa bordure nord d'au moins 1,90 m. Une petite porte (UT711) d'une largeur de 0,80 m est prévue dès l'origine dans l'extrémité nord de l'abside. Elle permet la circulation entre l'exèdre, l'*aula*, le podium et la salle L2 – L3. Une pierre plate tient lieu de seuil et une petite rampe (Ss395) en mortier sur radier, peinte en rouge, permet de rattraper les 0,30 m de dénivellation entre l'intérieur de l'exèdre et l'extérieur (**fig. 32 et 33**).

L'abside est fondée directement sur le sol en mortier (Ss488) peint en rouge du local L2 (**Relevé 13**). Elle est construite à l'aide de matériaux frustes (pierres de toutes sortes souvent en remploi, mortier liant au limon). Le parement intérieur était pourtant crépi, soulignant la volonté d'obtenir un fini propre.

Un remblai (UT411, 412) à base de matériaux de démolition est épandu sur 0,30 m d'épaisseur à l'intérieur de l'abside afin d'exhausser le niveau jusqu'à celui du podium. Un sol en mortier sur radier de pierres et peint en rouge (Sol Ss360) est aménagé sur ce remblai. Le mortier recouvre le sommet arasé du mur abattu entre l'exèdre et le podium (**fig. 34**). Ce sol n'est pas aussi soigné que ceux qui ont été observés précédemment. Le radier consistait en plusieurs lits de pierres sans ordre. Il servait à la fois de remblai d'égalisation et de support à la chape de mortier. Les tassements postérieurs du remblai de terre sous-jacent ont engendré des affaissements. Le sol a dû être réparé ponctuellement par lentilles ou par une chape aujourd'hui quasiment disparue. Il subsiste quelques mètres carrés du mortier d'origine, certains avec un peu de tuileau en surface. Mal conservé, le sol n'a pas livré de traces d'équipements intérieurs.

Cette exèdre, ajoutée à la tête de l'estrade et peut-être couverte d'une calotte, était physiquement associée au podium. Elle avait pour fonction d'agrandir l'aire privilégiée où s'exerçait le pouvoir et de focaliser vers elle les regards.

L'aménagement simultané de trois nouveaux passages (la petite porte UT711, le passage au nord du podium et la porte UT710⁴⁷ du local L3) signifie peut-être que l'entrée principale de

⁴⁶ En réalité nous ignorons ce qui se trouve sous le sol de la salle L2 car aucun sondage n'y a été pratiqué.

⁴⁷ Voir § 2.1.4.4 Réunion avec le local 2 et ouverture d'une porte.

l'*aula* a été modifiée, ou que la circulation dans l'édifice avait changé, voire même que les protocoles du pouvoir avaient été revus.

La petite porte dans l'extrémité nord de l'abside suggère que le local attenant (L2 - 3) avait acquis une fonction en relation avec l'exèdre. Et comme la salle L2 - 3 a été munie d'une porte (UT710) dans sa paroi nord, elle pourrait avoir fait office d'entrée pour le(s) personnage(s) siégeant dans l'exèdre, de vestiaire, ou de chambre de délibération, etc... Le percement de la porte nord (UT710) pourrait également trouver une explication dans sa position face à l'église du parvis ; elle ouvrirait probablement sur une cour⁴⁸. Les statuts de l'église et de l'*aula* pourraient avoir été modifiés et mis en relation l'un avec l'autre.

Le sous-sol de l'aula

Lors de cette phase, le sous-sol de l'*aula* était encore vide. Les sédiments d'infiltrations (UT655) qui y ont été retrouvés ont vraisemblablement été accumulés plus tard (voir chap. 3.1.3). Il était aussi « accessible » et manifestement fréquenté par de petits animaux. En effet, lors du suivi de la tranchée pour l'installation de la conduite des eaux claires, des ossements ont été ramassés entre les socles. Le grand nombre de ces ossements perturbés par les travaux d'excavation, retrouvés en un endroit bien localisés, laissent supposer un animal⁴⁹ qui se serait introduit dans le sous-sol et serait mort à cet endroit. Une analyse au radiocarbone a été effectuée sur l'un de ces ossements⁵⁰. La date fournie correspond au milieu de la phase 4. A cette époque, le sous-sol de l'*aula* était encore utilisé ou, du moins, en état de l'être.

2.1.3 Le local L2 : son évolution

2.1.3.1 Le local originel (phase 1b) (Relevé 1)

Le local L2 consiste en une salle ayant une largeur de 14,70 m et une longueur inconnue (au moins 4 mètres). Elle est constituée par les parois est (M81E) et sud (M81S) faites d'une seule maçonnerie caractéristique⁵¹ (**fig. 11**), et est adossée au mur plus ancien (M386 - 699). Sa paroi occidentale est inconnue. La jonction entre l'extrémité nord de la paroi est et le mur nord n'a pas été observée⁵² ; les deux murs ne devaient pas être chaînés l'un à l'autre parce que leurs caractéristiques diffèrent complètement. La tête du mur M81E s'appuyait peut-être contre le parement du mur M386 qui se poursuit au-delà de cette jonction (M699). La chronologie inverse est envisageable. Elle n'aurait toutefois pas de grandes répercussions sur l'interprétation ni sur la chronologie du site ; le mur M386-699 perdrait alors son statut de mur le plus ancien mis au jour et l'autre mur (M81E) s'en verrait pourvu à la place.

Aucun niveau de sol contemporain de l'origine de la salle n'a été retrouvé. Le seul observé (sol Ss488) est attribué à la phase suivante en raison de son altitude.

2.1.3.2 L'époque suivant la création de 515 (phase 2) (Relevé 2 et 13)

Aucune modification notable du plan n'est à mentionner à cette époque. Seul le sol en mortier (Sol Ss488) pourrait lui être attribué. Par son altitude, il correspondrait au sol (Ss512) de la phase 2 repéré dans l'angle sud-ouest de l'*aula* L1 (**fig. 11 et 21**). Ce sol est conforme par son aspect à ceux du complexe monastique ; sa surface, retrouvée très abîmée, était peinte en rouge, comme en témoignent les quelques fragments de tuileau conservés.

⁴⁸ Voir § 2.1.6 Les niveaux extérieurs du bâtiment d'apparat.

⁴⁹ Les ossements n'ont pas été soumis à un archéozoologue pour identification de l'espèce.

⁵⁰ Poz-100109, 1190 ± 30 BP, 722 - 945 AD (95,4% probabilité) ou 766 - 899 AD (89%).

⁵¹ Le liant, retrouvé très friable, est constitué de chaux et de limon vert-jaune.

⁵² Voir note 26.

L'existence d'un radier est probable selon les quelques pierres qui sont visibles dans l'interstice formé entre le parement du mur M81E et la chape de sol.

Une couche de silts piétinés (Ss414) de quelques centimètres d'épaisseur s'est formée sur la surface du sol en mortier à la fin de la période. Ce niveau d'utilisation a livré du bois dont un fragment a été daté par radiocarbone (^{14}C). La datation⁵³ obtenue fournit un *terminus post quem* à la construction de l'abside (phase 4) : entre le 7^e et le 9^e siècle.

Au cours de cette période peut-être, une fosse (UT391) est creusée dans le sol, contre la paroi nord du local (M386). Sa forme exacte est inconnue, parce que sa limite ouest se trouve au-delà de la limite de fouille (**fig. 36**). Sa largeur (nord-sud) atteint au moins 1,60 m, et sa longueur (est – ouest) au moins 1 mètre. Elle a été fouillée sur une profondeur de 0,40 m, son fond n'a pas été atteint en raison de la proximité de la nappe phréatique. Elle contient au moins trois remplissages de couleur gris-noir. Le plus ancien observé est un sédiment argileux très riche en ossements dus à des rejets de cuisine et en fragments de bois (UT448). Il est scellé par deux couches, contenant beaucoup de résidus culinaires osseux (UT447) et des débris de construction (UT478 : mortier, tuile, charbon de bois). Le bois contenu dans le premier comblement consiste peut-être en des restes d'une structure aménagée au fond de la fosse (un cuvelage ?). Les ossements témoignent de la proximité éventuelle d'une cuisine. La fosse pourrait être un dépotoir ou une fosse à compost.

La fosse ne présente pas de relation chronologique claire avec l'abside et avec la démolition du mur mitoyen des locaux L2 et L3. Sa présence paraît incongrue dans le contexte d'un bâtiment monumental. Du bois recueilli dans le premier remplissage (UT448) a été analysé au radiocarbone. La datation se situe entre 435 et 641 AD et elle est plutôt précoce. Soit cette fosse a bien été creusée à cette période et pourrait être associée à une superstructure indéterminée qui l'aurait dissimulée aux regards des personnages utilisant ces lieux à caractère fastueux, soit le bois recueilli est en remploi et cette fosse appartient à une période tardive où le bâtiment n'était plus utilisé à des fins prestigieuses. Le remplissage intermédiaire (UT447) semblerait faire partie de l'utilisation de la fosse, tandis que celui qui nivelle le creux (UT478) pourrait être témoin de son abandon. La datation de ces dépôts est indéterminée. La fosse et ses remplissages sont scellés par la couche UT484, qui marque l'abandon du bâtiment.

2.1.3.3 Construction de l'abside, réunion avec le local L3 (phase 4) (Relevé 4)

L'abside a été construite à travers le niveau de circulation en terre (Ss414) et fondée sur le sol en mortier (Ss488) ; dans l'exèdre, un remblai (UT411, 412, 413) scelle la couche de silts et porte le nouveau sol (Ss360). Le niveau de marche de la salle L2 n'a pas été modifié à la suite de ce nouvel aménagement ; il se situe donc 0,30 m plus bas que celui de l'exèdre. Il n'a pas été rechapé par la suite et aucune lentille de réparation n'a été repérée. Il semble cependant avoir été nettoyé. En effet, la croute de silts (Ss414) n'a pas été repérée hors de l'abside.

La paroi nord de la salle (M386) est démolie en même temps que l'abside est construite, de sorte que les locaux L2 et L3 n'en forment désormais plus qu'un seul. Des chapes de mortier (Ss450, 495) couvrent et égalisent le sommet arraché du mur à la hauteur des niveaux de marche des deux salles, et une petite rampe (Ss395) permet de rejoindre la porte de l'exèdre située 0,30 m plus haut (**fig. 33 et 35**).

La paroi extérieure courbe de l'abside empiète de près de 4 mètres sur la surface de la salle L2. Cette emprise indiquerait que cette dernière n'avait pas de fonction suffisamment prestigieuse pour être épargnée par cet aménagement. Cependant, comme elle a tout de même été équipée assez tôt d'un sol lui conférant une note de luxe, il est possible qu'elle ait perdu une partie de ce privilège au moment de la construction de l'abside. Cette modification de la fonction de la salle irait dans le même sens que l'hypothèse avancée dans le cas de l'*aula* : la circulation dans le bâtiment ou les protocoles du pouvoir pourraient avoir été modifiés à cette époque.

⁵³ Poz-58154, 1265 ± 30 BP, 666 – 821 AD (95,4% de probabilité).

2.1.4 Le local L3 : son évolution

2.1.4.1 Le local originel (phase 1, Relevé 1)

Pour la période la plus ancienne, il n'est pas certain que l'espace occupé par le local L3 était intégré au bâtiment D. Le mur sud (M386-699) est une paroi ancienne, et la paroi nord M706 n'a pas de relation chronologique avec celle-ci⁵⁴. Les limites est et ouest de cet espace ne sont pas apparues lors de la fouille. Un niveau de silts noirs (sols Ss709, Ss722) a été observé sur une largeur minimale de 1 mètre, au pied de la face sud du mur M706 (**fig. 37, Relevé 12**). Il surmonte le ressaut de fondation de 0,20 m environ et a vraisemblablement coexisté avec lui avant la pose du sol en mortier (Ss449, phase 2) du local une trentaine de centimètres plus haut. Engendré par de fréquents piétinements, ce sol en terre indiquerait que l'espace, ou une partie de cet espace, était fermé ou couvert⁵⁵.

2.1.4.2 La forme définitive suite à la création de Sigismond (Phase 2, Relevé 2)

Lors de la phase 2, le mur nord (M706) est reconstruit (M43). La maçonnerie de la phase 1 subsiste sur 0,40 – 0,60 au-dessus du ressaut de fondation. Le mur forme désormais la façade nord du bâtiment D et comporte une petite inflexion à la jonction des locaux L1 et L3. Un mur (M660) prolonge la paroi ancienne M81E ; il complète la limite est du local L3 et est mitoyen de l'*aula*. L'ancien mur M386 devient la paroi sud du local L3 et est mitoyen du local L2. La limite ouest du local L3 n'est pas connue car elle est située hors de l'emprise de la fouille. Le local L3 a donc une largeur (nord-sud) de plus de 5 mètres, une longueur (est-ouest) minimale de 8 mètres et une forme trapézoïdale. Aucune porte n'a été localisée dans les parois. Il en existait peut-être une à l'emplacement de la grande porte (UT710) percée lors de la phase 4.

Un sol en mortier peint en rouge (Ss396) est aménagé dans la salle, à la même altitude que celui du local L2. La présence d'un radier n'est pas attestée. Le sol est réparé par une chape peinte en rouge (Sol Ss449). Une dalle en schiste (UT451) est prise dans le sol d'origine ; elle sert de base à une structure en élévation. En l'état, il est difficile de comprendre son utilité dans l'organisation architecturale de la pièce (**fig. 35, 37, 38**).

2.1.4.3 L'installation d'un escalier (phase 4, Relevé 4)

Aucune structure attribuable à la phase 3 n'a été observée dans le secteur fouillé du local L3. Mais des transformations en relation avec la création de l'exèdre de la salle voisine L2 ont été effectuées lors de la phase 4.

Une maçonnerie (UT454, 455, 456) difficile à interpréter en raison de modifications est construite sur le sol en mortier (Ss449) et contre la paroi nord (**fig. 38**). Elle a une forme quadrangulaire et sa limite occidentale résulte peut-être d'un arrachement. Elle se compose principalement de dalles ou de pierres plates formant au moins deux gradins superposés de 0,20 m de hauteur chacun, atteignant ensemble une largeur (nord-sud) de 1,50 m ; tous deux comprennent une contremarche sud crépie. La limite orientale du gradin supérieur est définie par le crépi de sa contremarche. Cette plate-forme a une surface de 1,00 x 0,80 m. En revanche, la limite orientale du gradin inférieur est inconnue car elle se situe au-delà de la limite de fouille (**fig. 39**). Elle se prolongeait vers l'est sur 2,00 m au maximum⁵⁶. Un poteau de section rectangulaire, dont il subsiste le négatif, était compris dès l'origine dans l'angle nord-ouest de la maçonnerie. Il était appuyé contre la paroi nord du local et fondé sur une dalle plate, posée sur la surface du sol (Ss396 ou la réparation Ss449) (**fig. 40**). Il soutenait probablement une superstructure.

⁵⁴ Les deux murs ne présentent pas les mêmes caractéristiques intrinsèques.

⁵⁵ Interprétation avancée par le géologue M. Guélat. Voir le chap. 2.1.5 Le local 4.

⁵⁶ Car cette maçonnerie est inexistante dans le profil de la tranchée eau claire (étape 35) ouverte 2,00 m plus à l'est.

Cette maçonnerie est trop complexe pour être simplement la base d'un pilier ou d'une colonne engagée. En revanche, elle pourrait former les deux premières marches d'un escalier dont l'articulation est peu compréhensible en l'état de la connaissance. Une interprétation possible serait que la partie supérieure de celui-ci était en bois et montait d'est en ouest contre la paroi du local.

Sous l'une des pierres constituant la surface du gradin inférieur (UT455), de petits ossements ont été prélevés ; ils étaient en partie pris dans les interstices de la maçonnerie de la structure. Ils ont été soumis à une analyse au radiocarbone. La datation obtenue⁵⁷ est tardive et à peine postérieure à celle fournie comme *terminus post quem* par la terre piétinée (Ss414) accumulée sur le sol (Ss488) de la salle L2 avant la construction de l'abside. La construction de cet escalier précéderait donc de peu celle de cette dernière.

2.1.4.4 La réunion avec le local L2 et ouverture d'une porte (phase 4, Relevé 4 et 13)

Lors de la construction de l'exèdre de l'*aula*, le mur mitoyen des locaux L2 et L3 est abattu. Un pilier (UT452) est installé sur le sol du local L3 exactement entre la façade nord et l'abside pour soutenir probablement le plafond en remplacement de la cloison disparue. Une petite porte (UT711) est prévue dès le départ dans la partie nord de l'abside et mettait en communication l'*aula* et le local L2 – L3 grâce à une petite rampe (sol Ss395) reliant les deux niveaux de marche différents. En relation avec ce passage, une porte de 3,20 m de largeur (UT710), probablement à deux battants, est percée dans la façade nord (M43) (**fig. 40 et 41**). Le seuil est constitué de pierres plates posées à sec (UT600) probablement couvertes autrefois d'éléments en bois disparus. Il occupe la moitié nord de l'épaisseur du mur (M43). Son niveau correspond à celui du sol extérieur non aménagé en terre (sol Ss313) situé 0,40 m au-dessus du sol intérieur (sol Ss396-449). Une petite rampe de 1,50 m de longueur a donc été aménagée devant la porte pour rattraper la dénivellation. Elle est constituée de tuileau grossier, peut-être autrefois lié au sable et à la chaux, coulé sur un radier de pierres plates inclinées. La rampe rejoint le bord intérieur du seuil de pierres approximativement au même niveau. Les battants, accrochés près du milieu de l'épaisseur du mur (M43), s'ouvraient du côté intérieur et se fermaient en butée contre le bord intérieur du seuil.

La porte est située à l'emplacement supposé de l'escalier de la phase précédente (UT454, 455, 456). Les reprises (UT457 et 458) qui ont été observées dans le secteur oriental de la maçonnerie semblent prolonger la structure vers l'est. Elles pourraient être interprétées comme des indices de la modification de l'escalier suite à l'ouverture de la porte. Fondé sur la même base maçonnée, la nouvelle rampe montait désormais d'ouest en est. Cette interprétation expliquerait pourquoi le côté ouest de la première maçonnerie de l'escalier semble arraché et pourquoi la reprise UT458, qui répare le gradin inférieur dans sa partie orientale, correspond aussi au crépi⁵⁸ de la face ouest du gradin supérieur de la structure.

La taille de la porte (UT710) est impressionnante. Elle n'est pas une simple porte secondaire. Elle traduit peut-être le déplacement de l'entrée principale de l'*aula*, ou la création d'une seconde entrée de statut identique. Elle se voulait monumentale, et peut-être en mesure de laisser passer des processions. La salle L2 – L3, en conséquence, pourrait être une salle d'accueil précédant l'entrée dans l'*aula* elle-même.

2.1.5 Le local L4 : son évolution

Le long de la façade sud du bâtiment, un local (L4) de près de 3,80 m de largeur et de longueur inconnue est aménagé. Il comprend dans sa moitié nord trois fossés d'écoulement successifs de près de 0,40 m de profondeur. Ces canalisations évacuaient les eaux usées vers l'est où se trouve la rue principale (actuelle Grand-Rue) (**fig. 42, Relevé 14**). A côté d'elles dans la moitié sud de l'espace, un grand nombre de niveaux de circulation se superposent eux aussi, avec un faible pendage vers l'est : des couples de chapes de mortier – niveau de silts piétinés, quelques minces épandages d'argile verte, entrecoupées parfois

⁵⁷ Poz-100112, 1215 ± 30 BP, 694 – 889 AD (95,4% de probabilité), 763 – 889 AD (79,4% probabilité).

⁵⁸ Mortiers identiques.

par un remblai de graviers ou de matériaux de démolition qui assainit et rehausse le niveau de plusieurs centimètres (**fig. 43**).

Comme des niveaux similaires ont été repérés à plusieurs reprises dans ce bâtiment d'apparat à la surface des sols en mortier peints en rouge⁵⁹, une analyse micromorphologique a été demandée au géologue Michel Guélat⁶⁰. Le secteur du local L4 se prêtait bien à l'examen en raison de la grande accumulation de ces niveaux. M. Guélat a procédé au prélèvement de deux blocs d'échantillons regroupant chacun une séquence de plusieurs dépôts. Les résultats révèlent que les sols s'articulent toujours en couples invisibles à l'œil nu comprenant une chape de mortier sous un niveau d'utilisation en terre piétinée. Ils nous apprennent que des activités domestiques et culinaires étaient pratiquées, ainsi que des travaux de construction en bois en milieu clos d'abord, puis en milieu ouvert. Dans les derniers temps, il serait même question de la stabulation de chèvres ou de moutons. M. Guélat a pu exclure que l'accumulation des niveaux de marche en terre piétinée soient dus aux débordements des conduites d'eau.

La configuration des niveaux les plus profonds laisse supposer que beaucoup de niveaux antérieurs subsistent, associés à d'autres conduites en bois⁶¹. Les restes observés, qui se succèdent sur une hauteur de 0,60 m, appartiennent aux périodes les plus récentes du bâtiment (phases 3 et 4).

Le secteur fouillé se situe à la hauteur de la jonction des locaux L1 et L2, lesquels ne sont pas alignés. Cette articulation a certainement des répercussions sur l'interprétation du local L4.

2.1.5.1 Les niveaux les plus anciens observés (phase 2, Relevés 2 et 14)

Pour la phase 1, aucun vestige n'a été identifié. Les niveaux les plus anciens se situent plus bas que le fond de la fouille. Un petit sondage exploratoire a révélé en outre que la nappe phréatique était haute et recouvrait les vestiges de la phase 2, les rendant impossibles à documenter.

A une douzaine de mètres à l'est de ces observations, dans un secteur proche de la paroi sud de l'*aula*, une dalle (UT103) polygonale (0,70 m de côté environ) a été retrouvée posée à plat, à une profondeur de 1,70 m sous la chaussée. Englobée dans ce qui paraît être de la maçonnerie, les conditions de la découverte⁶² ne permettent pas de formuler d'interprétation, mais sa profondeur d'apparition et sa localisation indiquent qu'il pourrait s'agir d'une structure relative à cette phase 2.

2.1.5.2 L'évolution du local et les conduites d'eaux usées (phase 3, Relevés 3 et 14)

La limite sud du local n'a été observée que sur une longueur de 1,50 m. Trois maçonneries d'époques et d'orientation différentes ont servi successivement, compliquant l'interprétation du local (**fig. 44**). Durant cette phase, le local évolue de façon uniforme, hormis sa limite sud dont les parois semblent répercuter des transformations opérées à l'ouest.

Phase 3a

La paroi la plus ancienne des trois (M485) n'est pas tout à fait parallèle à la façade sud de l'*aula* ; elle a été observée sur une longueur 0,90 m et une hauteur de 0,80 m. D'une

⁵⁹ De tels niveaux ont été identifiés en 2012 dans le bâtiment F, en 2013 dans l'église du parvis ; puis en 2015 sur les sols du bâtiment E (jardin de l'Octogone), en 2016 sur les sols du bâtiment K (maison Duc). Ces occurrences devaient être expliquées.

⁶⁰ M. Guélat, St-Maurice, Avenue d'Agaune : analyse micromorphologique d'une séquence d'occupation dans une *aula* du Haut Moyen Age, *Cahiers Vallesia 2019*, Hommage à Alessandra Antonini (à paraître).

⁶¹ Plus à l'est, dans le prolongement de ces conduites, l'exploration de la parcelle où s'élevait la maison Duc, a permis de mettre au jour une conduite en bois (UT134) de type similaire et semblant provenir du local L4. Sa datation a livré une date assez précoce aux 6^e – 7^e siècles : Poz-86374, 1465 ± 30 BP, 550 – 646 AD (95,4% de probabilité).

⁶² Intervention d'urgence, étape 6, en 2012.

épaisseur de 0,40 m, son extrémité ouest, qui se trouve dans la zone explorée, est constituée d'un unique bloc de pierre taillée, attestant un piédroit de porte (UT486). Une pièce de bois verticale appliquée contre ce piédroit doit être restituée en guise de chambranle car son négatif subsiste entre les maçonneries postérieures (M439 et M441). Situé hors du secteur fouillé, l'autre montant de la porte n'a pas été repéré. A l'ouest au-delà de cette porte, le mur pourrait pointer vers une direction différente afin d'être parallèle au local L2.

L'épaisseur de la paroi, plutôt faible comparée à celle des murs du bâtiment, indique peut-être qu'elle n'était pas porteuse. Mais aucun indice ne permet de déterminer si elle consiste en un mur-bahut soutenant des piliers ou si elle était fermée jusqu'au plafond.

Un niveau de sol pourrait lui être associé : une fine chape de mortier peinte en rouge (sol Ss599), sans radier, coulée sur un niveau de limon gravillonneux gris (UT695). La chape, mais surtout son remblai de pose, s'inclinent abruptement vers la paroi nord du local à 1,40 m de celle-ci (**fig. 43 et 45**). A l'image des niveaux qui les surmontent, ils jouxtent vraisemblablement un fossé d'une quarantaine de centimètres de profondeur, au fond duquel devait se trouver une conduite en bois.

Etant donné la datation (¹⁴C) du sol (UT504, =UT598,) couvrant directement ces niveaux⁶³, ils peuvent être attribués aux débuts de la phase 3⁶⁴.

Phase 3b

Dans un premier temps, la porte (M486) est remplacée par une paroi (M439) d'orientation différente, dont l'extrémité orientale s'appuie contre la face nord du piédroit en pierre taillée (**fig. 44**). Le parement nord de la nouvelle paroi est crépi. Le même enduit habille aussi le parement de l'ancien mur (M485), preuve que le tronçon oriental de celui-ci est conservé et que la modification de la paroi sud du local L4 ne concerne que sa partie ouest.

Le nouveau mur a été observé sur une longueur de 1,30 m et une hauteur de 0,40 m. Son épaisseur de 0,45 m indique qu'à l'instar de la paroi précédente, il n'était peut-être pas porteur. La direction vers laquelle pointe son extrémité nord-ouest implique que la largeur du local se réduit à l'ouest.

Des niveaux d'utilisation sont contemporains de ce mur. Ils sont datés entre le 7^e et le 9^e siècle. Un sol en terre (Ss598 = 504)⁶⁵, puis un sol en mortier sur un radier de tuiles (Ss438) répare une perturbation du sol précédent (**fig. 45**). De fins épandages de graviers et de sables, contenant des matériaux de démolition (rassemblés sous le numéro UT437), un remblai de terrassement de graviers (UT540) et un feuilletage de couches (terre, chape de mortier et fin niveau de charbon de bois) d'une dizaine de centimètres d'épaisseur au total (rassemblées sous le numéro UT436) complètent la séquence. Ils sont coupés à leur extrémité nord par l'implantation d'une conduite de bois plus récente (UT530). Il est probable qu'ils devaient être associés, comme les niveaux sous-jacents, à une conduite soit disparue, soit cachée sous la canalisation postérieure.

Les sols regroupés sous le numéro Ss436 faisaient partie de l'échantillonnage du géologue. Leur analyse micromorphologique révèle que le premier niveau sur le remblai (UT540), constitué de résidus carbonisés et de fragments ligneux, correspondrait à une activité de liée au travail du bois. Il pourrait s'agir de l'installation d'une conduite en bois et/ou de la construction d'une toiture. Les niveaux suivants sont formés par trois couples successifs de sol chaulé / occupation en silts gris ou limon tassé. Les activités dévoilées par l'analyse de ces couches seraient d'ordre domestique et culinaire dans un milieu clos. Ce local serait

⁶³ Voir note 65.

⁶⁴ Dans le but de préciser cette attribution chronologique, une autre datation ¹⁴C a porté sur un os recueilli dans le niveau de travail (UT507) attribué à la construction de la paroi M485 et situé juste sous la couche de piétinement UT504. Malheureusement, le résultat obtenu (771 – 965 AD) est si discordant en regard de toutes les autres datations effectuées dans le secteur qu'il a fallu mettre en doute la justesse de l'analyse. Une erreur de stratigraphie est en outre complètement exclue : le secteur fouillé est trop exigu (1 m²) et les niveaux datés trop proches les uns de autres pour qu'une erreur de cette importance soit plausible.

⁶⁵ Les datations ¹⁴C d'os prélevés à deux endroits différents de la même couche (nommée UT504 à l'est, UT598 à l'ouest) sont quasiment identiques. **UT504** : Poz-58159, 1260 ± 30 BP, 669 – 862 AD (95,4% de probabilité). **UT598** : Poz-58161, 1290 ± 30 BP, 663 – 775 AD (95,4% de probabilité).

donc une pièce de service, un passage vers une cuisine, voire la cuisine elle-même. La présence d'une canalisation d'eau entre très bien dans ce cadre. L'association d'une cuisine au bâtiment d'apparat où des visiteurs de marque étaient accueillis serait cohérente.

2.1.5.3. Les derniers aménagements du local L4 (phase 4, Relevé 4)

Phase 4a

Le secteur est ensuite rénové par l'oblitération de l'hypothétique conduite sous un remblai de terre (UT532), l'insertion d'une nouvelle canalisation (UT530) et le rehaussement du niveau de marche adjacent par un remblai de graviers (UT432). Des niveaux d'utilisation constitués de silts gris piétinés (UT430) s'accumulent ensuite sur le remblai. La conduite en bois, la plus ancienne observée, consiste en tronçons de demi-troncs évidés de 0,15 m de diamètre extérieur, dont les extrémités sont ajustées les unes dans les autres. Dans le secteur fouillé, la conduite a été observée sur une longueur de 0,80 m. Elle est très bien conservée (**fig. 42 et 46**). Le petit diamètre de l'évidement (0,08 – 0,09 m) suppose que le volume d'eaux usées qui y transitait était faible (eaux pluviales ? vidange ponctuelle ?). Mais le fossé de 0,40 m de profondeur au fond duquel la conduite était implantée pourrait refléter une marge de sécurité mise en place pour faire face ponctuellement à l'évacuation de gros débits. Des fragments de planchettes ont été découverts contre les parois du fossé, suggérant la possibilité d'un cuvelage. La conduite a été datée à la fois au radiocarbone ^{14}C (7^e – 9^e siècle) et par dendrochronologie (734 apr. J.-C.)⁶⁶. Elle assure un jalon précis dans la chronologie.

Les sols (Ss430) ont eux aussi été analysés par micromorphologie. Comme lors de l'époque précédente, ils se présentent sous la forme de trois couples sol chaulé – occupation en silts gris ou limon tassé. Le type d'activité est le même. Le premier binôme évoque un milieu clos, mais les deux derniers tradiraient une ouverture du milieu (fissurations dues au gel – dégel). Il faudrait peut-être y voir l'agrandissement de fenêtres ou la création d'un portique à la place d'un couloir.

Phase 4b

La conduite (UT530) est ensuite enfouie sous un remblai de comblement (UT538) et une nouvelle gouttière en bois (UT591) est installée, au milieu du local cette fois-ci, au fond d'un fossé de 0,30 – 0,40 m de profondeur, percé dans les niveaux antérieurs (Ss598, UT540, Ss436, UT432, Ss430). La nouvelle conduite se trouve ainsi 0,20 m plus haut que la précédente (UT530). Ce demi-tronc évidé est moins bien conservé que le précédent, mais son négatif est bien visible (**fig. 47**). Il avait un diamètre intérieur de 0,20 m (0,26 m à l'extérieur) pour une profondeur de 0,10 m environ). Il a fait l'objet d'une analyse au radiocarbone. La datation fournie, entre 646 et 766 AD⁶⁷, la ferait un peu plus ancienne que la conduite précédente. Elle doit être prise comme *terminus post quem*. Le bois utilisé serait en remploi.

Le niveau de marche (Ss427) associé à la nouvelle conduite n'est pas rehaussé par un remblai de terrassement. Il se développe progressivement en litages de fines chapes de mortier et de silts (tous réunis sous le numéro Ss427). Il comprend des ossements, dont l'analyse ^{14}C a livré une date entre le 8^e et le début du 10^e siècle⁶⁸. Son analyse micromorphologique indique la présence de coprolithes d'ovicapridés ; la stabulation en ces lieux de chèvres et de moutons peut en être déduite⁶⁹.

Au nord de la conduite, le remblai couvrant l'ancienne canalisation (UT530) a peut-être servi à niveler le terrain. Les litages du niveau de marche se sont peut-être développés également sur ce terrassement.

⁶⁶ ETH-52764, 1262 ± 25 BP, 660 – 810 AD, (95,4%). CH-620257, 734 AD. Dendrosuisse, Labor für Dendrochronologie, M. Schmidalter, *VS/Saint-Maurice – Avenue d'Agaune 2013, Dendrochronologischer Untersuchungsbericht, Labornummern 620257*, Brig – Zürich, 4 nov. 2013.

⁶⁷ Poz-100699, 1335 ± 30 BP, 646 – 766 AD (95,4% de probabilité).

⁶⁸ Poz-58155, 1200 ± 30 BP, 712 – 937 AD (95,4% de probabilité).

⁶⁹ On ne peut exclure que ces déchets aient été rapportés sous les chaussures.

En même temps que le renouvellement de la canalisation, la limite sud du local est reconstruite. Un mur (M441) de 0,75 m d'épaisseur remplace les deux maçonneries (M439 et M485) formant jusqu'ici la paroi sud (**fig. 44**). A la hauteur du secteur fouillé, il est fondé partiellement sur leur sommet arraché, et en partie dans le terrain au sud de ceux-là. Son orientation est différente des deux premiers : il est parallèle au mur sud du local L2, à 3 mètres de celui-ci. Une petite fosse de fondation (UT440) au pied de son parement nord et percée dans le sommet du mur sous-jacent (M439) coupe les niveaux de sols précédents (Ss430) et atteste la postériorité du nouveau mur et sur ces sols. Le niveau de marche (Ss427) qui s'est développé à côté de la nouvelle conduite (UT591) s'est constitué sur le sommet du remplissage de la fosse de fondation.

Phase 4c

Lors d'une ultime rénovation, le système de canalisation est réinstallé à sa place initiale contre la paroi nord. Le terrain qui devait se trouver au nord de la conduite précédente (UT591) est excavé sur une profondeur de 0,40 m et une largeur de 1,80 m pour l'insertion de la nouvelle conduite en bois (UT420). L'ancienne canalisation (UT591) est couverte d'un remblai (UT537) et le fond de l'excavation est rempli d'une couche de sédiment homogène (UT535) sur laquelle de nouveaux tronçons de troncs évidés sont déposés. La conduite (UT420) a été dégagée partiellement en plan, et observée en coupe dans la tranchée pour l'eau claire⁷⁰. En conséquence, elle peut être restituée sur environ 6 mètres (**fig. 48 et 49, Relevé 12**). Elle est bien conservée. La jonction de deux troncs évidés a pu être observée (**fig. 50**). Elle se situe 0,05 m plus haut seulement que la précédente, au fond d'un fossé qui occupe la moitié de la largeur du local. La paroi du fossé est aménagée : des pierres et des fragments de tuile sont juxtaposés sur la pente en guise de talus (UT421) (**fig. 51**). Le bois de la conduite a été soumis à une analyse au radiocarbone, qui a livré une datation entre 779 et 1013 AD⁷¹ ; elle s'inscrit très bien dans la fin de la période.

Associée à cet aménagement, une couche de terre piétinée (UT425) subsiste dans la moitié sud du local ; elle est au même niveau que le sommet du talus. Ne faisant pas partie de l'échantillonnage du géologue, la couche n'a pas pu révéler le type d'occupation du local à ce moment.

Interprétation du local 4

La fonction du local 4 paraît s'écarter du contexte d'apparat. La circulation d'eaux usées à ciel ouvert, et l'accumulation de niveaux de marche oriente l'interprétation vers un local de service. Sa forme est indéterminée ; à la hauteur de l'angle sud-ouest de l'*aula*, elle est étroite (3,80 m) ; mais comme son mur sud n'est pas parallèle à la façade sud de l'*aula*, le local L4 tendrait à s'élargir à l'est. A une douzaine de mètres à l'est du secteur exploré, des niveaux similaires à ceux du local L4 ont été repérés, à 3,00 mètres du mur sud de l'*aula* (étape 18, fosse pour un silo à ordures). Cet emplacement se situe sur le tracé du mur sud (M485) du corridor L4, si on le prolonge en ligne droite. Mais aucun reste de ce mur n'est conservé car le percement de l'avenue d'Agaune a nécessité l'excavation du terrain jusqu'à une profondeur de près de 2 mètres dans ce secteur. Les niveaux de sol documentés en 2012 ont été conservés grâce à la présence d'une ancienne chambre de 1 mètre de profondeur perçant leur partie sommitale (**fig. 52 et 53**). Cette chambre a été préservée lors du chantier de 1960. Etant donné les circonstances de leur découverte, les sols ne peuvent pas être rattachés strictement à ceux qui ont été décrits à l'extrémité ouest du couloir. Leur profondeur et leur aspect similaires attestent cependant que le couloir se prolonge bien jusque-là, quelle que soit sa forme. Des niveaux identiques ont été repérés en 2014 sous la maison Duc, lors de la campagne de sondages (sondage 5)⁷², et redécouverts en 2016 lors

⁷⁰ Etape 35. L'altitude et l'emplacement de cette occurrence indique qu'il s'agit vraisemblablement de cette conduite UT420 et non pas de l'une des deux autres.

⁷¹ Poz-100698, 1115 ± 30 BP, 779 – 1013 AD (95,4% de probabilité), 869 – 1013 AD (94,2% probabilité).

⁷² Le rapport d'intervention rendu à l'Archéologie cantonale à ce sujet consiste en une coupe (feuille A3) restituée des profils des sondages effectués dans le sous-sol de la maison en prévision des travaux de réhabilitation réalisés en 2016.

de l'excavation pour l'ascenseur du nouveau bâtiment⁷³. Ils suggèrent que le passage L4 se prolongeait au-delà de la paroi orientale de l'*aula*. Il pourrait s'agir d'un argument en faveur de l'existence d'un autre bâtiment ou d'une autre salle adossée à la paroi orientale de l'*aula*, et délimitant le côté nord du couloir ou du passage.

Le couloir, ou passage, conduirait de la rue principale (l'actuelle Grand-Rue) vers le centre du complexe monastique, en longeant le bâtiment K (sous la maison Duc), puis l'*aula*. Au sud du local L2 se trouvait une cuisine, si on se fie aux résultats de l'analyse micromorphologique, comprise peut-être dans un secteur d'activités domestiques. Le passage devait donc être emprunté par les livreurs, les cuisiniers et le personnel du complexe monastique, et peut-être aussi du petit bétail. L'entrée de ce secteur, qui n'était pas nécessairement matérialisée par une porte, était peut-être située à la hauteur du changement d'axe du bâtiment. A cet endroit, la paroi sud du passage présente une « rupture », qui se caractérise par une porte à la phase 2, et un changement d'orientation à la phase 3.

Dans les derniers temps (phase 4) de cette occupation, la limite sud du local L4 est remplacée par une paroi épaisse (M441), parallèle au local L2. Cette transformation est peut-être une adaptation à des changements opérés dans le secteur des communs, mais peut-être aussi à l'étage de ces derniers, puisque la paroi M441 (épaisseur 0,75 m) peut être porteuse.

Selon la micromorphologie, l'environnement évolue d'un espace fermé à un espace semi-ouvert ou simplement couvert. Il pourrait s'agir d'un corridor transformé en portique. Mais compte tenu de la localisation du prélèvement d'échantillons, à la jonction d'un passage et de l'hypothétique entrée d'une aire de service, toute interprétation de ces résultats doit rester prudente. Les modifications que la paroi sud a subies pourraient traduire le déplacement de l'entrée; ainsi, à l'emplacement de l'échantillon, les niveaux de marche les plus anciens pourraient être intérieurs, les plus récents extérieurs.

2.1.5.4 La relation du local 4 avec le bâtiment d'apparat

Aucune porte n'a pu être repérée entre le local L4 et les deux salles L1 et L2 du bâtiment d'apparat.

Selon les datations du radiocarbone (¹⁴C), les sols du local L4 (Ss598, 504, 438, 436) contemporains du dernier sol en mortier (Ss46, 82) de l'*aula* L1 se situent entre 0,60 et 1,20 m plus bas que ce dernier, compte tenu de la légère pente vers l'est affectant le couloir⁷⁴. S'il devait y avoir une porte de communication entre la salle de réception et le couloir de service, celle-ci se situerait de préférence à l'ouest, près du secteur où la dénivellation est la moins prononcée.

A force d'être utilisé, le niveau de circulation du couloir L4 s'élève progressivement, tandis que le sol de l'*aula* reste inchangé. Les derniers niveaux conservés du local L4 (Ss427, 425) sont à la même altitude que le sol de la salle L1. L'hypothétique communication entre les deux pouvait en être facilitée.

Les niveaux les plus profonds du local 4 (Ss599, 598, 438) sont au même niveau que le sol en mortier (Ss488) de la salle L2. Mais alors que le sol de cette salle reste lui aussi inchangé, ceux du couloir s'élèvent jusqu'à être plus hauts de 0,50 m (1,10 m sous la chaussée actuelle).

En conclusion, l'exhaussement progressif du niveau de marche du couloir semble indépendant de l'existence des grandes salles de l'édifice d'apparat. Ce changement de niveau est voulu lorsque les canalisations doivent être placées plus haut en raison d'événements survenant à l'ouest, au point de départ des canaux. Parfois, le rehaussement est involontaire, avec l'apport de couches de sédiment piétiné. Cette évolution confirme le caractère utilitaire du corridor, tandis que les divers assainissements constitués de fins

⁷³ Voir le rapport s'y rapportant *op. cit.* 39.

⁷⁴ 1,20 m de dénivellation pour 46 mètres, distance séparant l'extrémité ouest du couloir et la rue principale

rechapages de mortier peints en rouge à leur surface reflètent un entretien digne du complexe princier.

La présence d'une liaison physique entre ce couloir L4 et les salles de « réception » L1 et L2 n'est pas attesté sur la base de ces observations.

2.1.6 Les niveaux extérieurs du bâtiment d'apparat D

Les niveaux extérieurs de l'édifice ont été documentés principalement en coupe et sur de très petits tronçons.

Du côté nord, la stratigraphie a été interprétée sur une hauteur de plus de 1 mètre, dans les tranchées pour le gaz (étape 3 en 2012) et pour les eaux claires (étape 35 en 2013) (**fig. 37, Relevés 12 et 13**). Ici, les niveaux identifiés sont, pour leur majorité, caractéristiques d'une occupation extérieure.

Le mur M706 de la phase 1, dont l'interprétation est difficile, est associé sur son côté nord à un niveau de marche composé de silts gris (sol Ss715), formé par piétinements à la surface d'un remblai gravillonneux (UT713) antérieur au mur. Ce sol, situé 1,80 m sous la chaussée actuelle, témoignerait d'un environnement couvert ou fermé : un bâtiment ou un appentis. Lors de la phase 2, le mur M43, qui surmonte l'arasement du premier, semble associé à un niveau riche en mortier fusé (UT716) qui pourrait être son niveau de construction. Puis un remblai de terrassement (UT717) exhausse le terrain et, au-dessus de lui, un autre niveau de chantier (UT718) très riche en fragments de tuile pourrait témoigner de la réfection d'une toiture ou de l'emplacement d'un dépôt de tuiles. Situé à la même altitude que le sol (Ss396) de la salle L3, il pourrait être mis en relation avec des travaux ayant eu cours lors des phases 2 ou 3. Il est recouvert d'un remblai de terre gravillonneuse (UT719) à la surface de laquelle se trouve un niveau peu épais riche en charbon de bois (UT313 =720). Ce dernier a été localisé également lors de l'étape 22 à la hauteur du seuil UT600 (phase 4) ; il consiste en un niveau de marche extérieur associé au seuil. Comme aucun vestige attribuable au complexe monastique n'a été observé entre *l'église du parvis* et *l'aula* lors de la surveillance de la tranchée pour les eaux claires (étape 35), il est possible que cet espace ait été une cour à cette époque.

A l'est du bâtiment, les niveaux extérieurs se situent sous les bâtiments actuels. Seul l'espace présent sous la rue des Petites Fontaines a pu être investigué sur une longueur de 0,50 m à l'est de la paroi de *l'aula*. Mais un grand nombre de conduites modernes ont oblitéré d'éventuels vestiges contemporains de l'édifice d'apparat.

Le secteur situé au sud de l'extrémité ouest du couloir L4 a été documenté sur une longueur de 0,80 m. Peu profonde (1,40 m sous la chaussée), la fouille a permis d'observer trois couches horizontales de remblai (UT443, 444, 323), toutes postérieures au dernier mur sud (M441) du local (**fig. 44, Relevé 14**). Aucun dépôt similaire aux niveaux de marche du couloir n'a été repéré sous ces remblais, dont la base est pourtant située sous le niveau de sol le plus récent du couloir. Ce secteur semble donc recouvrir un tout autre type d'occupation que le couloir. Son niveau de marche est situé vraisemblablement plus bas que le fond de la fouille.

La limite ouest de l'édifice étant inconnue, la recherche d'éventuels niveaux extérieurs est ici hors de propos

2.2. Abandon du bâtiment D et sa démolition

2.2.1 Dernières occupations

La dernière occupation de *l'aula* est caractérisée par un niveau de silts gris tassés (Ss53) de quelques centimètres d'épaisseur et se délitant en lamelles ; il a été mis au jour sur toute la surface observée du sol Ss46, y compris le podium (**fig. 19**). Deux analyses ¹⁴C ont fourni des dates similaires comprises entre le 7^e et le 9^e siècle⁷⁵, correspondant à la phase 3. Cette

⁷⁵ Poz-50375, 1255 ± 30 BP, 672 – 867 AD, (95,4% de probabilité), analyse d'un fragment de charbon de bois.
Poz-50375, 1265 ± 30 BP, 666 – 860 AD (95,4% de probabilité), analyse d'un fragment d'os.

datation correspond dans le local L4 à des niveaux qui ne sont pas les plus récents, il faut en déduire que le local L4 était encore utilisé alors que l'*aula* n'était plus une salle accueillant des visiteurs importants avec tout le faste requis.

La couche de silts est parfois conservée sur une épaisseur conséquente (0,07 m) témoignant peut-être de défauts dans la toiture. Cela indique surtout que l'endroit ne faisait plus l'objet d'un entretien régulier. Les petits fragments d'ossements⁷⁶ contenus dans ce niveau de marche traduisent de toute évidence un changement d'affectation du local à cette époque.

Un tel niveau n'a pas été observé dans l'exèdre. Le sol en mortier y était très abîmé à l'inverse des autres sols du bâtiment (**fig. 31**). La relation chronologique entre le niveau d'utilisation fruste de l'*aula* et le sol de l'exèdre est indéterminée. Une occupation particulière de cette pièce hémicirculaire est peut-être à envisager.

Dans le local L2 – 3, le même genre de couche de silts rapportés par piétinements (UT484) recouvre le sol en mortier (Ss396, Ss449) et la rampe (Ss446) vers la grande porte (**fig. 35, Relevé 13**). D'une épaisseur atteignant parfois 0,15 m, elle témoigne de l'utilisation intensive des lieux. Postérieure à la construction de l'exèdre, elle n'offre pas de relation claire avec l'utilisation tardive de celle-ci et les silts de l'*aula*. Un os contenu dans la couche (UT484) a fait l'objet d'une analyse au radiocarbone. Cette dernière fournit une date en *terminus post quem* comprise entre 676 et 870 AD⁷⁷.

Dans la même salle, au sud de l'abside, ce niveau d'utilisation en terre n'existe pas (**Relevé 14**). En revanche, une couche de matériaux de démolition (UT417) est présente à cet endroit. Elle est composée de limon, d'un grand nombre de fragments de mortier et de tuiles, ainsi que de quelques galets, entrecoupés d'un niveau de silts. Elle est plus épaisse (0,40 m) au contact de la paroi sud (M81S) du local L2, se réduit et disparaît à une distance de 3 mètres. Sa surface coïncide avec le niveau d'arase de la paroi. Elle est présente aussi au sud de ce mur dans le local L4 où elle scelle le fossé de la dernière canalisation. Elle pourrait refléter une période de ruine au cours de laquelle le mur M81S, entre autres, a été abattu ou s'est effondré, et dont la démolition a fait l'objet d'épisodes de récupération tandis que le reste du local, au nord, était fréquenté sous une toiture encore partiellement en place.

La couche d'utilisation matérialisée par un niveau de terre piétiné sur la surface des sols en mortier n'est pas partout uniforme, ni synchrone. Le changement de statut des locaux a été progressif, et chaque local semble avoir évolué différemment.

La déliquescence du statut de l'*aula*, l'une des salles du complexe monastique vouées à la fonction honorifique, traduit peut-être un changement dans la pratique religieuse, politique ou d'accueil de l'abbaye, voire, en arrière-fond, des difficultés financières. L'abandon de l'*aula* et des locaux attenants comme lieux de prestige résulte peut-être d'un défaut d'entretien du bâtiment, faute d'argent et d'utilité.

2.2.2 Traces d'incendie

Un incendie marque l'abandon définitif de la salle L1. Un grand nombre de gros fragments de bois calciné a été mis au jour sur les silts de la dernière occupation (**fig. 14**). Leur datation au radiocarbone a fourni la même fourchette chronologique que l'os prélevé dans le niveau de marche en terre (Ss53). Cet intervalle de temps contient la date d'abattage de l'animal, mais également la date d'abattage de l'arbre, et non pas celle de l'incendie ; il semble qu'au moment où l'*aula* était occupée de façon modeste, avec un dépôt d'ossements issus d'activités culinaires, des structures en bois ont été installées : la reconstruction du toit ruiné ? L'incendie est survenu à une date postérieure.

Dans le local L2, un niveau charbonneux signale lui aussi un incendie à la surface du remblai formé par la récupération de matériaux, mais il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit du même sinistre que dans la salle L1. A l'extérieur, devant la porte UT710 de la salle L2 – 3, le

⁷⁶ L'analyse archéozoologique de ces ossements fournirait certainement des informations concernant le type d'utilisation de la salle.

⁷⁷ Poz-100111, 1250 ± 30 BP, 676 – 870 AD, (95,4% probabilité).

sol contient du charbon de bois (Ss313). Il pourrait avoir été contaminé par un incendie proche.

Ailleurs, aucune trace d'incendie n'a été observée. Le feu a peut-être ravagé uniquement l'ancienne salle de réception ; à moins qu'il n'y eut plus grand-chose à brûler dans le local L2-L3 ou que les débris du sinistre n'aient été soigneusement nettoyés.

2.2.3 La démolition volontaire et l'épandage des matériaux

Au-dessus des niveaux précédents, consistant en des restes d'incendie, en un remblai de récupération et en niveaux de marche de silts, une grosse couche de démolition (UT314, 85, 86, 472) d'une épaisseur comprise entre 0,20 (au-dessus du local L1, dont le dernier sol est plus haut que les autres) et 0,70 m (au-dessus des locaux L2, L3, L4) recouvre tous les vestiges du bâtiment d'apparat. Elle est uniforme au-dessus des quatre locaux et sa surface est horizontale (**fig. 35, Relevés 12 à 15**). Elle est composée d'éléments grossiers : galets, fragments de mortier, de tuile et de charbon de bois dans une matrice limono graveleuse. Au-dessus de l'*aula*, ce remblai couvre le niveau de destruction de la salle, mais il est moins épais à cet endroit car il a été en partie évacué lors des travaux de 1960.

Les ruines de l'édifice d'apparat ont donc été arasées et les matériaux épandus sur place, relevant le niveau de marche à cet endroit de 0,50 m environ. La date de cet événement n'est pas connue puisque le remblai n'a pas fourni de mobilier typologique. Il couvre des niveaux datés des 8^e – 10^e siècles et sert de base à un bâtiment daté entre le 12^e et le 14^e siècle (la maison abbatiale 1). Il pourrait donc remonter à l'époque romane ou même carolingienne.

2.2.4 L'occupation épisodique de la surface (phase 5, Relevé 5)

A l'époque romane, l'ancien complexe monastique n'existe plus. Le secteur oriental de l'abbaye est déserté. Il semble avoir été reconverti en places, en jardins ou en pâtures (voir plus loin **fig. 91**). Le parvis de l'église du Martolet est construit à l'est du clocher-porche, au-dessus de la démolition de l'église funéraire *du parvis*. Avec cet enclos se développe un cimetière dont les tombes en pleine terre sont datées de cette époque⁷⁸. Des murs secondaires semblent cloisonner l'espace autour du parvis (M306).

Dans le secteur de la maison Duc (bâtiment K), un jardin ceinturé de murs est implanté dans la démolition du bâtiment du haut Moyen Age⁷⁹. Entre celui-ci et le secteur de l'ancienne *aula* (étape 8), un mur (M80) perçant en partie le sol de cette dernière, est construit selon la même orientation que le parvis du clocher et en diagonale par rapport au tissu urbain actuel (**fig. 54**). Il pourrait consister en un mur de jardin ou un muret de canalisation remontant à cette époque. Dans le secteur sud de l'avenue d'Agaune, un mur de clôture est implanté dans la démolition du bâtiment chauffé (F)⁸⁰.

Observé de près, le terrain de cette époque scellant l'édifice d'apparat comporte des traces de cette occupation rurale. Cette dernière se manifeste par des trous de poteau ou de piquet (UT367, 355, 470, 473, 390, 353, 354) et des fosses (UT496, 497) qui s'accordent bien avec l'utilisation de jardins ou de pâtures (**fig. 55 et 56, Relevé 13**). La concentration de ces structures dans le demi-cercle de l'ancienne abside n'est peut-être pas un artefact de la fouille. Ce mur pourrait avoir été conservé sur une certaine hauteur en raison de sa forme qui offrait un abri, une protection ou une clôture facile à agencer.

2.3 Un petit bâtiment chauffé (F)

⁷⁸ Tombe T1 mise au jour au fond de la tranchée gaz en 2012 (étape 2). Poz-58162, 0995 ± 25 BP, 988 – 1152 AD (95,4% de probabilité). Rapport à paraître. Les autres sont étroitement liées au parvis d'époque romane aménagé devant le clocher roman de l'église du Martolet.

⁷⁹ Rapport op. cit. note 39

⁸⁰ Voir paragr. 2.4.2 Construction d'un mur de clôture

A 50 mètres au sud de l'édifice monumental abritant l'*aula*, une aile d'un bâtiment (F) a été retrouvée. Aucun vestige de constructions plus anciennes n'a été mis au jour sous ce corps de bâtiment, mais des niveaux de marche en argile indiquent que le secteur n'était pas inoccupé au moment de l'aménagement du bâtiment.

Deux locaux du bâtiment ont pu être explorés. L'un est plus ancien que l'autre, mais a été entièrement reconstruit quasiment en même temps que l'autre a été bâti. Ils occupent ensemble une surface de 7,87 m x min. 4,55 m hors œuvre, se distinguent par des équipements de chauffage (hypocauste dans le local L1, foyer en L2) et ont été plusieurs fois transformés (**Relevés 7, 8, 9, 16, fig. 57**). Ces deux pièces constituent l'extrémité occidentale d'un bâtiment en partie situé (et partiellement détruit ?)⁸¹ sous le front oriental de l'avenue d'Agaune, bâti dans les années 1960. (**fig. 58**). La taille réduite des locaux et leurs équipements de confort sont des indices en faveur d'une interprétation comme pièces d'habitation. Les couches supérieures de la séquence stratigraphique ayant été oblitérées par les constructions postérieures et le chantier de l'avenue, les circonstances de l'abandon du bâtiment sont incertaines.

2.3.1 Le bâtiment primitif (L1) (phase 2, Relevé 7)

Le local le plus ancien (L1) est de forme carrée (4,75 x 4,55 m hors œuvre, 3,00 x 3,50 m à l'intérieur). Il est constitué de quatre⁸² parois chaînées (M146, M115, M116), de caractéristiques similaires, conservées sur une hauteur de 0,30 à 0,65 m au-dessus du sol extérieur. Le niveau de marche intérieur de cet état n'est pas connu, car il a été remplacé par l'hypocauste de la phase 3. Cependant, il est possible qu'un système de chauffage ait été déjà aménagé dans le sous-sol, car l'extrémité sud de la paroi orientale (UT116) est parementée en encorbellement, peut-être autour du négatif d'une structure arquée, comme une voûte au-dessus d'un canal de chauffe (**fig. 59**). Il n'est également pas exclu que l'hypocauste mis au jour et attribué à la phase 3 n'existait pas déjà lors de la phase 2. Mais comme le niveau d'arasement de tous les murs de la phase 2 coïncide avec le sol inférieur de l'hypocauste, il serait étonnant que cette démolition ait épargné les pilettes. La présence d'un éventuel canal de chauffe impose la présence d'un local de service attenant abritant un foyer. Les parois sud et nord du bâtiment devaient se prolonger à l'est. Cette restitution entre d'ailleurs dans une logique où un bâtiment de cette taille, peut-être chauffé, n'a aucun sens s'il n'est pas rattaché à un édifice plus grand.

La datation de cette construction est indéterminée. Aucun élément datant n'a été recueilli dans les niveaux attribués à cette phase ni dans les couches antérieures. Elle est au moins plus ancienne que la construction du local voisin au nord⁸³.

2.3.2 La reconstruction du local (L1) et l'équipement d'un chauffage (phase 3, Relevés 8 et 16)

Le local a été arasé et reconstruit à l'identique pour une raison indéterminée⁸⁴. Un chauffage par le sol a été installé. Les anciennes parois nord, ouest et sud, démolies jusque sous le niveau de marche extérieur (Ss143), servent de fondations à trois murs chaînés adoptant les épaisseurs et tracés des précédents (M132, M196, M117). Aucune maçonnerie ne semble avoir repris la paroi orientale (M116). Cette dernière a peut-être été arasée moins profondément que les autres, de sorte qu'une éventuelle maçonnerie de reconstruction, située plus haut, aurait complètement disparu sous les coups des chantiers modernes.

⁸¹ Le restaurant comprend un sous-sol où est établie la cuisine ; l'édifice voisin comprend un étage semi-enterré.

⁸² La paroi ouest n'a pas été observée, mais il semble évident qu'elle existe bien sous la maçonnerie plus récente du mur M196.

⁸³ Voir § 2.3.3 Ajout d'un local annexe

⁸⁴ Un niveau riche en charbon de bois (UT200) a été observé au nord de l'annexe nord du bâtiment. Mais il affleure sous le niveau de construction de l'annexe. Il peut donc difficilement être attribué à la destruction par incendie de la première phase du local L1.

La paroi nord (M132) semble se poursuivre au-delà du mur oriental⁸⁵ ; elle atteste l'existence d'autres locaux dans cette direction. Les autres jonctions de parois sont des chaînages à angle droit qui excluent la présence d'autres pièces construites en même temps au sud, à l'ouest et au nord. Les maçonneries de cette époque sont conservées au même niveau que le sol supérieur du local⁸⁶. Aucune porte n'est observable dans ces sommets arasés, ni aucun autre équipement. Le sol de la salle se situe 0,60 m au-dessus du niveau de marche extérieur.

Un os a été prélevé dans les cendres du canal de chauffe (UT126) et soumis à une analyse au radiocarbone⁸⁷. La datation, entre 660 et 770 AD, correspondrait à la fin de la phase 3. En tenant compte du fait que cet os ne provient probablement pas d'un animal abattu et aussitôt jeté dans le foyer, et que l'on ignore le taux d'accumulation des cendres et la fréquence des nettoyages du canal, cette date doit être considérée comme un *terminus post quem*.

Le chauffage

Le chauffage, bien conservé, est peu commun. Il est d'un type mixte, tenant à la fois d'un hypocauste classique à pilettes et d'un système à canaux rayonnants. Une petite partie du local repose sur un unique canal (UT127) adossé à la paroi sud du local sur toute sa longueur dans l'axe de la bouche du *praefurnium* ; la plus grande partie de la salle est posée sur des pilettes (UT155) irrégulièrement réparties. Ce sous-sol a une hauteur de 0,40 m. Le sol inférieur de l'installation est situé 0,25 m sous le niveau de circulation extérieur du bâtiment. Ce chauffage par le sol n'est pas souterrain par rapport au niveau de marche extérieur du bâtiment, mais quasiment de plain-pied.

De tous les éléments de cet aménagement, les pilettes sont les plus atypiques. Elles ont une hauteur de 0,40 m et sont constituées de *tegulae*, ou de grandes briques plates de 0,35 x 0,25 m, liées à l'argile. Elles sont disposées aléatoirement sur un axe nord-sud ou est-ouest (**fig. 59 et 60**). Un niveau d'argile verte sur un radier de pierres (UT148) forme le sol inférieur, tandis que les pilettes et les murets du canal de chauffe reposent directement sur le radier. L'argile servait vraisemblablement à colmater les interstices. Aucune trace de cendres ni de rubéfaction n'a été repérée dans la zone des pilettes.

Le canal chauffé (UT127) a une largeur intérieure de 0,50 m et une longueur de 3,00 m. Ses murets de 0,40 m de hauteur et de largeur sont constitués de blocs de grès taillés ou équarris, de *tegulae* et de grandes briques plates entières ou fragmentées, tous liés à l'argile verte. Ces éléments semblent avoir formé une structure continue fermée sur toute la longueur, sauf à l'extrémité ouest, où le muret nord semble se terminer par une simple pilette en brique⁸⁸. Leurs faces internes sont fortement rubéfiées. Un sédiment orangé (UT126), des cendres, s'est déposé dans le canal sur une épaisseur de 0,20 m.

La bouche du *praefurnium* est aménagée dès l'origine dans la paroi orientale primitive (M116) et ne comporte aucune trace de modification : deux pierres en encorbellement délimitent une ouverture dans l'extrémité sud de la paroi. La forme de l'orifice primitif est indéterminée. Celle de l'orifice de la phase 2 n'est pas plus évidente car la jonction entre celui-ci et le départ des murets du canal a été démontée lors de l'obturation (M119) de l'ouverture⁸⁹.

Le sol supérieur est composé de dalles de quartzite (UT125) reposant sur les pilettes et le sommet des murets du canal de chauffe. Sur les dalles est installé un radier de petites pierres sur lequel est coulée une épaisse chape de mortier (UT124) de texture grossière à la surface peinte en rouge. Ce sol a une épaisseur totale de 0,40 m (**fig. 60 et 61**). Il est

⁸⁵ La largeur réduite de la tranchée n'a pas permis d'observer clairement ce prolongement. Mais la maçonnerie M132 ne présente pas les caractéristiques propres à un angle chaîné vers le sud, elle paraît plutôt se poursuivre à l'est.

⁸⁶ Soit : 1,40 m sous la chaussée actuelle.

⁸⁷ Poz-100113, 1300 ±30 BP, 660 – 770 AD (95,4% probabilité).

⁸⁸ Cet endroit est mal conservé. Il n'est pas impossible que le muret était en définitive continu jusqu'à la paroi ouest du local.

⁸⁹ Voir § 2.3.7 Dernières occupations.

partiellement conservé. L'angle sud-est, entre autres, manque. La présence d'un bassin d'eau chaude au-dessus de cette partie du canal proche du foyer est possible. Cette pièce chauffée était peut-être une salle à vivre ou une salle de bain.

Fonctionnement de l'installation

Le fonctionnement de ce chauffage n'est pas simple à comprendre. Les cendres et la rubéfaction se trouvent en effet uniquement dans le canal. Elles n'existent pas dans le secteur des pilettes. Le canal était incontestablement chauffé. Mais le doute est permis pour la partie du sous-sol contenant les pilettes. En effet, les cheminée(s) de tirage manquent⁹⁰. La chaleur devait donc se répandre faiblement, grâce à un passage hypothétique à l'extrémité ouest du canal chauffé.

Dans une construction classique, le foyer était placé entre deux murets réfractaires (en blocs de grès ou en briques) à l'extérieur du local. La zone de combustion s'étendait parfois jusque dans l'épaisseur du mur mitoyen de l'hypocauste. Ici, la grande quantité de cendres et le haut degré de rubéfaction à l'intérieur du canal laisse supposer que le foyer pouvait y déborder, voire même y être poussé parfois volontairement. Etant donné la conception de l'installation, cette solution peut être envisagée afin d'augmenter épisodiquement la chaleur. Le secteur contenant les pilettes, d'une mise en œuvre compliquée en regard de sa faible capacité calorifique, a peut-être répondu à une autre préoccupation des constructeurs. Compte tenu de la quantité d'eau contenue dans le terrain de Saint-Maurice, les pilettes auraient pu servir à surélever le sol de la salle pour que le canal chauffé soit au final dans un sous-sol tout en n'étant pas excavé dans un environnement humide. Cet aménagement, à l'instar des socles de l'*aula*, a peut-être été motivé avant-tout par lutter contre l'humidité ambiante. Le canal chauffait certes le local le surmontant, mais ne semble pas avoir été conçu pour distribuer de l'air chaud dans le reste du sous-sol. Celui-ci était tempéré et asséché par son voisinage, isolait la salle du dessus de l'humidité, mais le rôle de diffusion de la chaleur dans la salle reste discutable.

2.3.3 L'ajout d'un local annexe au nord (L2) (phase 3, Relevé 8 et 16)

Un local annexe L2 est construit dans un second temps contre la façade nord du local antérieur (L1) (M171 et M147). Sa façade ouest s'aligne sur celle du précédent (L1). Sa façade nord se poursuit au-delà de la limite orientale de la tranchée gaz (étape 9) (**fig. 57 et 62**), tandis que sa paroi orientale n'a pas été observée. Le prolongement de l'annexe vers l'est confirme l'hypothèse formulée précédemment d'un local attenant dans cette direction. Les dimensions de l'annexe sont réduites (3,10 x min. 4,60 m hors œuvre, 2,55 x min. 4,00 m à l'intérieur). Au milieu de la paroi ouest, un caisson de 0,28 m de côté (UT178) est prévu dès le départ dans la maçonnerie. Il s'agit peut-être du logement d'une structure verticale : un madrier de soutien d'un sommier un support d'étagère ?

Le sol d'origine du local est une chape de mortier à la surface peinte en rouge (Ss192) coulée sur un radier de pierres (UT140). Une tuile repose sur la surface du radier, rebord vers le haut, et semble faire partie de la surface rouge du sol (**fig. 57 et 63**). Retrouvée dans le bord de la tranchée gaz, elle ne peut être interprétée précisément. D'autres éléments complémentaires pourraient avoir été arrachés lors du creusement de la tranchée (étape 9), tandis que d'autres, présents éventuellement à l'ouest, sont restés enfouis sous le sol (étape 15).

Un foyer quadrangulaire (UT185 ; 1,20 x 0,63 – 0,90 m de surface) est installé dans l'angle nord-ouest de l'annexe. Il est constitué d'une bordure en pierres et dalles de quartzite, et d'une sole en pierres plates et argile verte. Son aménagement a nécessité le percement du

⁹⁰ Aucun fragment de *tubuli* n'a été mis au jour dans le local, ni dans le remplissage de l'hypocauste, ni dans les environs proches. Aucune trace d'un tel équipement n'a été observée dans les bords du sol supérieur. Si toutefois une ou plusieurs cheminées devaient être restituées, elles se situeraient par un hasard très heureux dans les zones où ce sol n'est plus conservé.

premier sol en mortier de la salle. La sole est installée à la même altitude que ce dernier, tandis que la bordure le dépasse de 0,10 – 0,15 m. Elle semble avoir été succinctement réparée par la pose d'une fine dalle de schiste (UT172) sur laquelle des cendres ont été retrouvées (**fig. 64**). A l'extérieur du foyer, accolé à sa bordure près de son angle nord-est, se trouve un trou carré (UT189) de 0,25 m de côté, percé dans le sol en mortier (Ss137). Il pourrait avoir maintenu la base d'une potence.

Le sol en mortier a ensuite été rechapé (Ss137) et également peint en rouge. Sur ce sol, plusieurs fines couches reflétant l'utilisation du local se superposent : un niveau de terre charbonneuse, piétinée, en relation avec le foyer (UT190), un rechapage d'argile verte (UT191) (**fig. 65**), ainsi qu'un autre niveau de piétinement et charbon de bois (UT183) couvert de cendres grises à roses (UT184) (**fig. 66**).

Ce local annexe, auquel un foyer a été ajouté, paraît avoir été utilisé comme pièce à vivre. Le type du foyer, le support de potence, ainsi que les épandages de cendres et les rechapages du sol, plaident en faveur d'une fonction de cuisine. Aucun mobilier ni structures caractéristiques de cette affectation⁹¹ n'ont cependant été retrouvés.

2.3.4 La rénovation du sol du local L2 (phase 4, Relevé 9)

Vers la fin de son occupation, le sol a été rénové par l'apport d'un remblai d'une dizaine de centimètres d'épaisseur à base de matériaux de démolition (UT135) servant de radier à une chape de mortier (Ss180) à la surface peinte en rouge retrouvée très abîmée (**fig. 67**). La chape de sol est épandue de sorte à recouvrir les bords du foyer (UT172) et n'est pas rubéfiée. Celui-ci n'était peut-être plus utilisé que de manière ponctuelle.

2.3.5 Datation du bâtiment

La date de construction du local (L2) et de reconstruction du local L1 est fournie par trois analyses ¹⁴C. Deux ont été pratiquées sur des os recueillis dans les cendres (UT126) du canal de chauffe du local L1⁹² et dans le premier niveau de piétinement (UT190) sur le sol en mortier du local L2⁹³. La dernière a porté sur un fragment de charbon de bois prélevé dans la deuxième phase d'utilisation du foyer (UT172)⁹⁴. Elles aboutissent toutes trois à une échelle de temps comprise entre le 7^e et le 8 - 9^e siècles. Elles doivent toutes être prises comme *terminus post quem*. Le local L2 semble avoir été aménagé très peu de temps après la reconstruction du local L1, voire en même temps. Les dates fournies par l'analyse ¹⁴C se calent dans la fin de la phase 3, ou, au plus tard, au tout début de la phase 4.

Le dispositif atypique de la *suspensura* rappelle celle mise en place sous l'*aula* entre le 7^e et le 9^e siècle. Le sol supérieur en mortier à la surface peinte en rouge sur radier de pierres, ainsi que les trois sols en mortier de l'annexe (L2), ressemblent à ceux qui ont été observés dans le bâtiment de l'*aula* et qui remontent à la période comprise entre le 6^e et le 9^e siècle. Ce petit bâtiment, bien que de taille modeste, s'intègre donc bien dans cette période. Il fait donc partie du complexe monastique.

2.3.6 La construction d'un mur occidental (Relevé 9)

A une époque indéterminée, un nouveau mur (M194) est construit, appuyé perpendiculairement contre la façade ouest du bâtiment, à l'intersection des deux locaux (**fig. 68**). Il a été identifié lors du dégagement du bâtiment (étape 15) et lors d'une seconde intervention⁹⁵ qui permet de le restituer sur une longueur minimale de 6 mètres. Etant plus épais (0,75 – 0,80 m) que les murs du bâtiment, il pourrait n'être conservé qu'en fondation.

⁹¹ Aucun tesson de céramique, seuls quelques fragments d'un récipient en verre mis au jour dans le premier niveau de piétinement UT190.

⁹² Voir note 87.

⁹³ Poz 58153, 1260 ± 25 BP ; 671 – 857 AD (95,4% de probabilité).

⁹⁴ Poz-100479, 1310 ± 30 BP, 656 – 769 AD (95,4% de probabilité).

⁹⁵ Dans une tranchée examinée en urgence sous une pluie battante.

Aucun niveau de circulation associé n'a été identifié ; ils devaient se situer plus haut que son sommet arasé. La fonction et la datation de ce mur sont indéterminées. Sa position et son orientation semblent l'associer au bâtiment F.

2.3.7 Les dernières occupations du bâtiment (Relevé 9)

Dans un dernier temps, il semble que le local (L1) ait été utilisé sans chauffage. En effet, l'orifice du *praeurnium* a été bouché par une maçonnerie fruste (M119) (**fig. 59**). Le sol et la *suspensura* manquent par endroits, suite à l'écroulement des pilettes (**fig. 60**). Cet incident s'est déroulé anciennement déjà car le volume de l'hypocauste a été retrouvé entièrement comblé de sédiment, y compris les espaces protégés par la *suspensura* restée intacte.

Quant au sol du local annexe, il a subi des percements de nature indéterminée (UT133, UT134). Ceux-ci sont vraisemblablement assez anciens. En effet, dans le comblement de l'une de ces excavations (UT133), un style en bronze daté de l'Antiquité tardive⁹⁶ a été retrouvé. Un trou de poteau (UT179) est percé dans le dernier sol en mortier de la salle, mais perce aussi la première chape (**fig. 62**). Il est possible qu'il appartienne à une période de réoccupation ponctuelle des ruines.

2.4 L'abandon du bâtiment F

Les restes traduisant l'abandon du bâtiment n'existent plus au-dessus des vestiges ; ils ont été oblitérés par les constructions plus récentes (l'annexe UT128-170 du château de Quartéry-Stockalper, construite au 19^e siècle, par exemple), ou par le fond de terrassement du chantier de l'avenue d'Agaune (UT150). En revanche, à l'extérieur, où le niveau de circulation était plus bas, ces témoins subsistent.

2.4.1 Démolition volontaire et épandage des matériaux

Le bâtiment semble avoir été démantelé volontairement. Les matériaux de démolition ont été épandus tout autour (UT120) (**Relevé 16**). Ils rehaussent le terrain d'au moins 0,50 m. Cette manière de faire rappelle la démolition volontaire du bâtiment de l'*aula*. Les deux édifices pourraient avoir été arasés simultanément, lors d'une campagne de réaffectation du secteur.

2.4.2 Construction d'un mur de clôture (Relevés 10 et 16)

Malgré leur démolition, les murs du bâtiment F devaient être encore visibles quelques temps. En effet, un mur (M118) de 0,55 m d'épaisseur a été construit au sud en diagonale par rapport à l'orientation du bâtiment F à travers le niveau de démolition (UT120) (**Relevé 16 et fig. 69 et 70**). Son extrémité nord-ouest est appuyée contre l'angle sud-ouest du bâtiment. Cette disposition indique que les ruines étaient encore visibles et qu'elles ont été réutilisées en même temps que ce mur. Aucun niveau de circulation associé n'a été retrouvé, vraisemblablement disparu en 1960. Étant donné la présence de vestiges implantés à la surface de la démolition dans le secteur de l'*aula* (trous de poteau et fosses) et de la maison Duc (l'enclos d'un jardin, daté de surcroît de l'époque romane⁹⁷), le mur fondé dans les déblais du bâtiment F pourrait leur être contemporain et avoir fonctionné comme mur de clôture d'une propriété, d'un jardin, d'un pré ou d'une pâture.

⁹⁶ Le *stilus* AA12/K036-1 présente des caractéristiques proches du type W95⁹⁶ avec cependant une tige plus décorée que les modèles de cette série. Malgré un manque de parallèle direct, il peut donc être considéré comme une production intermédiaire entre l'Antiquité tardive, dès la fin du 3^e siècle, et l'époque carolingienne.⁹⁶ Il semble en effet que les modèles postérieurs adoptent une forme générale différente. Voir Verena Schaltenbrand Oberecht (dir.) et al., *Stilus, Kulturhistorische, typologisch-chronologische und technologische Untersuchungen an römischen Schreibgriffeln von Augusta Raurica und weiteren Fundorten*, Textband, Forschungen in Augst 45/1, Augst, 2012, 332p. Verena Schaltenbrand Oberecht (dir.) et al., *Stilus, Kulturhistorische, typologisch-chronologische und technologische Untersuchungen an römischen Schreibgriffeln von Augusta Raurica und weiteren Fundorten*, Katalog und Tafeln, Forschungen in Augst 45/2, Augst, 2012, (de 333) 810p. Markus Marquant, «Neue Griffelfunde in alten Beständen», *Mitteilungen der Deutsche Gesellschaft für Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit, Archäologischer Kontext und soziale Interpretation* 25, 2013, pp. 217-224.

⁹⁷ Poz 86369, 910 ± 30 BP, 1033 – 1204 AD (95,4%). Voir rapport *op. cit.* 39

3. Le deuxième millénaire : évolution vers l'abbaye actuelle et la ville de St-Maurice

Le deuxième millénaire débute par une période au cours de laquelle le secteur de l'avenue d'Agaune était inhabité et occupé par des places, des jardins, des prés, un cimetière. Après l'abandon progressif, puis l'arasement des ruines de l'ancien complexe monastique et de l'église du parvis, l'abbaye abandonne son rôle de représentation du pouvoir royal et devient un simple couvent regroupé autour d'un baptistère et d'une unique église martyriale invitant au pèlerinage.

L'entrée de l'église du Martolet est aménagée pour être repérable dès l'arrivée à Saint-Maurice. Outre le haut clocher-porche et son escalier qui devait être monumental, l'approche était canalisée dans un parvis clos de murs, muni d'un portail dans sa paroi orientale⁹⁸. Cette nouvelle zone d'accueil des pèlerins était ainsi clairement identifiable, tandis que les quartiers des moines étaient plus difficiles d'accès grâce à des passages vraisemblablement discrets et réservés. Le couvent aurait donc établi peu à peu la règle de la « clôture », tandis que l'église restait seule accessible au public.

L'aile nord du couvent s'est développée le long de la façade sud de l'église romane, s'appropriant peu à peu le bas-côté sud, puis s'élevant d'un étage. Un corps de bâtiment a été construit dans l'actuel cloître Ste-Catherine⁹⁹ ; il s'agissait peut-être de l'ancien cloître peint Ste-Catherine dont l'existence est connue par des textes. Il abritait peut-être un nouveau baptistère¹⁰⁰, remplaçant l'ancien édifice devenu vétuste. Au pied de sa façade ouest, une aire artisanale en relation avec le travail du métal et datée entre le 10^e et le 12^e siècle¹⁰¹ s'est développée à ciel ouvert. Puis ce corps de bâtiment a été démolé et remplacé par un autre ; sa façade ouest conservée est incorporée dans la façade orientale du nouvel édifice, l'actuelle aile centrale. Cette dernière est érigée, peut-être à dessein, dans l'axe de l'épaulement de l'église (alors disparue) de Sigismond (verte) et oblitère l'aire artisanale. Les bases du carré abbatial étaient établies. D'autres bâtiments devaient se trouver à l'emplacement de l'aile ouest actuelle et d'autres encore dans le secteur occupé maintenant par l'aile sud. L'illustration de Mérian montre un alignement de maisons mitoyennes à l'emplacement de cette dernière (voir infra **fig. 78**).

A l'extrémité de l'ensemble sud, la maison abbatiale 1 a été construite sur la place autrefois occupée par l'exèdre de l'*aula*. En même temps que cette maison, le mur d'enceinte de l'abbaye a été construit, marquant clairement dans le paysage la limite orientale de cette dernière. Il s'étire de l'angle sud-est des communs (près de l'aumônerie actuelle) à l'angle sud-est du parvis roman (voir infra **fig. 91**). Ce tracé a perduré jusqu'à nos jours¹⁰² (**fig. 71**).

La maison abbatiale 1 est ainsi nommée parce qu'elle précède un édifice (la maison abbatiale 2) présent sur le plan du 17^e siècle provenant des archives du Vatican. Le secteur dans lequel elle se trouve est désigné comme « quartier Abbatial basti ou Monseigneur le nonce a logé » (**fig. 72**)¹⁰³.

⁹⁸ Voir dans le rapport à venir concernant l'église du parvis.

⁹⁹ Voir le rapport : A. Antonini, M.-P. Guex, « Abbaye de Saint-Maurice. Le rez-de-chaussée de l'aile centrale et les tranchées dans les cours contiguës. Analyse archéologique lors des travaux pour la nouvelle salle du Trésor. Mars 2013 – février 2014 ». Mars 2016. Rapport déposé auprès du SBMA.

¹⁰⁰ Des textes mentionnent des fonts baptismaux dans le cloître Ste-Catherine au 14^e siècle. On ne sait pas exactement quand le cloître Ste-Catherine a été construit. L. Blondel, « Le baptistère et les anciens édifices conventuels de l'Abbaye d'Agaune », *Vallesia*, IV, 1949m pp. 15 – 28.

¹⁰¹ Voir les rapports A. Antonini, M.-P. Guex, « Abbaye de Saint-Maurice. Le rez-de-chaussée de l'aile centrale et les tranchées dans les cours contiguës. Analyses archéologiques lors des travaux pour la nouvelle salle du Trésor. Mars 2013 – février 2014 ». Mars 2016, et A. Antonini, M.-P. Guex, « St-Maurice, Abbaye. Jardin de l'Octogone (SMO15). Documentations des tranchées de canalisations (avril – juin 2015) ». Décembre 2016.

¹⁰² Voir le chap. 3.1.2 L'enceinte

¹⁰³ Archives vaticanes, Archivio Nunziatura Lucerna 38, F.983a.

3.1 La maison abbatiale 1 et l'enceinte (phase 5, plan 5)

3.1.1 La maison abbatiale 1

Le niveau d'occupation daté d'époque romane et matérialisé par des trous de poteaux et des fosses est arasé à cette époque. Aucun sol associé aux poteaux n'a été mis au jour. La maison est construite sur ce niveau. Un seul local a été repéré, de forme approximativement carrée, de 8,80 m de côté environ hors-tout. Il constitue l'angle nord-est de la maison. Les parois nord et est de cette dernière ont été identifiées sur de petits tronçons seulement. Mal conservées, elles ont été identifiées grâce à la présence d'un sol en mortier associé au mur nord et à la base d'un pilier dont la position a été supposée centrale dans le local.

Aucun local attenant n'existe au nord, et la paroi orientale correspond au mur d'enceinte de l'abbaye. En revanche, les parois sud et ouest n'ayant pas été retrouvées, elles n'ont pas pu être interprétées soit comme façades, soit comme cloisons de refend. La maison pouvait donc comprendre d'autres pièces au sud et à l'ouest. Avec une très forte probabilité, elle devait être rattachée sur son côté ouest au reste de l'abbaye¹⁰⁴.

La façade nord (M474) est conservée en fondation sur une hauteur de 0,35 m et a été observée sur une longueur de 1,20 m ; son épaisseur avoisine 0,80 m (**fig. 32**). La paroi orientale (M653) a été observée en fondation sur une longueur de 1 mètre et une hauteur de 0,30 m (1 lit de pierres) (**fig. 34**). Son épaisseur est de 0,85 m. Toutes deux devaient être chaînées à angle droit, mais ce chaînage a disparu ; la relation entre les deux maçonneries est assurée par la similarité de leurs liants. La paroi sud a disparu. La symétrie indique qu'elle devait se situer approximativement au même endroit que le mur nord (M76) de la maison abbatiale 2. La paroi ouest a été restituée sur la base de la symétrie axée sur le pilier central (**fig. 73**).

La base du pilier (UT359) consiste en un bloc architectural en marbre sculpté, utilisé en remploi. Il se présente sous la forme d'un cylindre presque circulaire de 0,85 m de diamètre et 0,50 m de hauteur. Sa face supérieure, disposée de sorte à être horizontale, est taillée à plat. Son profil est en partie abîmé ou retaillé grossièrement sur tout le pourtour, et comprend encore le fond d'une gorge sculptée qui s'enroule légèrement en vis autour du tambour. La forme d'origine du bloc est difficile à restituer (**fig. 74**). Sa présence dans ce local de taille assez réduite traduit probablement un étage.

Les premiers sols du local étaient situés environ 0,20 – 0,30 m plus bas que le sommet de la base de pilier. Ils consistaient en fins niveaux de limon charbonneux piétiné entrecoupés de plusieurs recharges de terre (sols Ss343) (**fig. 75, Relevé 14**). Leur frange méridionale se relève près de la paroi sud (remplacée par le mur M76)¹⁰⁵.

Le local a été rénové par l'aménagement d'un niveau de marche en dur. Le nouveau sol en mortier (sol Ss316) est situé au même niveau que le sommet de la base de pilier¹⁰⁶. Il est composé d'une chape de mortier gris-beige coulée sur un radier de petites pierres (< 0,10 m) disposées sur un seul lit. Sa surface n'est pas colorée de rouge (**fig. 76**). Etant un peu affaissé, ses bords nord et sud se relèvent au contact des murs, à l'instar des sols en terre antérieurs. Cette particularité fournit un argument supplémentaire pour la localisation de la paroi sud disparue (**Relevé 14**). La base de pilier (UT359) a peut-être été installée en même temps que le sol en mortier.

Des niveaux d'utilisation en terre se sont formés à la surface du sol (sols Ss315). D'une épaisseur de 0,01 à 0,12 m, ils sont composés de plusieurs litages de limon rubéfié ou charbonneux (**fig. 73**).

¹⁰⁴ A cette époque, la basilique actuelle n'existait pas. Etant donné les vestiges mis au jour dans la tranchée creusée en 2004 sur toute la largeur de la basilique, celle-ci n'a pas été construite sur un terrain vierge. Des bâtiments conventuels ont pu être démolis dans le secteur du chœur. Voir rapport A. Antonini, M.-P. Guex, J.-C. Moret, O. Paccolat, *St-Maurice, cour du Martolet. Rapport d'activités intermédiaire. Campagne de fouilles 2004*. Avril 2005.

¹⁰⁵ La frange nord est oblitérée par un égout moderne.

¹⁰⁶ La chape de mortier se réduit et disparaît sur la surface du bloc.

Au nord du bâtiment, un remblai de terrassement (UT482) nivelle la surface et un niveau de marche de terre piétinée et litée (sol Ss483) s'est formé au-dessus. (**Relevé 13**). Il n'a pas été possible de déterminer si le remblai est antérieur ou postérieur à la maison.

Au sud de la maison, deux niveaux de marche composés de limon et de mortier fusé, tassés (Sols Ss361 et 363), se juxtaposent l'un à l'autre à la même altitude. Ils sont situés 0,20 m plus bas que le sol intérieur, et formés à la surface de la démolition du complexe monastique. Ils sont antérieurs à la maison abbatiale 2 ; ils peuvent aussi bien être antérieurs que contemporains de la maison 1.

La fonction de cette maison, qui porte peut-être son nom à tort, n'est pas bien déterminée du point de vue archéologique. A l'époque des sols en terre, le local pouvait être un atelier, un entrepôt ou une cave. Avec l'aménagement du sol en mortier, la fonction aurait évolué vers une utilisation plus luxueuse. La superposition de cendres et de terre contaminée de charbon de bois indique la présence d'un âtre : une cuisine ou un atelier pour une activité artisanale de prestige ? A l'étage pouvait être installé un logement pour des visiteurs occasionnels qui justifiait l'emplacement de la maison, un peu à l'écart, dans un quartier qualifié d'« abbatial ». La date de construction est inconnue. En revanche, une analyse au radiocarbone (^{14}C) a été effectuée sur un os recueilli dans le niveau d'utilisation (Ss315) de la maison. Elle a livré une datation assez précise au 13^e siècle¹⁰⁷. Compte tenu du fait que l'analyse a porté sur l'une des dernières occupations, la construction de la maison pourrait dater dès la fin du 12^e siècle.

3.1.2 L'enceinte

La paroi orientale de la maison est constituée par l'enceinte de l'abbaye (**fig. 77**). Celle-ci, à l'instar de la maison, aurait donc été construite entre la fin du 12^e siècle et la fin du 13^e siècle. C'est à cette époque que l'abbaye aurait ressenti le besoin de délimiter son territoire de ce côté, après une période où ses confins orientaux étaient constitués d'espaces dégagés. Ce besoin a peut-être été motivé par le rapprochement de l'agglomération agaunoise qui empiétait peu à peu sur cette zone-tampon.

Selon la représentation de Mérian, la moitié nord aujourd'hui disparue de l'enceinte s'inscrivait dans le prolongement du tronçon qui limite aujourd'hui le jardin de l'abbaye, et avait probablement le même aspect, voire la même hauteur (**fig. 78**). La base d'un mur de 0,80 m d'épaisseur prolongeant vers le nord la paroi orientale de la maison abbatiale a été observée (M254) à la hauteur de la basilique (étape 21). Il est conservé sur un – deux lits de pierres. Il s'agit vraisemblablement des restes de l'enceinte primitive. A une douzaine de mètres de la maison, le mur oblique vers le nord-est et rejoint l'angle sud-est du parvis roman. Ce dernier était donc encore visible dans le paysage à cette époque. Des traces de la porte arquée figurant sur l'image laissée par Mérian n'ont pas été repérées dans la maçonnerie arasée de l'enceinte.

Entre 1653 et 1775¹⁰⁸, cette clôture est modifiée; le tronçon nord est rasé depuis le coude ; ce tracé a subsisté jusqu'au 20^e siècle. Il consistait jusqu'à il y a peu en une ligne de pavés marquant la limite de la parcelle appartenant à l'abbaye (**fig. 71**) ; aujourd'hui, cette limite est formée par le bord de la route. A sa place, un autre tronçon nord est reconstruit parallèlement à la basilique, dans le prolongement de la section servant de façade à la maison abbatiale 1. Son extrémité nord rejoint le mur du parvis roman. La partie ouest de ce dernier est alors démolie tandis que sa partie orientale, avec le portail, est conservée. Cette situation est perceptible sur la lithographie de T. Baeck de 1730. Elle est très bien représentée sur le plan de 1775 et sur l'aquarelle de Truffet de 1830 (voir infra **fig. 86 et**

¹⁰⁷ Poz-58150, 0737 ± 25 BP, 1227 – 1293 AD (95,4% de probabilité).

¹⁰⁸ La lithographie de Thomas Baeck, réalisée en 1730, illustre l'enceinte selon un tracé qui tient à la fois de celui du Moyen Age et de l'époque moderne. Etant donné l'impossibilité de trancher en faveur de l'un ou de l'autre, nous avons préféré nous référer au plan de 1775. La lithographie est publiée par Léon Dupont Lachenal, L'Abbatiale depuis le XVII^e siècle, in *Les Echos de Saint-Maurice*, 1951, p. 45.

103). Au 20^e siècle, ce mur est remplacé par une grille maintenue entre de petits piliers scellés sur une fondation de béton (**fig. 71**).

L'enceinte est conservée aujourd'hui le long du jardin de l'abbaye, entre l'aumônerie et l'angle sud-est de l'aile sud actuelle. Elle comprend encore la porte arquée illustrée par Ludolff.

3.1.3 Un canal d'évacuation des eaux usées

Comme pour corroborer l'existence d'un corps de bâtiment à l'ouest de la maison abbatiale 1, reliant cette dernière à l'abbaye, une canalisation (UT460) a été repérée au sud de la maison. Elle provient de la zone inconnue à l'ouest et se dirige au sud-est. En coupe, elle se manifeste sous la forme d'une cuvette de près de 1 mètre de largeur et une profondeur de 0,50 m comprenant des pierres agencées de chant (**Relevé 14**). En plan, la structure a été observée sur une longueur de 4 mètres (**fig. 79**). Elle se caractérise surtout par des pierres redressées qui devaient maintenir une conduite en bois disparue (des demi-troncs évidés ?). Son fond coïncide avec le sommet arasé du mur (M81) (paroi est du local L2 du bâtiment D, phases 1, 2, 3, 4) et avec le dernier sol de l'*aula*. Son extrémité sud-est aboutit dans l'ancienne cheminée de tirage du sous-sol de la grande salle. Il est vraisemblable qu'en creusant le fossé de la canalisation, les terrassiers ont rencontré fortuitement ces structures et ont constaté que la base de la cheminée coïncidait avec une cavité providentielle dont ils ont profité. Cette mise en œuvre signifie que la canalisation ne drainait pas un fort débit d'eau car, dans ce cas, les installateurs de la conduite n'auraient pas pris le risque d'utiliser un exutoire dont ils ignoraient la contenance.

Deux indices corroborent cette interprétation. D'une part le sol de l'*aula* a été retrouvé endommagé à l'endroit du contact avec la cheminée de tirage ; un morceau de la chape de mortier et une dalle de *suspensura* ont été retrouvés déplacés (**fig. 28**). D'autre part, les quelques observations directes du sous-sol de l'*aula* ont révélé que les espaces entre les socles étaient comblés de sédiments lités dans le secteur sud (**fig. 80**), et vides dans la zone nord (**fig. 20**), suggérant l'origine méridionale de l'apport sédimentaire.

Cette canalisation pourrait évacuer les eaux usées d'une cuisine ou les eaux pluviales d'une descente de toit.

3.2 La maison abbatiale 2 (Relevé 5)

La maison abbatiale 2¹⁰⁹ est construite dans le secteur adjacent à la façade sud de la maison 1 après l'apport d'un remblai de terrassement (UT335). Cette bâtisse figure sur le plan du 17^e siècle des archives du Vatican (**fig. 72**). Les vestiges mis au jour correspondent à cette représentation du point de vue de leur forme et de leur emplacement par rapport au chœur de la basilique. Le bâtiment adossé à l'enceinte et visible sur la gravure de Mérian publiée quelques années auparavant pourrait également correspondre à cette maison (**fig. 78**).

Des tronçons des parois sud (M317), ouest (M319) et nord (M76), de caractéristiques identiques, ont été mis au jour (**fig. 81**). La façade orientale a disparu car elle est située dans le secteur excavé lors de l'installation du collecteur d'égout au début du 20^e siècle. Elle consistait vraisemblablement en une partie du mur d'enceinte.

La façade nord (M76) est construite à l'emplacement de la façade sud de la maison 1 (**fig. 82**). Elle est fondée sur les sols de l'édifice d'apparat du Haut Moyen Age : sur le sol Ss488 (L2) dans sa moitié ouest, sur le sol du podium de l'*aula* à son extrémité orientale. Il n'est pas certain que la maison 1 ait été détruite à cette occasion. Les deux ont pu coexister quelques temps.

La paroi ouest (M319) ainsi qu'un départ de mur vers l'ouest, dans le prolongement du mur de façade sud, assurent la présence d'une pièce attenante. Cette observation est conforme

¹⁰⁹ Pour l'heure, il n'est pas possible de déterminer la relation chronologique entre la basilique, consacrée en 1627 et la maison abbatiale 2.

elle aussi aux représentations de Mérian et des Archives vaticanes. La maison comportait probablement un étage au-dessus du rez-de-chaussée : une cage d'escalier figure sur le plan du Vatican. Logé dans l'angle entre l'aile sud et le « quartier abbatial », l'escalier semble relier le couloir du rez de l'aile sud à l'étage de la maison abbatiale. En 2013, la fouille a porté sur le rez-de-chaussée de la maison. Ce dernier présentait la même disposition que le plan de l'étage : deux pièces voisines, séparées par une cloison contre laquelle étaient adossés les équipements de chauffage et de cuisine.

Dans la paroi sud, le piédroit ouest d'une porte (M318) prévue dès l'origine a été repéré (**fig. 81**). Un négatif d'encastrement d'un chambranle se trouve du côté intérieur du piédroit. Cette porte ne figurant pas sur le plan du Vatican offre un argument de plus à l'identification comme étage du niveau qui y est représenté.

Plusieurs chapes de sol en mortier (sols Ss320 et 321) ont été repérées dans la surface du local. La relation chronologique entre ces chapes n'est pas connue car elles sont trop morcelées.

Près du milieu de la paroi ouest, la fosse-cendrier d'un foyer (UT322) est observable au niveau du sol (**fig. 83**). D'une profondeur de 0,40 – 0,50 m et d'une largeur de 0,60 m, elle a été observée sur une longueur de 1,20 m et peut être restituée sur 2,00 m. Le fond était constitué de grandes dalles de pierres. Du bois calciné retrouvé au fond de la fosse et des cendres (UT350) comblant le tout en attestent la fonction (**fig. 84**). Un poêle en pierre ou en maçonnerie (disparu) surmontait la structure. Le feu ou les braises brûlaient à l'intérieur du poêle, sur une grille surmontant le cendrier.

La situation représentée sur le plan des archives vaticanes correspond aux vestiges ; elle montre qu'unâtre se trouvait de l'autre côté de la paroi mitoyenne des deux locaux, facilitant le chargement du poêle. L'aménagement peut être similaire au rez-de-chaussée et à l'étage, la fumée étant évacuée par le même conduit de cheminée.

Les parties supérieures du cendrier ont été réparées (UT367) ; elles témoignent d'une transformation de la superstructure, avec peut-être son élargissement du côté nord (**fig. 85**). Des niveaux cendreux (UT329, 331, 405) couvrant les derniers niveaux d'utilisation du local et la surface arasée de la maçonnerie du foyer proviendraient de l'étalement des cendres après démolition du poêle et de la maison.

Cet édifice semble bien correspondre à la demeure qui accueillait les visiteurs importants de l'abbaye. Elle est constituée de deux appartements superposés, chacun étant composé d'une cuisine et d'une chambre. Sur les deux représentations disponibles, le logement est adossé aux bâtiments conventuels, mais accuse un léger décalage par rapport à la ligne des bâtiments, que ce soit les petites maisons individuelles sur Mérian ou la grande aile sur le plan du Vatican.

La date de construction de cette maison n'est pas connue. Elle est postérieure à la maison abbatiale 1, datée de la fin du 13^e ou du début du 14^e siècle. Le foyer a été utilisé entre le 15^e et le 17^e siècle. Deux analyses ¹⁴C ont été effectuées sur du bois calciné (UT350)¹¹⁰ retrouvé au fond du canal de chauffe du poêle (M322) et sur le niveau de cendres (UT329)¹¹¹ épandues lors de l'arrachement du foyer et la destruction de la maison. Toutes deux ont fourni la même date.

3.3 La construction de l'aile sud

La démolition de la maison abbatiale 2 est probablement consécutive à l'incendie qui a détruit St-Maurice et une partie de l'abbaye. Une « première » aile sud est à l'état de projet sur le plan des archives du Vatican. Elle a été construite entre 1653 (représentation de Mérian) et 1693 (l'incendie de la ville). Des vestiges de cette aile ont été mis au jour en 2002¹¹² sous l'aile actuelle, attestant la réalisation¹¹³. La maison abbatiale 2 figure sur ce plan ; il était donc prévu de la conserver. L'incendie aura eu raison d'elle.

¹¹⁰ Poz-100448, 375 ± 30 BC, 1446 – 1633 AD (95,4% probabilité)

¹¹¹ Poz-100490, 375 ± 30 BC, 1446 – 1633 AD (95,4% probabilité)

¹¹² Voir le rapport A. Antonini, M.-P. Guex, *St-Maurice, Abbaye, Aile sud des bâtiments conventuels. Intervention d'urgence suite au creusement d'une tranchée, le 21 novembre 2002*. Avril 2003.

La construction de la « deuxième » aile sud a été entreprise au début du 18^e siècle. Le nouveau bâtiment sera plus grand que le précédent, mais suivant la même disposition des locaux, excepté les pavillons d'angle. Un contrat de construction¹¹⁴ est passé en 1706 avec les maçons François Perret et François Gex de Samoëns en Savoie. Il indique qu'un petit laps de temps s'est écoulé entre l'incendie et la reconstruction de l'aile sud.

3.4 Les vestiges isolés de l'avenue d'Agaune au sud de l'Eglise du parvis

Si les conditions de découverte et le caractère très partiel de ces vestiges isolés ne permettent le plus souvent pas de déterminer la fonction précise de ces derniers, il est parfois possible, en revanche, de les rapprocher de bâtiments figurant sur les illustrations et cadastres anciens. A cet égard, les documents les plus utiles sont la gravure représentant une vue de la ville de Saint-Maurice publiée par Matthäus Mérian (1653)¹¹⁵, le plan de la ville levé en 1775 par le « géomètre Gauthier » et conservé aux archives de l'Abbaye¹¹⁶ ainsi que le cadastre officiel de 1925 (**fig. 78, 86, 87**). Grâce à cette séquence de documents, l'évolution du tissu urbain entre le milieu du 17^e s. et le début du 20^e s. nous est perceptible. Il faut cependant tenir compte d'un hiatus entre le dessin de Mérian et le plan de 1775: dans l'intervalle un incendie aux effets dévastateurs est survenu (1693). Celui-ci aurait détruit une grande partie de la ville et de l'abbaye. D'après les documents planimétriques postérieurs à l'incendie, il apparaît que la reconstruction a toutefois largement respecté le réseau urbain antérieur. Il est vraisemblable que beaucoup d'édifices furent réparés plutôt qu'entièrement rebâties. L'exemple du bâtiment de la Grand-Rue 65 – la *maison Duc* – illustre parfaitement un tel cas de figure. Le linteau qui surmonte encore son entrée porte toujours l'année 1690, une date antérieure à l'incendie.

Entre le document de 1775 et celui de 1925, d'autres changements se sont produits évidemment. Outre les disparitions, transformations ou constructions de bâtiments individuels, il faut mentionner d'ores et déjà une phase d'élargissement de la rue et de rectification de la ligne des façades du pâté de maison situé du côté occidental de l'artère, au niveau du parvis de la basilique.

Comparé au plan actuel de la ville, le cadastre de 1925 permet aussi de constater des changements, et en particulier ceux survenus lors de l'ouverture de l'avenue d'Agaune en 1960.

Les vestiges isolés de l'avenue d'Agaune sont répartis ci-dessous en trois sections en fonction de leur chronologie, établie par correspondance avec la vue et les plans anciens de la ville, et par comparaison avec des maçonneries précédemment identifiées. La première partie de ce chapitre traite les restes antérieurs aux bâtiments illustrés sur la vue publiée par Mérian (1653) : ceux d'époque romaine, rares, et du Haut Moyen Age (représentés sur le plan 1 des vestiges de l'avenue d'Agaune) ont été distingués des plus tardifs (plan 5). Dans la deuxième section sont discutés les vestiges correspondant à des constructions illustrées sur la gravure de Mérian (plans 5 et 6). La troisième section (plan 6) regroupe ce qui est postérieur à ce document et peut très souvent être corrélés au plan du géomètre Gautier de 1775 ou au cadastre de 1925. Il faut cependant faire remarquer que si le calage du cadastre de 1925 sur le dernier état du cadastre de St-Maurice ne pose pas de problème, et que le plan de 1775, malgré des imprécisions, peut être corrélé avec le plan actuel de manière

¹¹³ Le plan des archives du Vatican peut ainsi être daté.

¹¹⁴ AASM, PAD 85/1/6.

¹¹⁵ La vue de Saint-Maurice apparaît pour la première fois dans la deuxième édition de l'ouvrage de Matthäus Merian, *Topographia Helvetiae, Rhaetiae, et Valesiae*, Frankfurt am Main 1654², «S. Mauritius in Valesia» [sans pagination]. Cf. Anton Gattlen, *L'estampe topographique du Valais : 1548-1850*, Martigny – Brig, 1987, p. 16.

¹¹⁶ « Carte topographique des environs et de la ville de St-Maurice jusqu'au vieux cours du torent [sic] de Bonvoisin — levée en 1775 par le géomètre Gauthier » (AASM, PLA 200/0/0/19)

encore satisfaisante, ce n'est évidemment pas le cas de la vue cavalière de St-Maurice publiée par Mérian. Outre les problèmes de perspective liés au type de vue employé, il faut aussi considérer que des détails ont certainement pu être omis du dessin. Si les rapprochements que les deux premiers documents permettent peuvent être considérés comme objectifs, l'identification de vestiges archéologiques avec les bâtiments figurés sur la gravure imprimée en 1653 relève donc d'une appréciation plus subjective.

Etant donné la difficulté que pose la longueur de la rue pour la représentation de ces vestiges isolés, des extraits des différents plans sont présentés ici, parfois superposés au plan de 1775 qui a servi de référence à la datation des restes. Dans le présent rapport, ils se trouvent classés parmi les figures et non pas parmi les relevés. La situation exacte des découvertes dans la rue figure sur le plan des étapes (**fig. 2**)

3.4.1 Les vestiges anciens non figurés sur la gravure Mérian

3.4.1.1. Des vestiges d'époque romaine ou du Haut Moyen Age (**fig. 88**)

A la hauteur de la Cour des Anciens, des vestiges ont été observés (étape 12) (**fig. 89 et 90**). Ils se situent à une quinzaine de mètres à l'est de murs et d'un sol observés en 2011 lors des fouilles de la Cour des Anciens et attribués, sous réserves, à l'époque romaine ou au Haut Moyen Age¹¹⁷. Les nouvelles découvertes consistent en un mur orienté est-ouest (M165) et un sol en mortier (Ss166, altitude 413,54 m) s'appuyant contre le parement sud de celui-ci. Le mur correspond par son épaisseur (0,50 m), son orientation et sa profondeur (1,50 m, sous la chaussée actuelle) à ceux observés en 2011¹¹⁸. Le sol est formé d'une chape de mortier gris-blanc lissée, mais non peinte ; il se situe à une altitude similaire à celle du sol mis au jour en 2011. Il est donc possible, mais avec beaucoup de réserves, de postuler que les vestiges dégagés en 2012 appartiennent eux aussi à une phase ancienne, romaine ou alto-médiévale.

3.4.1.2 Le jardin de l'Octogone (**fig. 91**)

Un sondage (étape 33) dans le jardin de l'Octogone de l'Abbaye (**fig. 92**, et plus loin **fig. 110**) – pratiqué afin d'aménager le passage des conduits de chauffage à distance – a révélé que la maçonnerie de la clôture actuelle (M761/M762)¹¹⁹ du jardin repose à cet endroit sur un mur plus ancien (M760) (**fig. 93**). Le sommet arasé de ce dernier se situe 1 m sous le niveau de marche actuel du côté est de la clôture, et 2 m environ sous celui du jardin à l'ouest. L'ancienne maçonnerie, d'épaisseur identique au mur actuel¹²⁰, est néanmoins décalée de 0,10 m vers l'ouest par rapport à ce dernier ; il s'agit vraisemblablement d'un ressaut de fondation.

Au fond du sondage, un sol en mortier (Ss763) a été repéré contre ce mur (M760) à la hauteur du ressaut de fondation. Son mortier gris-beige est lissé en surface mais aucune trace de peinture rouge n'a été observée. Il est situé pratiquement au même niveau (415,00 m) que les sols des maisons abbatiales 1 et 2 (respectivement 414,90 et 415,00 m env.) construites à l'emplacement de l'ancienne *aula*, à 25 mètres vers le nord. Il appartenait visiblement à un bâtiment adossé au mur de clôture (M760). D'après les altitudes, il est possible que le supposé bâtiment remonte à l'époque de l'une des deux maisons. La maison 1, contemporaine de la phase primitive de l'enceinte, est datée du 13^e siècle, voire

¹¹⁷ A. Antonini, M.-P. Guex, *St-Maurice, Cour des Anciens, Interventions du 6 juin au 13 septembre 2011 (discontinu)*. Janvier 2012, (murs M13, M14 et sol UT10, p. 4).

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Voir ci-dessous § 3.4.2.4 Le jardin de l'Octogone

¹²⁰ Observation possible grâce au trou percé dans la base du mur pour passer les tubes du CAD.

de la fin du 12^e siècle¹²¹. La maçonnerie inférieure (M760) de l'enceinte observée lors de l'étape 33 pourrait remonter à cette époque.

Au-dessus du sol en mortier (Ss763), un autre sol en pierres sans mortier mais maintenues dans du sable (Ss764), puis des couches de sable et de remblais horizontaux (UT765 et 766) ont relevé progressivement l'altitude du niveau de circulation d'une septantaine de centimètres¹²².

3.4.1.3 A la hauteur du parking des professeurs du collège (fig. 94)

Exactement sous l'entrée du parking des professeurs du Lycée-Collège de l'Abbaye (étape 23), un mur très perturbé (M739) orienté est-ouest a été mis au jour dans le profil de la tranchée (**fig. 95 et 96**). Il est peu profondément fondé, mais d'une largeur importante, de près d'1 m. Il pourrait correspondre à une clôture figurant sur les plans de 1775 et 1925. Un second mur (M736) associé sur son côté sud à un sol en mortier (Ss737) observé en coupe sur 0,60 m de longueur a été repéré moins de 2 m au nord du mur précédent, sans relation chronologique déterminée avec lui (**fig. 97**). Il correspond visiblement à la paroi nord d'un local avec un sol aménagé. Aucun des documents n'illustre de bâtiment à cet emplacement (**fig. 94**). Il ne s'en trouve pas non plus sur la vue de St-Maurice publiée par Mérian. A moins de postuler que les vestiges découverts étaient constitutifs d'un bâtiment mineur oublié systématiquement de ces documents, voire construit puis détruit dans l'intervalle entre deux de ces plans, il faut admettre que l'édicule est antérieur au milieu du 17^e siècle.

3.4.2 Les vestiges de bâtiments figurant sur la gravure Mérian (Plan 6)

3.4.2.1 Le parvis de la basilique (fig. 98)

Sous le parvis de la basilique, plusieurs maçonneries ont été identifiées (étape 21). Il s'agit tout d'abord de M254, le mur de clôture oriental du monastère discuté plus haut¹²³ qui s'étend du nord au sud, sur tout le côté est du territoire de l'abbaye. De part et d'autre de cette enceinte, des restes enfouis peu profondément (sommets à 0,50 m sous la chaussée actuelle et fonds à 0,80 m) ont été repérés, sans qu'il soit toujours possible de déterminer leur chronologie par rapport au mur d'enceinte (**fig. 98 et 99**). La plupart est située entre les deux tracés de cette partie de l'enceinte.

L'angle ouest d'une construction (M310) a été identifié du côté oriental du mur de clôture (M254), sans chronologie relative entre les deux (**fig. 100**). Il a une orientation différente de celle de la clôture. Les deux murs perpendiculaires ont été vus sur 0,40 m de hauteur, mais leur base n'a pas été atteinte. Le mur nord-ouest, de 0,43 m d'épaisseur est sensiblement plus large que celui du sud-est, de seulement 0,23 m. L'interprétation et la datation de ces vestiges sont difficiles. Rien de comparable n'apparaît en tout cas sur les plans à partir de 1775. Il est possible qu'il s'agisse, malgré un décalage apparent, d'une petite construction illustrée sur la gravure de Mérian à l'avant de la « Maison de Ville » (**fig. 78, a**).

Du côté ouest des vestiges de la clôture (M254) cette fois, les restes de deux murs (M306 et M307) à peu près perpendiculaires entre eux ont été observés, mais la relation entre ces deux maçonneries n'a pu être établie (**fig. 101 et 102**). Ils ne suivent pas l'orientation du mur de clôture (M254), ni celle du tracé plus récent (corrigé entre 1653 et 1775), ni d'ailleurs celles des parois du local précédemment décrit (M310). Les deux murs présentent d'ailleurs des caractéristiques différentes. Les parements du premier (M306) – observé sur 3,70 m –

¹²¹ Voir ci-dessus § 3.1.1 La maison abbatiale 1.

¹²² Depuis ces fouilles effectuées en 2013, le jardin de l'Octogone a pu être exploré grâce aux tranchées creusées en 2015 pour la prolongation des conduites CAD. Voir rapport : A. Antonini, M.-P. Guex, *St-Maurice, Abbaye, Jardin de l'Octogone (2015). Documentation des tranchées de canalisations (avril – juin 2015)*. Décembre 2016 (Plan 7).

¹²³ Voir § 3.1.2. L'enceinte

sont bien réalisés, tandis que ceux du deuxième (M307) – observé sur une longueur de 1,20 m – ne montrent pas un grand soin dans leur mise en œuvre. Leur profondeur d'implantation est de 0,70-0,80 m sous le niveau de la place pour le mur M306 et de à 0,60-0,70 m pour le mur M307.

Le moins épais des deux (M307) est perpendiculaire à l'église. Il pourrait être un mur de jardin dans le parterre de l'église, aménagé avant la correction de l'enceinte. Il en existe un semblable sur l'aquarelle de 1830 ; il pourrait s'agir du même mur, raccourci lors du changement de tracé (**fig. 103**). L'autre mur (M306) est trop épais pour ne pas figurer sur l'une des représentations s'il avait existé en même temps que l'une d'elles. Or aucune ne comporte un tel détail. Il faut donc en conclure que ce mur est plus ancien. Comme son orientation entre dans le même schéma orthonormé que le parvis du clocher roman, il pourrait être attribué à cette période antérieure à la clôture, où l'endroit était occupé par des jardins ou des prés.

A 2,50 m au sud des précédents a été découvert l'angle nord-ouest d'une construction (M309) (**fig. 104**) alignée sur le mur de clôture du monastère (M254) et contre lequel elle s'appuyait. Elle est située sur le tracé plus récent de l'enceinte ; elle est donc antérieure à celui-ci. La construction est implantée 0,60-0,70 m au-dessous du niveau du parvis. Cet angle de maçonnerie pourrait correspondre à un aménagement du parterre de l'église. De tels aménagements mineurs n'ont pas nécessairement été représentés par le dessinateur. Cette maçonnerie, tout comme les précédentes, n'apparaît pas sur le dessin de Mérian ; la raison pourrait bien en être qu'il est adossé à la face non visible du mur de clôture. Il faut noter par ailleurs que l'emplacement de cette construction (M309) pourrait correspondre, sur le même document, à l'ouverture arquée aménagée dans le mur de clôture et pourrait être mise en relation avec celle-ci (**fig.78, b**).

Sur le sommet arasé du mur M309 ont été observés les restes informes d'une maçonnerie (M308) dont l'orientation est incertaine. Elle couvre une surface de 0,95 × 0,80 m.

3.4.2.2 Les anciens canaux urbains (Relevés 6)

Au croisement de l'avenue d'Agaune et de la rue des Petites Fontaines, quelques tronçons des canaux urbains ont été mis au jour (étapes 3, 4, 7, 36). Ceux-ci sont visibles sur la gravure de Mérian.

Depuis l'époque romaine, au cours de laquelle une source aurait été captée dans le secteur nord-ouest de la cour St-Joseph de l'abbaye, un réseau de canaux enterrés ou à ciel ouvert a dû être prévu lors de toutes les phases du développement du site, tant dans l'agglomération d'Agaune que dans le complexe monastique. Ces canaux, qui drainaient à la fois la source et l'eau souterraine, servaient de collecteur d'égouts. Ceux qui ont été mis au jour en 2012 – 2013 sont adaptés au réseau urbain actuel. Ils figurent sur la représentation de Mérian, mais la date de leur construction est inconnue. Ils ont été utilisés au moins jusqu'à la fin du 19^e s. Ils ont été abandonnés au plus tard lors de la pose des canalisations modernes de la ville au début du 20^e siècle.

Le tronçon le plus amont retrouvé est constitué d'un unique muret (M79) (étape 7). Seule son orientation a permis de restituer un canal maçonné¹²⁴ (**fig. 104**). Il a la même orientation que la rue du Chablais et le mur d'enceinte (actuel encore) de l'abbaye. Il devait longer les bâtiments démolis en 1960 à l'extrémité nord de la rue du Chablais (**fig. 86, c**). Il s'inscrit vraisemblablement dans le prolongement du ruisseau qui descendait de la région des Cases¹²⁵ et suivait la rue du Carro jusqu'à la fin du 19^e siècle. Le ruisseau se transformait en canal urbain couvert à la hauteur de l'abbaye (**fig. 86**). Il recevait les eaux du vivier de l'abbaye, alimentait le lavoir puis obliquait dans la rue du Chablais¹²⁶. Là, il devait collecter les eaux usées de la canalisation dérivée de la source et installée stratégiquement sous les

¹²⁴ Parallèle à lui, une conduite moderne le remplaçant nous a confortés dans cette hypothèse.

¹²⁵ Quartier de St-Maurice situé sur le sommet du cône du torrent Le Mauvoisin.

¹²⁶ Voir le rapport de la cour des Anciens, 2011, *op. cit.*. A l'extrémité sud de la rue du Chablais, à la hauteur de l'aumônerie, ce canal a été repéré, au milieu de la rue.

latrines des bâtiments conventuels. Le tronçon de ce canal découvert en 2012 pointe vers le nord-est, en direction des maisons existantes du bord est de la rue (n°38 – 40).

Le canal (UT51) entre sous la maison (av. d'Agaune 38, maison Monnay) formant l'angle des deux rues (av. d'Agaune et rue des Petites Fontaines) (étape 3). Il suit le parement interne de la façade ouest sur quelques mètres puis est interrompu par un éboulement. Sous la maison, un embranchement partant vers l'est devait être greffé dans sa paroi orientale. En effet, un tronçon de canal est-ouest a été mis au jour sous le sol de la cave de la maison (étape 36) (**fig. 106**). La maison Monnay, au moment de notre visite¹²⁷, comprenait encore un cabinet de toilette (abandonné) installé à mi-étage sur un palier de l'escalier intérieur contre la façade nord. Le tracé de la canalisation à cet endroit sous la maison peut être mis en relation avec ces latrines modernes.

A la hauteur des façades sud de la rue des Petites Fontaines, un autre embranchement devait s'ouvrir dans la paroi orientale du canal principal (M79). Cet embranchement n'a pas été retrouvé, mais un tronçon de canal (UT101, M70) a été mis au jour 4 mètres à l'est du canal principal (étape 4) (**fig. 107**). Environ 8 mètres plus loin encore, un autre tronçon de cette canalisation a été mis au jour dans le bord d'une tranchée qui ne permettait de voir que le muret nord (M70) et une partie d'une dalle du fond (**fig. 108**). Le canal longeait le pied des façades sud de la rue¹²⁸.

De ces trois branches du réseau de canaux urbains, deux sont distinctes sur Mérian (**fig. 78**) : les débouchés des canaux de la rue des Petites Fontaines et de la maison Monnay sont visibles dans la Grand-Rue. Le canal principal de la rue du Chablais n'y est pas visible car il était vraisemblablement couvert à cet emplacement, comme celui de la rue des Petites Fontaines.

3.4.2.3 Au sud de la rue des Petites Fontaines (Relevé 6)

Sous la petite place comprise entre l'avenue d'Agaune, la rue des Petites Fontaines, la façade ouest de la maison Duc et la façade nord du bâtiment moderne où se trouve actuellement le restaurant chinois (av. d'Agaune 36), un mur (M161) d'orientation nord-sud est apparu en coupe (étape 11) (**fig. 109**). Il est associé à un radier de galets (UT162) qui remonte contre son parement ouest. Reporté sur les plans anciens, il correspond à la façade orientale d'un édifice qui forme l'angle nord-ouest du pâté de maison situé au sud de la rue des Petites Fontaines (**fig. 86, c**). Le radier serait donc le sol de la cave de cet édifice. Il n'est pas exclu que le même bâtiment figurait déjà sur la gravure de Mérian. Il paraît exister encore en 1925. Il aurait été démolí dans les années 1960 lors du percement de l'avenue d'Agaune.

3.4.2.4 Le jardin de l'Octogone (**fig. 91 et 111**)

Le sondage dans le jardin de l'Octogone évoqué plus haut¹²⁹ a permis d'observer que deux phases de maçonnerie plus récentes (M761 et M762) se superposaient à la partie la plus ancienne (M760) du mur de clôture (**fig. 110, 111**, et plus haut **fig. 93**). Ce dernier est donc constitué de trois maçonneries superposées au moins¹³⁰. La limite entre les deux phases récentes correspond à la limite inférieure du crépi – ou plus exactement des deux couches de crépi successives – qui recouvre le parement ouest du mur M762. Elle coïncide aussi avec un sol en graviers, ou peut-être en mortier dénaturé, posé sur un radier constitué de deux lits de pierres (Ss767 et Ss768). Ce sol se trouve 0,75 m (415,83 m) au-dessus du sol en mortier discuté plus haut (Ss763). Il correspond au niveau du seuil de la porte arquée actuelle, située dans le même mur à quelques mètres au sud. Celle-ci figure sur la

¹²⁷ Elle a été restaurée en 2014 – 2015.

¹²⁸ Celles-ci, reconstruites à plusieurs reprises, ont vraisemblablement toujours été situées à cet emplacement depuis 1500 ans, selon les découvertes de 2016 sur la parcelle de la maison Duc (voir rapport 2016, *op.cit.*).

Cette pérennité indique que les canalisations courant dans cette rue n'ont certainement que peu varié elles aussi.

¹²⁹ Voir § 3.4.1.2 Le jardin de l'Octogone.

¹³⁰ La partie supérieure du mur n'a pas été analysée. Il peut s'y trouver d'autres maçonneries.

représentation de Mérian. Quant au sol mis au jour (Ss768), il s'agit vraisemblablement de celui du petit édifice figurant sur cette gravure à peu de distance au nord de cette porte (**fig. 78, c**).

Le niveau de marche correspondant à ce sol (Ss768) semble avoir perduré au moins jusqu'à la construction de la première aile sud (2^e moitié du 17^e siècle), dont le sol (sol Ss300, base informatique Martolet) en petites pierres rondes (416,10 m)¹³¹ se situe environ 0,30 m plus haut.

Avec la construction de la deuxième aile sud, au début du 18^e siècle, le niveau du jardin a été exhaussé par deux couches de remblai (UT769 et UT770) et une couche de terre végétale rapportée, qui mettaient le jardin de plain-pied avec le sol du nouveau bâtiment. La raison de l'exhaussement du niveau de sol du couvent est indéterminée ; peut-être a-t-on cherché à être de plain-pied avec le sol de la basilique construite une centaine d'années avant. Quoiqu'il en soit, le changement de niveau de marche du jardin a nécessité la construction d'un petit escalier permettant de rejoindre le seuil de la porte arquée de la clôture et le niveau de marche de la rue longeant l'enceinte.

3.4.2.5 La rue Charles-Louis de Bons (**fig. 111**)

Sous la rue Charles-Louis de Bons (anc. ruelle de l'Ecu du Valais) près de l'angle sud-ouest du bâtiment abritant le restaurant « Le Troubadour », la paroi ouest (M757) d'une cave remblayée a été mise au jour (étape 26) (**fig. 112**). Elle est appuyée contre les fondations du bâtiment actuel. Cela atteste l'ancienneté de ces dernières, sur lesquelles est construit le bâtiment actuel, récent quant à lui (1960). Il faut mentionner aussi l'existence d'un mur (M160) identifié lors d'une étape précédente des travaux (étape 10), qui est parallèle aux fondations sud du bâtiment du « Troubadour » et forme un retour vers le nord à son extrémité ouest, dans l'alignement de la façade ouest du « Troubadour » (**fig. 113**). Dans ce contexte, il est possible d'interpréter le mur M757 comme une cloison ajoutée dans la partie occidentale d'une cave, à environ 0,50 m de distance de la façade ouest d'origine, pour remplacer cette paroi qui n'était peut-être plus étanche.

Les fondations sud du bâtiment du « Troubadour » et le mur parallèle M160 correspondent très bien aux constructions visibles sur le plan de 1775 et le cadastre de 1925. Sur le document de Mérian se trouve une configuration comparable (**fig. 78, d**). Les murs M757 et M160 pourraient donc avoir été construits antérieurement à ces documents. Ils appartiennent à un bâtiment bordant le côté nord de la ruelle de l'Ecu du Valais. D'après les documents, celle-ci était couverte à cet endroit par l'étage d'un bâtiment. Ce dernier a été démoli entre 1925 et 1960 ; l'édifice formant le côté nord de la ruelle a également été abattu, la cave remblayée et la rue agrandie.

Les restes de deux murs perpendiculaires ont été identifiés directement au sud des précédents vestiges, à 1,50 m sous le niveau de la chaussée (étape 16) (**fig. 114 et 115**). Le plus ancien des deux (M215), orienté nord-sud, a pu être observé en coupe seulement, sur 1 m de hauteur. Son extrémité nord a été arrachée, interdisant de connaître sa relation avec le mur M160 précédemment décrit. Son extension du côté sud, dans le profil, n'est pas connue. Le mur M216, orienté est-ouest s'appuie contre le parement oriental du mur M215. Seul son parement nord, constitué de beaucoup de fragments de tuiles et enduit d'un revêtement, a pu être observé. Comme les précédents, ces murs correspondent aux bâtiments représentés aux 17^e, 18^e et début 20^e siècles (parcelle 1934 du cadastre 1925) (**fig. 78, e**).

¹³¹ A. Antonini, M.-P. Guex, *St-Maurice, Abbaye, Aile sud des bâtiments conventuels, Intervention d'urgence suite au creusement d'une tranchée, le 21 novembre 2002*, avril 2003.

3.4.2.6 La rue du Carro (fig. 94)

A l'extrémité orientale de la rue du Carro, la façade (M758) d'un ancien bâtiment longeant la Grand-Rue a été repérée dans le profil sud d'une tranchée (étape 34) (fig. 116). Le mur se situe en retrait de 1 m par rapport à la façade orientale du bâtiment actuel. Il se trouve en revanche 1 m à 1,20 m en avant de sa façade nord. Ce mur appartient donc à une époque où la rue du Carro était plus étroite qu'aujourd'hui. Il doit être antérieur au plan de 1775, car les limites dessinées par ce plan et la position des maçonneries identifiées ne correspondent pas.

Du côté ouest de la rue du Carro cette fois, deux murs ont été mis au jour sans qu'une relation ait pu être établie entre les deux. Ils n'ont pu être observés que sur une très courte longueur (étape 14). Le mur M168 est orienté est-ouest (fig. 117). Le mur M169 (fig. 118), à peine plus épais que le précédent, lui est à peu près perpendiculaire. Il est vraisemblable que les deux aient coexisté. Un décalage important entre la position de ces murs et celle des structures – des murs de clôture – visibles sur les plans de 1775 et 1925 fait penser qu'ils appartiennent à une période antérieure. Sur le plan de Mérian, un groupe de petits bâtiments est aligné le long de la rue du Carro à cet emplacement, dans une configuration différente de celle illustrée par les plans postérieurs. Le mur M169, tout comme le précédent M758, pourrait appartenir à l'un d'eux (fig. 78, f-g). Le mur M168 serait alors celui de la façade d'un des bâtiments qui donnait sur la rue du Carro. La position de M168 indique, à nouveau, que la rue était à ce moment plus étroite que sur le plan de 1775.

3.4.3 Les vestiges postérieurs à la gravure Mérian

3.4.3.1 A l'est du parvis de la basilique (fig. 98)

Entre l'*aula* et l'*église du parvis*, une série de murs a été mis au jour dans la tranchée gaz (étapes 2 et 3). La plupart (M20, M22, M24, M42, M63, M64) correspond à des maisons bordant la rue, dont la ligne de façade est située 1,50 – 2,00 m à l'ouest de la ligne actuelle. Ce tracé figure sur le plan de 1775. Il n'est pas impossible qu'il soit visible sur la représentation de Mérian, mais le point de vue de la gravure rend la corrélation problématique. Cette ligne de façades a été corrigée aux environs de 1840, car les deux tracés figurent sur le cadastre de 1840, l'ancien représenté « en clair » comme s'il était prévu de le démolir bientôt. Les niveaux de marche de ces bâtiments, situés approximativement à la même altitude que les niveaux actuels, ont disparu. Il n'est donc pas possible de distinguer d'éventuels sols carbonisés attribuables à l'incendie de 1693. Aussi, il est plus prudent d'attribuer ces murs à la période postérieure au sinistre, tout en gardant l'hypothèse qu'ils pourraient être plus anciens.

Une maçonnerie (M21) a été dégagée au pied de la façade du bâtiment de l'avenue d'Agaune n° 42 à l'exact emplacement où celle-ci forme un angle ; elle constitue le chaînage d'angle d'une construction antérieure à la maison actuelle (fig. 119). Elle est apparue 0,26 m en-dessous du niveau de marche actuel et a été observée sur 0,40-0,50 m de hauteur. Le bâtiment duquel elle était constitutive pourrait être celui qui figure sur le cadastre de 1775, dont la façade ouest est décalée par rapport à celles des maisons sud (fig. 86, d).

Un petit peu plus au sud, le mur M22, orienté approximativement nord-sud, même s'il ne suit pas le même axe sur tout son tracé, est conservé sur une longueur totale d'environ 20 m (fig. 120). Il constitue une ancienne façade occidentale, celle d'un ou plusieurs bâtiments construits ou reconstruits en même temps. Cette façade se trouvait 1,50 m environ à l'ouest de l'actuelle et correspond bien à celle représentée sur le cadastre de 1775 (fig. 86, a).

Le mur M20 – orienté est-ouest – faisait certainement un angle avec le mur de façade M22 dont il partage les mêmes caractéristiques constructives ; mais l'angle a été démoli par la

tranchée. Seule l'épaisseur de M20, de 1,10 m, est connue. Les deux murs apparaissent environ 1 m sous le niveau de marche actuel.

Juste au sud de M20, la maçonnerie M23, en raison de son aspect informe, est de fonction indéterminée (**fig. 121**). Elle est conservée sur une hauteur de 0,25 m et a été repérée dans le profil est de la tranchée où elle apparaît à 0,70 m de profondeur. Sa relation chronologique avec les murs M20 et M22 est indéterminée.

À 6 m au sud de M20, un mur (M24) perpendiculaire à l'axe de M22, a été observé sur toute la largeur de la tranchée (**fig. 122**). D'une construction différente de M22, il est épais de 0,85 m. Le niveau inférieur de sa fondation n'a pas été observé. Il se situe dans le prolongement du mur mitoyen des maisons n° 42 et 40 actuelles. Il s'agit donc d'un témoin de la partie des maisons abattue lors de la rectification de la ligne de façade des bâtiments du quartier.

Près de 5 m au sud du précédent, un autre mur (M42), lui aussi perpendiculaire à M22, a été découvert (**fig. 123**). De 0,75 m d'épaisseur environ, il a été observé sur toute la largeur de la tranchée. La base de sa fondation n'a pas été observée. Ce mur, comme le précédent, correspond à une limite visible sur le cadastre de 1775.

Une autre maçonnerie encore (M63) a été identifiée trois mètres au sud de M42 et observée sur une longueur de 1 m et une hauteur de 0,30 m. Elle repose directement sur M22. Il reste difficile de déterminer s'il s'agit véritablement d'une reprise du mur M22 ou simplement d'une phase de chantier différente. A l'extrémité du mur M22, la maçonnerie M64 a été observée dans la même tranchée (**fig. 124**). Elle est postérieure à M63 sur laquelle elle repose à son tour, mais son orientation est incertaine. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une autre reprise du mur, mais il semble plutôt qu'il s'agisse de restes d'un mur perpendiculaire, un mur de refend de l'ancien groupe de bâtiment à cet emplacement. Si cette limite n'apparaît pas clairement sur le plan de 1775, elle correspond relativement bien au prolongement vers l'ouest d'une démarcation visible sur le cadastre de 1925.

3.4.3.2 A la hauteur du parking des professeurs du collège (fig. 94)

A 0,85 m sous le trottoir longeant le « parking des professeurs » du collège, un mur orienté nord-sud (M733) a été repéré (étape 23) (**fig. 125**). Il correspond à la façade ouest d'un pâté de maisons mitoyennes alignées le long de la ruelle St-Christophe d'après les plans de 1775 et 1925 (**fig. 86, b**). Ces maisons ont été détruites lors de la construction du collège à partir de 1958. Elles n'existaient pas encore au moment de la gravure de Mérian, sur laquelle des jardins clôturés sont figurés à cet emplacement.

3.4.3.3 Le carrefour de la librairie St-Augustin (pas de plan)

A la jonction de la Grand-Rue et de la rue du Simplon, devant le kiosque qui fait l'angle avec le chemin de la Tuilerie, un tronçon de canal d'eaux usées maçonné (UT759) a été repéré 0,70 m sous le bitume de la rue (étape 32) (**fig. 126 et 127**). L'orientation du canal indique qu'il dirigeait les eaux usées récoltées sur le côté ouest de la Grand-Rue vers le chemin de la Tuilerie, en direction du Rhône. Aucun élément de datation ne permet de dater cette canalisation. Ce type d'aménagement n'est caractéristique d'aucune époque.

3.4.3.4 Le château de Quartery-Stockalper (fig. 128, 111)

Sous le trottoir longeant le jardin de l'Abbaye au nord de l'aumônerie, à l'emplacement du manoir disparu de Quartéry-Stockalper¹³², les fondations d'un mur d'orientation nord-sud

¹³² Cet édifice, qui ne figure pas sur Mérian, aurait été bâti après l'incendie de 1693. A la comparaison du parcellaire de 1740 (AASM/PLA 200/0/0/1), des plans de 1775 et de 1925, il semble que le bâtiment est construit par-dessus un passage, intègre des bâtiments existants dans sa partie sud et comprends plusieurs corps ajoutés successivement pour aboutir au bâtiment relevé en 1925 et détruit en 1960. L'aile sud avec les deux rampes

(M743) ont été repérées 1 m au-dessous de la route (étape 24) (**fig. 129**). Ces fondations se situent sous le jardin sud du manoir ; elles n'appartiennent donc pas au manoir. Elles seraient donc antérieures. Elles pourraient appartenir aux bâtiments représentés sur la gravure de Mérian et qui s'élevaient à l'est de la rue longeant le jardin de l'Abbaye, c'est-à-dire l'ancienne rue du Chablais (**fig. 78, d**).

Juste à l'ouest du précédent, sous la bordure du muret qui délimitait, jusqu'en 2013 (étapes 25 et 28), le jardin de l'aumônerie du côté est, un mur orienté nord-sud (M744) a été observé sur une longueur de 5 m (**fig. 130**). Il n'est pas tout à fait parallèle au précédent, mais comme lui, il coïncide avec le jardin sud du manoir de Quartéry-Stockalper. Les niveaux de marche extérieurs (terre battue, mortier, niveau de travail, graviers, UT753 à UT756) repérés à l'ouest du mur M744 et associés à ce dernier seraient ceux d'une cour ou, du moins, d'un espace ouvert (**fig. 131**). Le mur (M744) pourrait appartenir, comme le précédent, à l'un des bâtiments antérieurs, visibles sur la gravure de Mérian (**fig. 78, d**). Les deux murs M743 et M744 pourrait avoir coexisté dans ce contexte.

La façade sud (M746) du manoir disparu de Quartéry-Stockalper a été mise au jour à l'ouest des murs M743 et M744 discutés plus haut (étape 28). La correspondance exacte de ce mur M746 avec le tracé du manoir relevé en 1925 rend certaine cette identification (**fig. 87, a**). Le mur est associé à un niveau de démolition (UT749) sur son côté sud, lui-même déposé sur un niveau de terre piétinée (UT747) qu'il faut interpréter comme le niveau de circulation du jardin du manoir. Du côté nord du mur, il subsiste quelques dalles de schiste (UT752) qui pourraient être les restes d'un sol intérieur du manoir, peut-être celui d'une cave ou d'un local de service au rez-de-chaussée (**fig. 132**).

A 5 m au nord des murs précédents, une maçonnerie informe (M745) a été mise au jour (**fig. 133**). Il faut peut-être la mettre en relation à nouveau avec le manoir, puisqu'elle se trouve dans l'emprise de ce dernier (**fig. 87, b**). Il pourrait s'agir des restes d'une cloison interne.

Sur le sommet arasé des vestiges du bâtiment F (du complexe monastique), deux murs (M128 et M170) dont il ne reste qu'un ou deux lits de pierres et chaînés l'un à l'autre selon un angle supérieur à 90°, ont été retrouvés dans un état très abîmé (**fig. 134, Relevé 16**). Ils correspondent aux parois nord et orientale de l'annexe du château de Quartery-Stockalper (**fig. 135**). Cette annexe est difficile à interpréter sur les photos prises durant la démolition du château : un entrepôt ou une petite cour. Elle ne figure pas sur le cadastre de 1840 (**fig. 136**). Elle a dû être construite postérieurement.

4 Le mobilier

Le mobilier recueilli lors de ces fouilles est rare. Il est inexistant dans les secteurs explorés en urgence et anecdotique dans les secteurs dégagés en plan. Cette situation semble la règle à St-Maurice.

Le corpus d'objets ramassés dans l'avenue d'Agaune, au sud de l'église du parvis est composé de 112 ensembles.

Nombre de fragments recueilli :

d'escalier serait plus ancienne car est représentée en 1740 et 1775, tandis que les parcelles nord et orientales du même plan auraient été adjointes et construites postérieurement.

Bois et charbon de bois	N = 35
Bronze	N = 5
Céramique	N = 6
Cuir et métal	N = 1
Fer	N = 15
Os faune / culinaire	N = 32
Pierre POL /marbre	N = 8
Plâtre	N = 1
Terre cuite architecturale	N = 1
Verre	N = 8

Les ossements (faune et culinaire, 32 ensembles) et les prélèvements de bois et charbon de bois (en vue d'analyses ¹⁴C, 35 ensembles) représentent à eux seuls plus de la moitié des trouvailles. Beaucoup d'ensembles d'ossements proviennent des niveaux de sols en terre piétinée formés à la surface des derniers sols en mortier. Leur présence peine à être interprétée. Une étude archéozoologique permettrait d'en savoir plus, et peut-être de comprendre mieux la fonction de ces niveaux de terre.

Les fragments de fer, qui ont été récoltés dans 15 ensembles, ont été triés, certains ont été radiographiés, les plus intéressants restaurés. Ces derniers ont été mis au jour dans les niveaux d'abandon du complexe monastique et dans le remplissage du canal urbain moderne qui suit la rue du Chablais et se glisse sous la maison Monnay.

Un élément de ferrure articulé et des fragments indéterminés ont été mis au jour dans l'un des remblais (UT432, phase 3c) rehaussant le niveau de marche dans le local L4 (**fig. 137 et 138**). Dans un remblai (UT506) accumulé durant une période de récupération de matériaux dans le bâtiment d'apparat (local L2) a été mis au jour une poignée mobile en fer, vraisemblablement celle d'un coffre, d'un volet, ou d'un battant de porte (**fig. 139**). Un autre objet en fer, qui ressemble à un heurtoir de porte, a été mis au jour dans la démolition épandue (UT314) du bâtiment D (**fig. 140**). Une pointe en bronze d'une dizaine de centimètres de longueur avec un petit anneau mobile à l'une de ces extrémités a été découvert dans le remblai scellant les derniers niveaux d'utilisation de l'*aula* (UT54 = UT85-86). Il s'agit peut-être de l'ardillon d'une grosse boucle de ceinture ou de harnais (**fig. 141**). Dans le bâtiment F, un fragment d'objet en fer incrusté sur un os par son oxydation a été trouvé dans la cendre du foyer UT185 (local L2) (**fig. 142**) et un style daté de l'Antiquité tardive à l'époque carolingienne¹³³ a été découvert dans le comblement (UT133) d'une perturbation tardive du sol du même local (**fig. 143**).

Les fragments de céramique ont été découverts dans des remblais ou dans les comblements de fosses tardives dans le secteur du bâtiment d'apparat. Deux tessons proviennent du niveau de terre piétinée sur le dernier sol en mortier de l'*aula*. L'un d'eux est en terre sigillée. Tous deux sont vraisemblablement résiduels. Les deux fragments les plus intéressants proviennent du remplissage d'une fosse dont le niveau d'insertion a été arasé lors des travaux de 1960. L'un est un tesson de jatte vernissée (**fig. 144**) et l'autre un angle de carreau de poêle vernissé vert typique des 15^e – 16^e siècles (**fig. 145**).

Les objets en pierre sont principalement des fragments de récipients en pierre ollaire et des restes de placages en marbre (**fig. 146**). Beaucoup sont des découvertes fortuites ou non contextualisées lors d'étapes d'intervention isolées. Deux ont été mis au jour dans un niveau de marche et de démolition couvrant directement les sols du bâtiment d'apparat. Les fragments de verre sont pour la plupart des tessons de récipient, sauf quelques morceaux de vitre et une tesselle en pâte de verre bleue.

¹³³ Voir note 96.

Enfin, comme ils font aussi partie de l'histoire de l'avenue d'Agaune, un porte-monnaie en cuir et son contenu d'une dizaine de francs en monnaie ont été mis au jour dans le comblement de sable d'une conduite moderne (**fig. 147**). La pièce la plus récente date de 1979.

5 Figures



Fig. 1. St-Maurice, avenue d'Agaune. Vue générale de la zone concernée par ce rapport.
© Swisstopo.

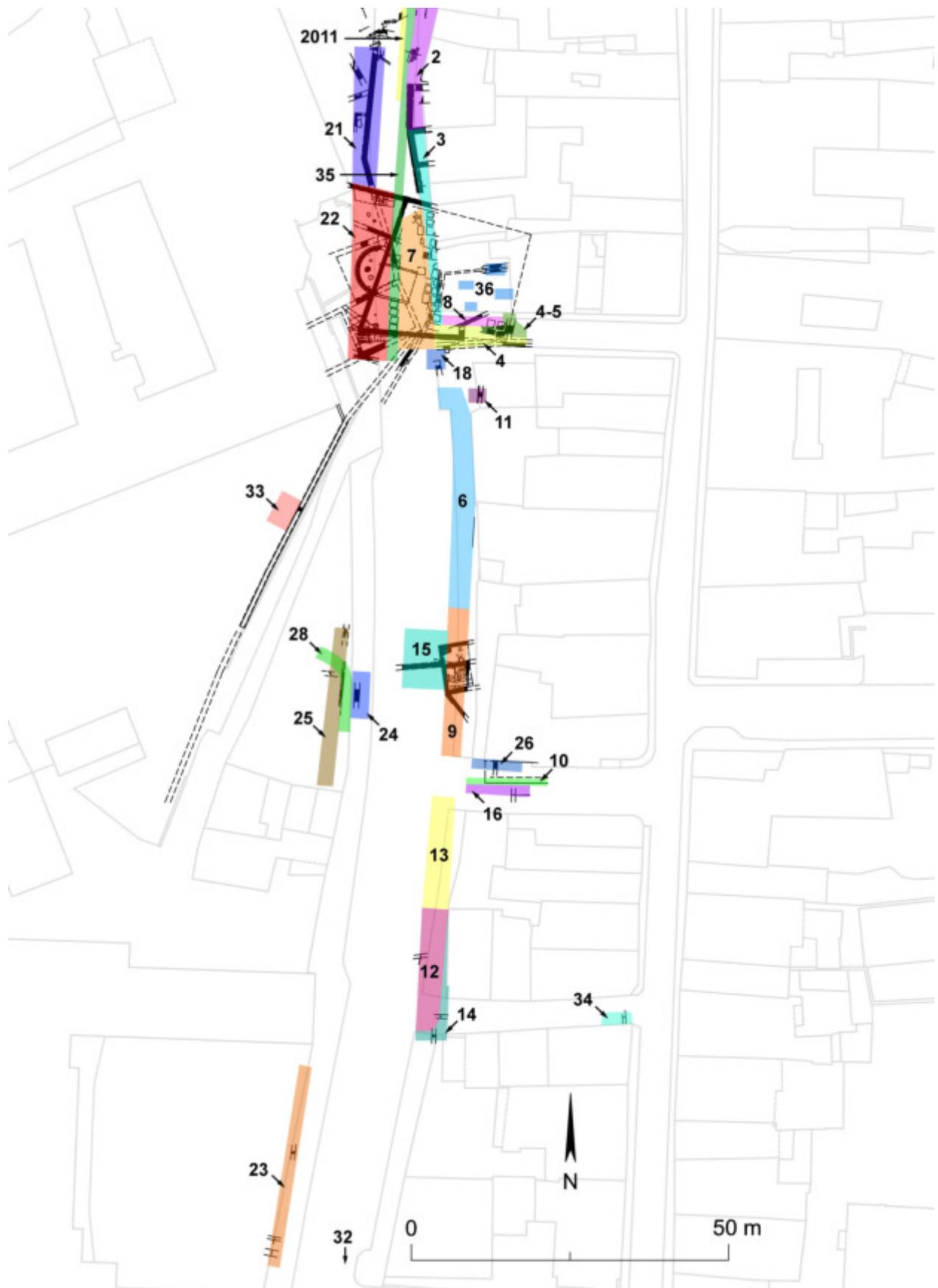


Fig. 2. St-Maurice, avenue d'Agaune. Plan des étapes d'intervention. En 2012: moitié est de la rue. En 2013: moitié ouest.

Fig. 3. St-Maurice, avenue d'Agaune. Plan général du complexe monastique. Le bâtiment D et le petit bâtiment F sont décrits dans le présent rapport.

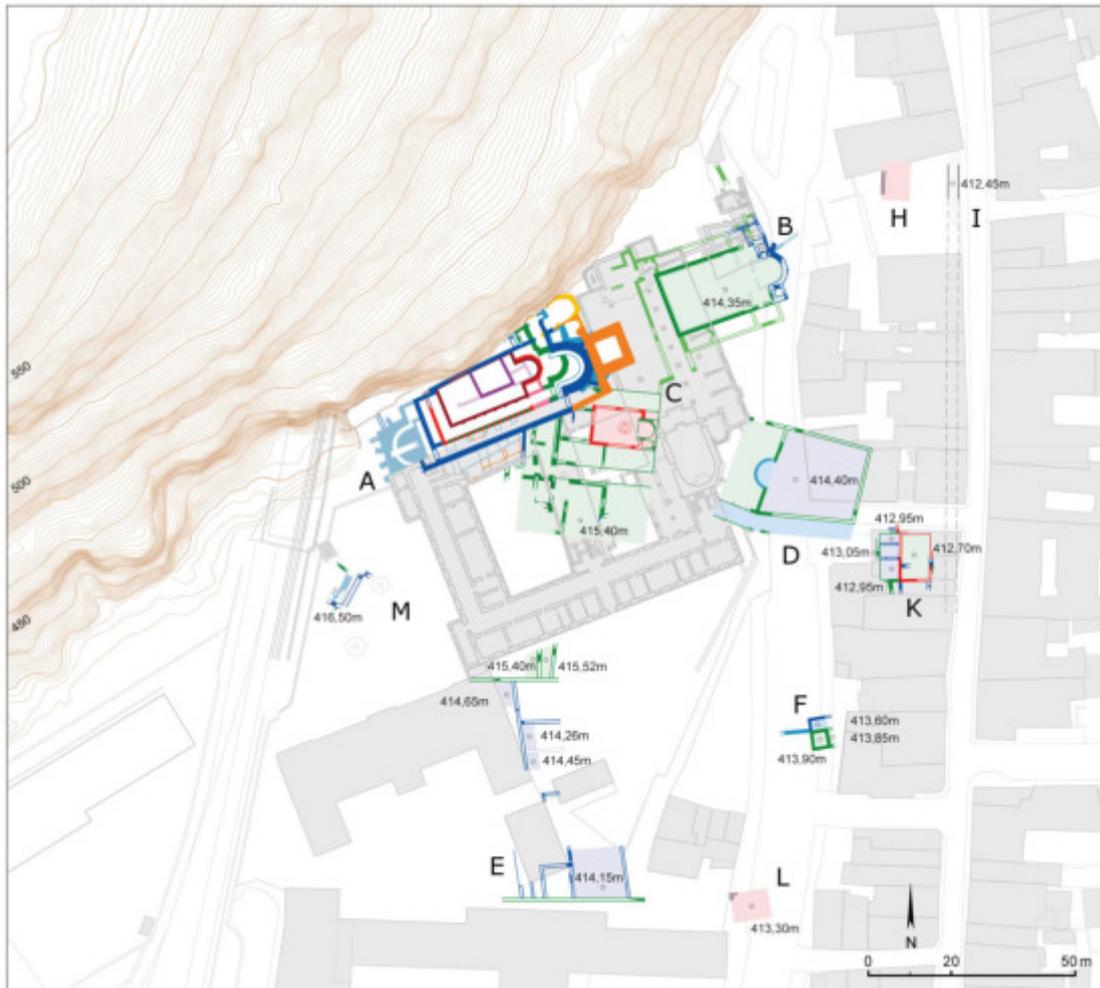


Fig. 4. St-Maurice, avenue d'Agaune. Conditions d'une intervention d'urgence (étape 4).



Fig. 5. St-Maurice, avenue d'Agaune. Photographie prise durant les travaux de pose du collecteur d'égout en 1911. La situation de la vue n'est pas précisée. En revanche, l'image rappelle les socles portant le dernier sol de l'*aula*. Le Chanoine Bourban les avait donc observés. Il les a et interprétés comme «pavés et égouts romains» (inscription au dos de la photo).



Fig. 6. St-Maurice, avenue d'Agaune. Vue du chantier de percement de l'avenue d'Agaune dans les années 1960. Vue depuis le clocher de la basilique. (Tiré de R. Berguerand, *St-Maurice - hier et avant-hier*, bulletin de l'Association St-Maurice d'Agaune, 2003).

Fig. 7. St-Maurice, avenue d'Agaune.

L'avenue d'Agaune, superposée au plan de 1775. En violet: les bâtiments démolis lors du percement de l'avenue d'Agaune.

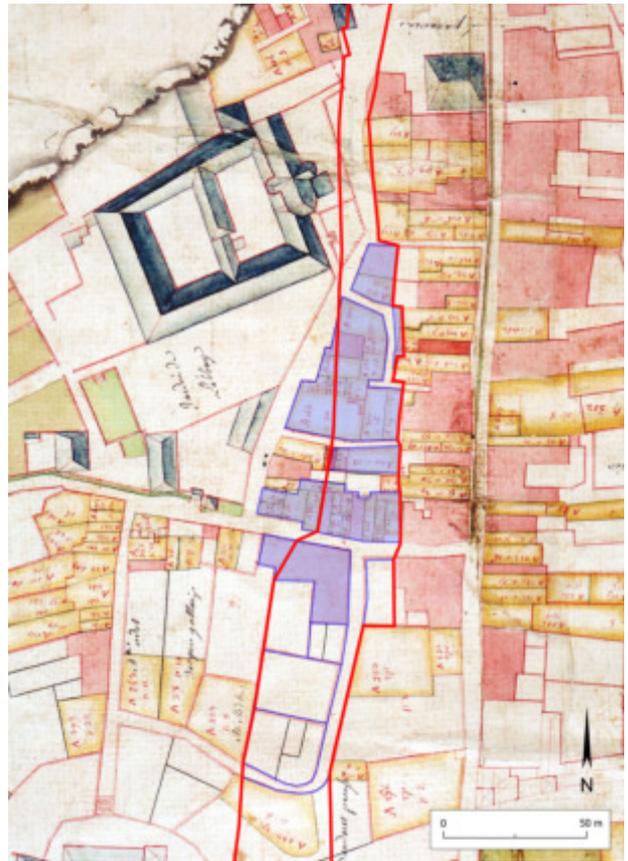


Fig. 8. St-Maurice, avenue d'Agaune. Vue du chantier de la fin des années 1960 ou début des années 1970, pour l'implantation de nouvelles conduites, en face de l'entrée de l'abbaye, près de la maison Monnay (à droite). Vue depuis le sud.



Fig. 9. St-Maurice, avenue d'Agaune. Travaux de 2012 (étape 7). Les deux flèches indiquent les deux excavations anciennes, pour le collecteur en 1911 (A) et pour la conduite de fin 1960 - début 1970 (B). Toutes deux ont entamé le sol de l'aula (C). Elles se distinguent par la différence de séchage de leur comblement. Vue depuis le nord.



Fig. 10. St-Maurice, avenue d'Agaune. Dégagement des derniers niveaux du bâtiment D, en 2013. Ici le local L3.
A: mur le plus ancien mis au jour dans ce bâtiment. Il prédétermine l'axe des locaux de celui-ci.

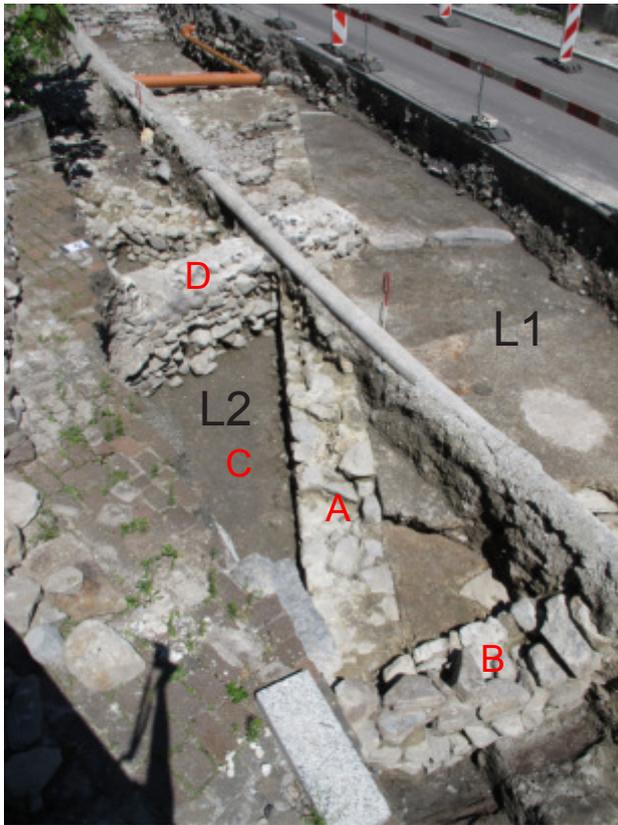


Fig. 11. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D, fouille de 2013.
Les locaux sont créés successivement.
A: paroi orientale (M81E) du local L2 (phase 1b).
B: paroi sud du local L1 (phase 1c)
C: sol du local L2 (phase 2).
D: mur postérieur au bâtiment D.
Vue depuis le sud-ouest.

Fig. 12. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, angle sud-est, lors de l'intervention de 2012 (étape 5).
M100 et **M104**: murs sud et est du local L1 lors de la phase 1.
En rouge: les parements observés.
En jaune: les restitutions.
Vue depuis le nord, vers le bas.



Fig. 13. St-Maurice, avenue d'Agaune. Intervention de 2012, étape 18.
Maçonnerie (M290) sans forme précise observée à une profondeur de 2 mètres sous la chaussée.
Vue depuis le nord.





Fig. 14. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, lors du dégagement de 2012 (étape 7).
A: maçonnerie M660 qui constitue le prolongement nord de la paroi ouest (M81E) du local L1 lors de la phase 2. La **flèche blanche** montre le décrochement du mur.
B: fragments de bois calcinés témoignant de l'incendie final du bâtiment.
Vue depuis le sud-ouest.

Fig. 15. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 35).
M705: paroi sud du local L1, phase 1
M72 et **Ss700:** paroi sud et premier sol du local L1, phase 2.
UT45: un des socles portant le sol du local L1, phase 3.
Vue depuis l'est.

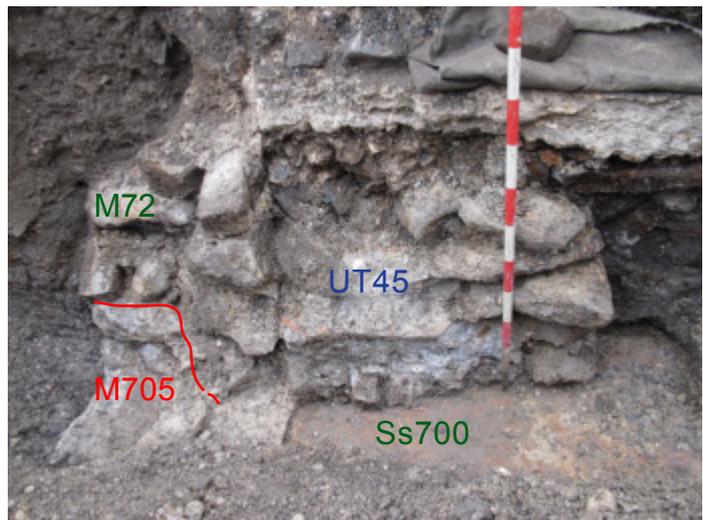


Fig. 16. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 35).
Succession des sols sous le podium, phases 2 et 3.
Vue depuis l'est.

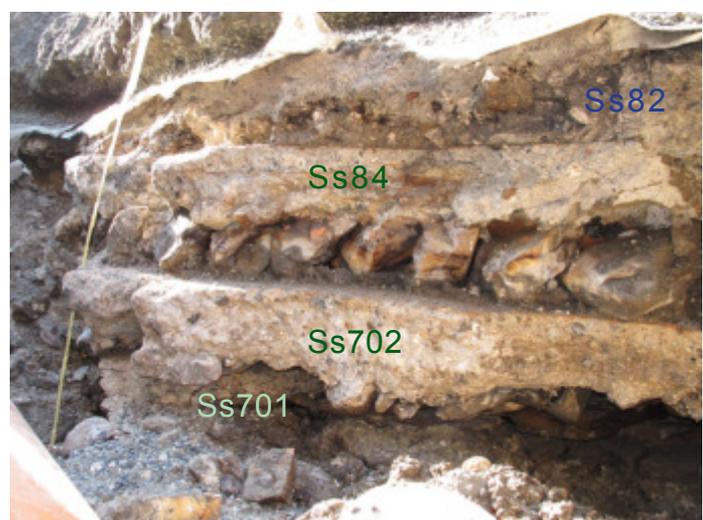


Fig. 17. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D lors du dégagement (étape 22).
Angle sud-ouest du local L1.
Le dernier sol Ss46 est ici fondé sur le sol Ss602 de la phase 2.
Vue depuis l'ouest.

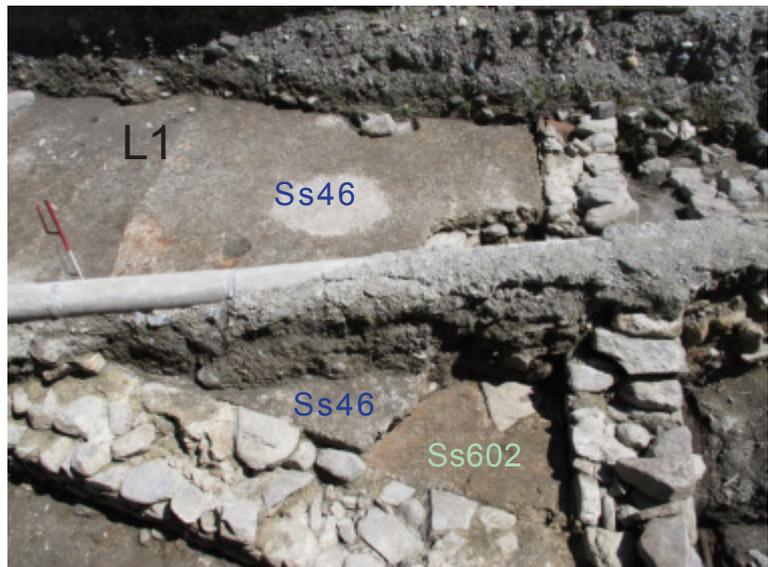


Fig. 18. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3).
Les points rouges désignent les socles UT45 (ici arasés) portant le sol de la phase 3.
Vue depuis le sud.

Fig. 19. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3).
UT45: socles, portant le dernier sol de l'aula Ss46.
Ss53: niveau de piétinement en limon tassé formé à la surface du sol en mortier.
Vue depuis l'est.

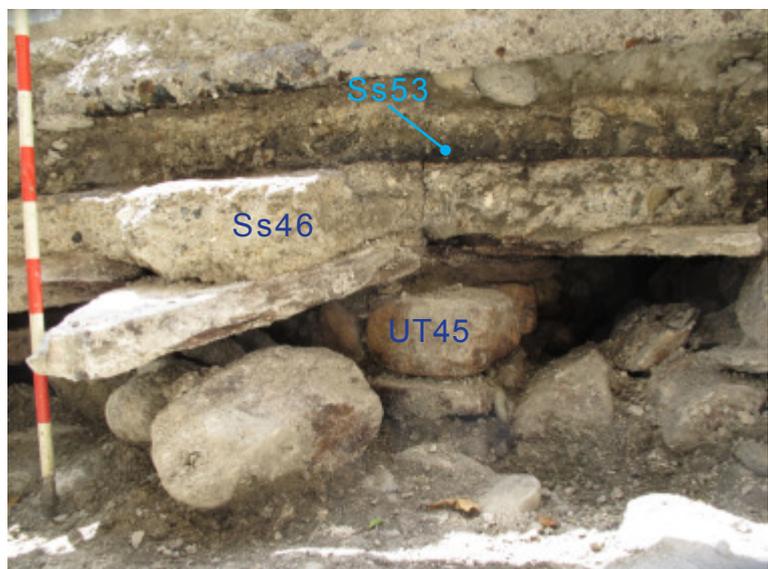


Fig. 20. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3). Détail des canaux entre les socles du dernier sol de l'aula. Dans ce secteur nord, les canaux ne sont pas comblés de sédiments. Vue depuis l'ouest.



Fig. 21. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3). **A:** sommet de la base de pilier en marbre UT69 émergeant à peine du dernier sol Ss46 de l'aula. Ici, lors de sa découverte. Vue depuis le sud.

Fig. 22. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3). Détail de la base de pilier UT69, en place dans le sol Ss46. Vue du sud-est.



Fig. 23. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3). Base de pilier UT69, lors de sa dépose. La **flèche bleue** montre le reste de sol en mortier et joint en quart-de-rond entre celui-ci et le bloc. Vue depuis le nord-est.



Fig. 24. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 3). Fragment de dalle en marbre en remploi dans le socle sur lequel était fondée la base de pilier UT69. Vue depuis le sud-est.



Fig. 25. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Les traits-tirés délimitent le podium. Les bordures sont des pierres taillées alignées. Vue depuis le sud.

Fig. 26. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, lors des dégagements de 2012 et 2013 (étapes 7 et 22).
Assemblage de plusieurs blocs d'orthophoto.
© Archeotech SA.



Fig. 27. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).

A: tube en *imbrices* (ici fragmentés) installé dans l'épaisseur du mur en position inclinée.

B: murets délimitant l'extrémité d'un canal en forme d'entonnoir.

C: sol Ss512

Vue depuis le nord-est.

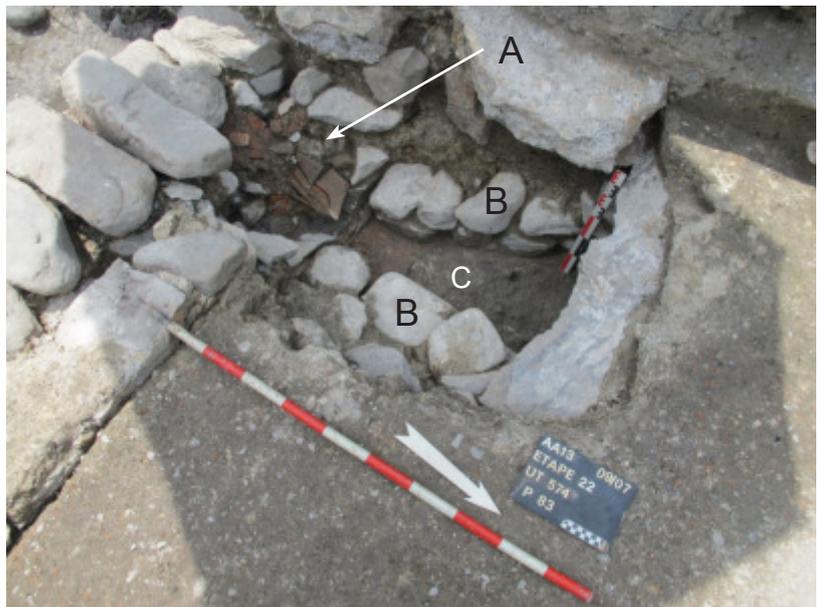


Fig. 28. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Paroi sud du local L1.

A: tube en *imbrices* traversant le mur et donnant au-dessus des canaux (B) du local L4.

Les traits-tirés délimitent la concavité du sol guidant le liquide vers la conduite.

C: dalle de la *suspensura* déplacée lors de l'installation de la canalisation UT460 (phase 5).

Vue depuis le sud.

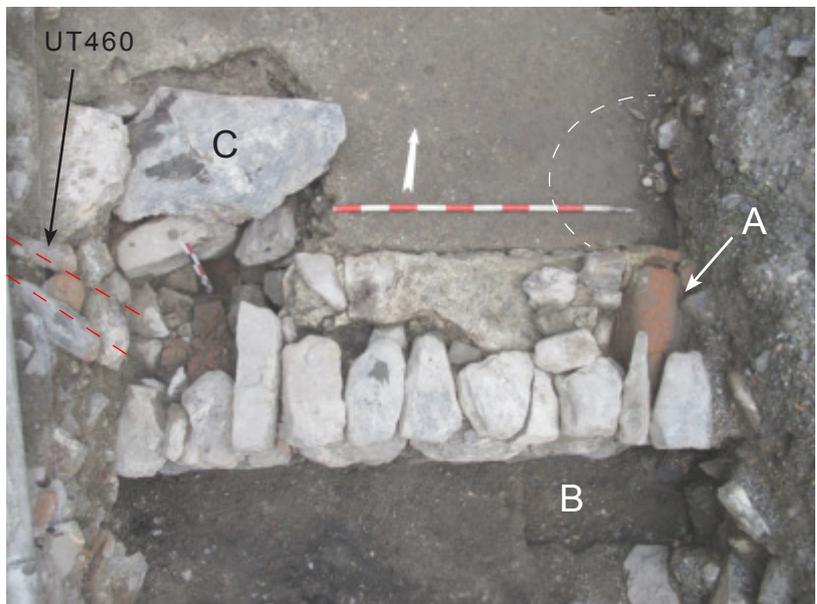


Fig. 29. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).

Détail de la conduite en *imbrices*.

Vue depuis le nord.



Fig. 30. St-Maurice, avenue d'Agaune. Stèle d'époque romaine dédiée aux Nymphes. Retrouvée en 1947, en emploi dans un mur du Haut Moyen Age, lors de l'agrandissement nord de la basilique actuelle.
Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 31. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Mur en abside (M387) formant l'exèdre aménagée à la hauteur du podium dans l'aula. A l'intérieur, le sol est très abîmé.
Vue depuis le nord.

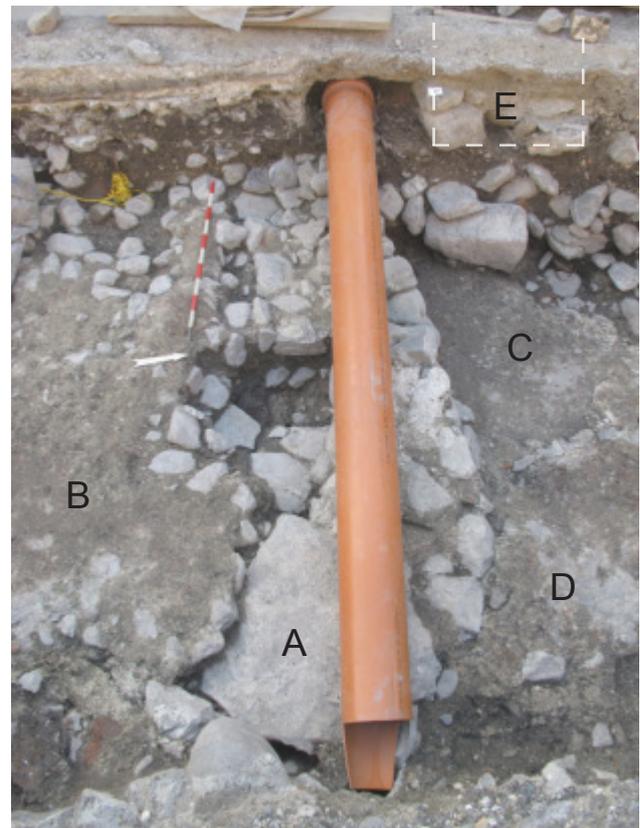


Fig. 32. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Extrémité nord-est de l'abside, phase 4.
A: la dalle formant le seuil de la petite porte UT711 entre l'exèdre et le local L2 - 3.
B: sol de l'exèdre
C: sol du local L2 - 3
D: petite rampe permettant de relier les niveaux de l'exèdre et de la salle (dénivellation: 0,30 m).
E: façade nord de la maison abbatiale 1, phase 5.
Vue depuis l'est.

Fig. 33. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).
A: face extérieure de l'abside M387.
B: petite rampe Ss395 permettant de relier le sol de l'exèdre au sol du local L2 - 3.
 Vue depuis le nord.

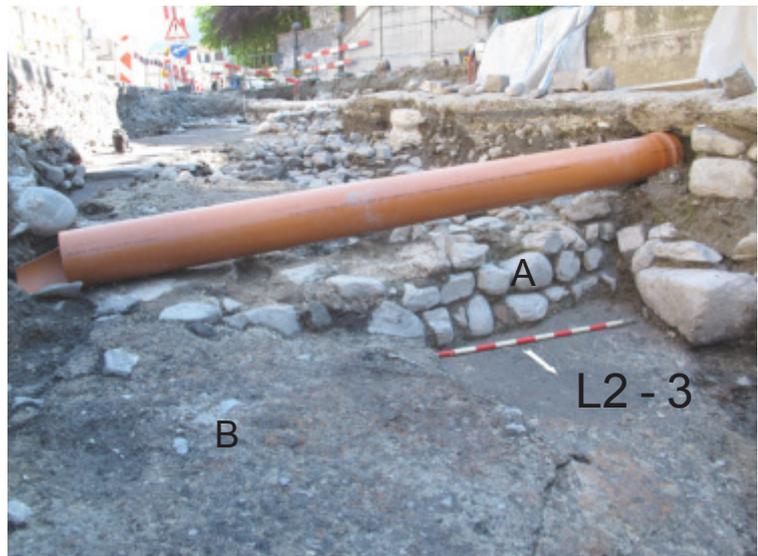


Fig. 34. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).
L1: podium de l'aula.
M81E: mur mitoyen des locaux L1 et L2 abattu lors de la construction de l'exèdre.
A: exèdre
B: sol en mortier de l'exèdre recouvrant l'arasement de la paroi ouest (M81E) de l'aula L1. (Phase 4).
C: façade est de la maison abbatiale 1 et enceinte orientale de l'abbaye (M653 = M77 = M254) (Phase 5).
 Vue depuis le sud-ouest.

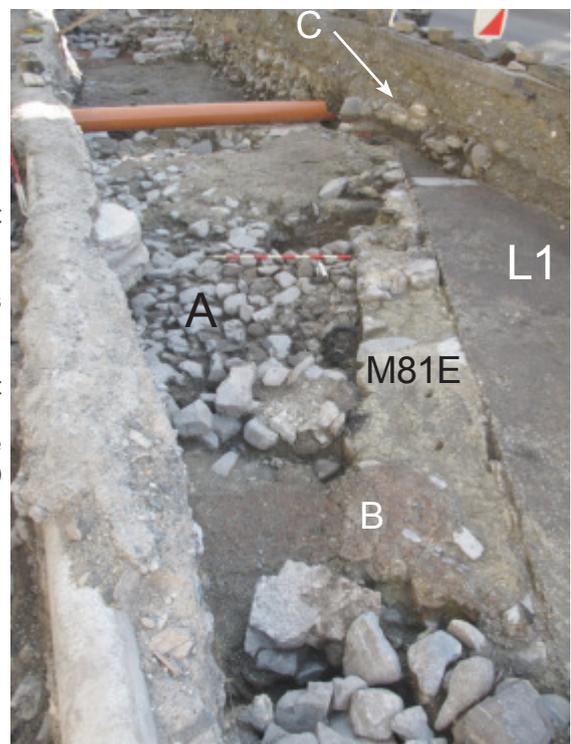


Fig. 35. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).
UT451: dalle prise dans le sol Ss396 de la salle L3, servant peut-être de base à une superstructure, phase 2.
M386: mur arasé pour former une seule grande salle L2 - 3, phase 4.
A: chape de sol couvrant le sommet arasé du mur.
B: rampe reliant la salle et l'exèdre, recouvrant elle aussi le sommet du mur.
UT484: niveau de piétement formé à la surface du sol en mortier lors de la dernière occupation de la salle, phase 4.
UT314: démolition épandue du bâtiment D, phase 5.
 Vue depuis le nord-est.

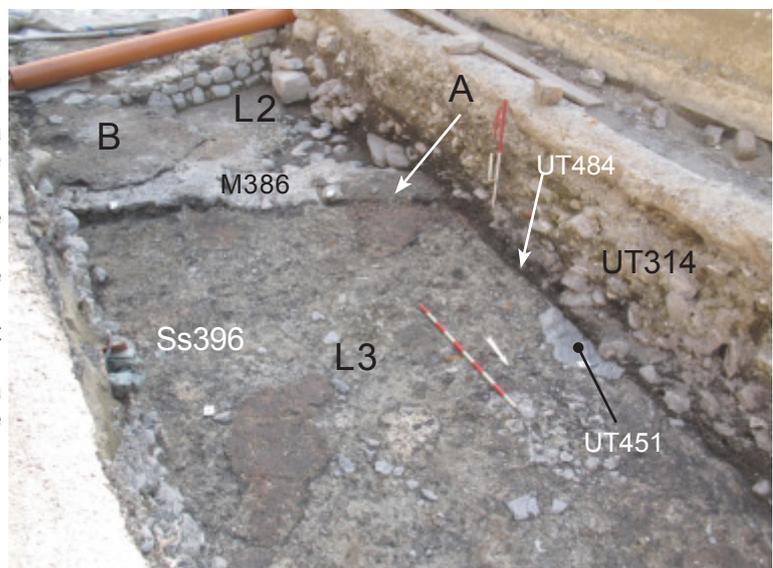


Fig. 36. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22).

UT391: fosse de forme, profondeur fonction et datation indéterminées, installée contre la face sud du mur M386.

Ss488: sol de la salle L2 percé lors de l'aménagement de la fosse.

Vue depuis l'est.

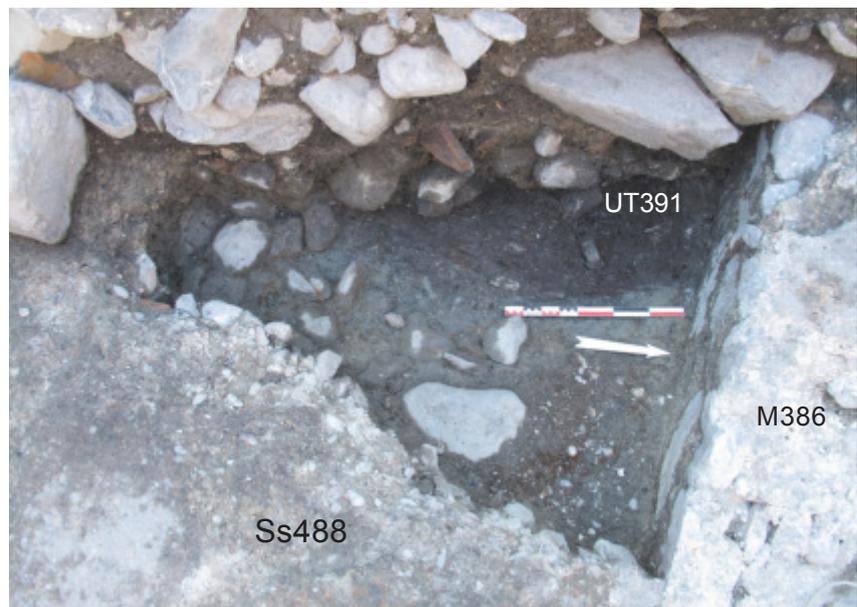


Fig. 37. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 35). Paroi nord de la salle L3.

A: sol Ss722-709 en terre piétinée associé au mur M706, phase 1.

B: sol Ss715 associé au mur M706.

M43: paroi nord de la salle L3, dès la phase 2.

C: niveau de construction UT716 du mur M43, phase 2.

D: niveau de marche Ss313, phase 4.

Vue depuis l'est.

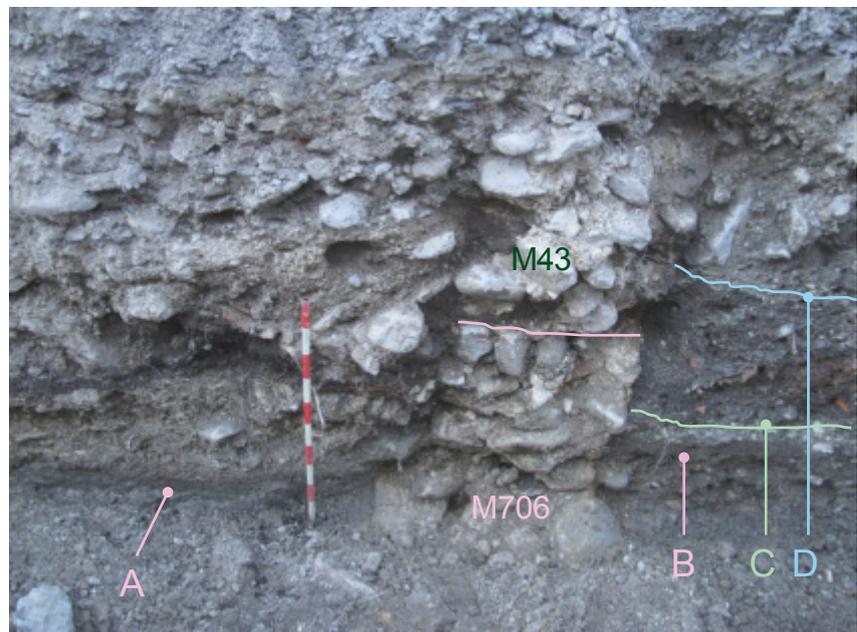


Fig. 38. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Salle L3.

A: maçonnerie formant peut-être la base d'un escalier montant à l'étage.

Vue depuis le sud-est.

Fig. 39. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Salle L3.
M43: paroi nord de la salle.
A: base d'un hypothétique escalier.
 (a: gradin inférieur sur lequel subsiste un fragment de dalle. b: gradin supérieur.)
B: rampe Ss446 aménagée pour relier le sol de la salle L3 au seuil **UT600** de la porte.
 Vue depuis le sud-ouest.

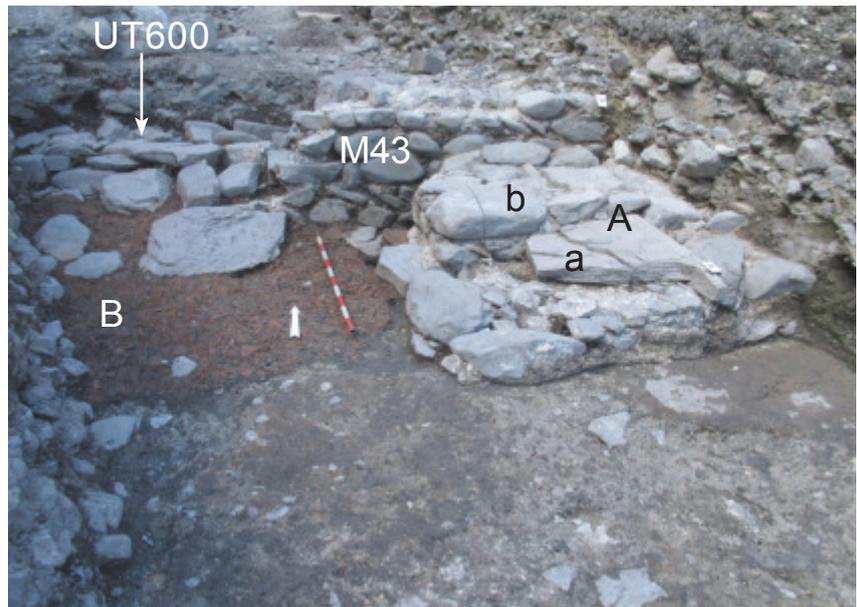


Fig. 40. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Salle L3.
 Idem fig. 39
C: négatif d'un poteau dans la maçonnerie de l'escalier (**A**).
 Vue depuis l'est.

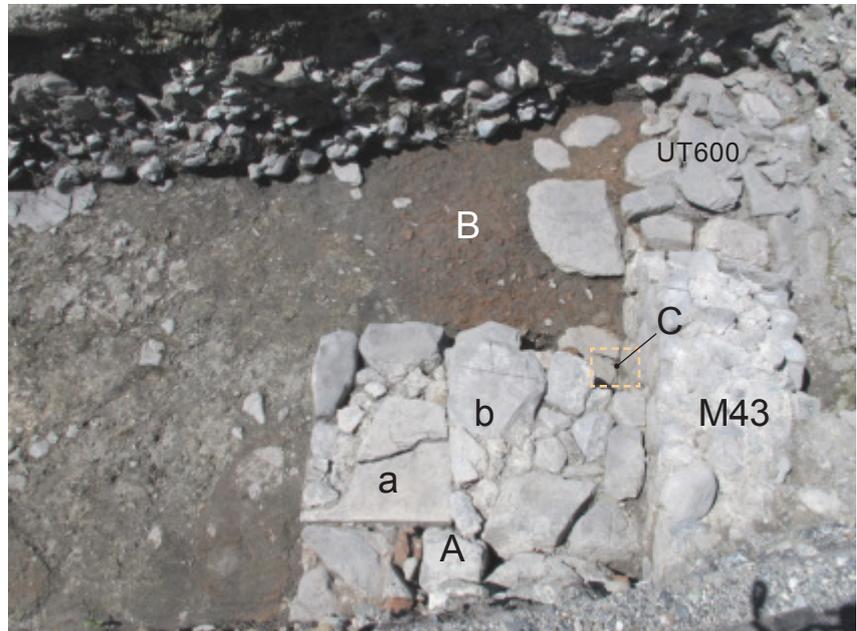


Fig. 41. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Salle L3.
 En **jaune**: cadre restitué de la porte **UT710** percée dans la paroi nord **M43** de la salle.
UT600: le seuil.
 Vue depuis le sud-ouest.

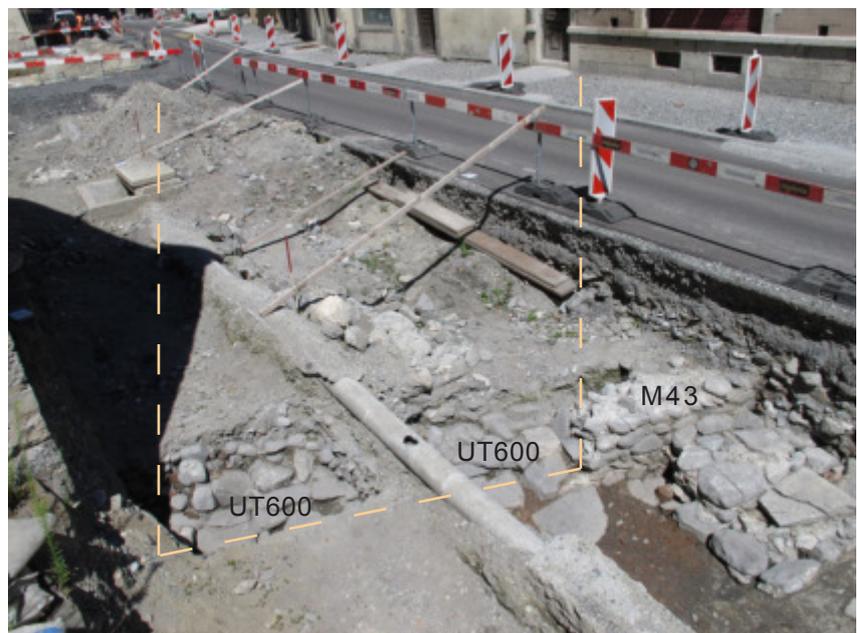


Fig. 42. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
A (UT539), **B** (UT591), **C** (UT420): les trois conduites en bois installées au fond de trois fossés pour évacuer les eaux usées.
 Vue depuis l'ouest.



Fig. 43. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
 Coupe dans les niveaux d'utilisations contemporains des canalisations dans le local L4.
A: zone des canaux.
B: niveaux de marche associés sur la moitié sud du local.
 La surimpression rosée couvre les niveaux postérieurs au bâtiment D.
 Vue depuis l'est.

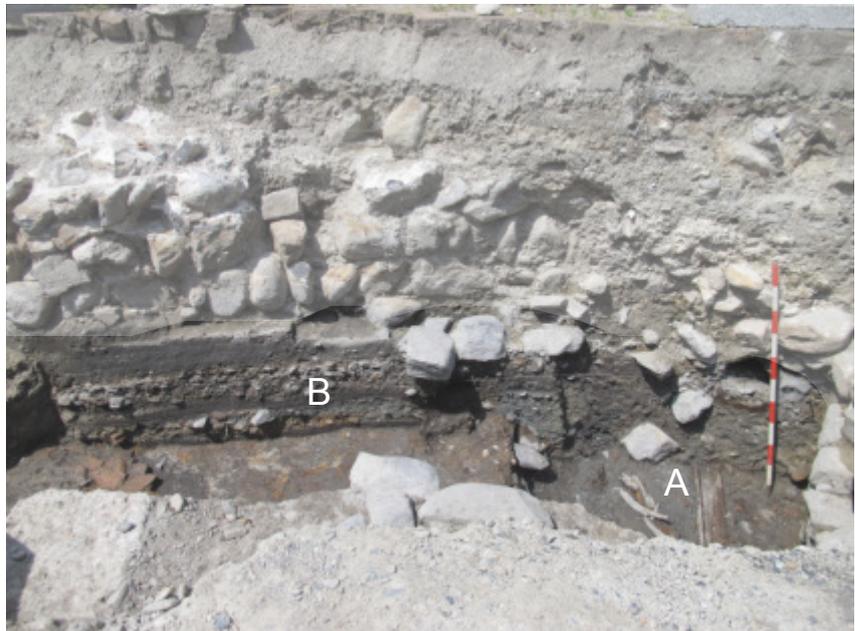


Fig. 44. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
 Maçonneries de la paroi sud du local.
M485: mur comprenant un piédroit de porte **M486**, phase 3a.
M439: phase 3b.
M441: phase 4b
A: remblais à l'extérieur du local.
 Vue depuis le sud-est.

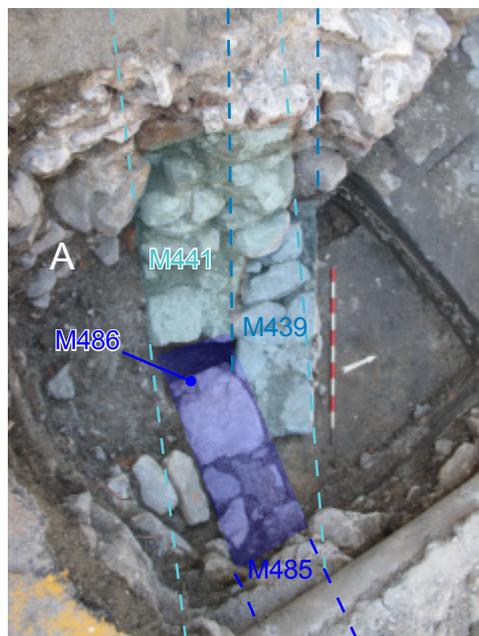


Fig. 45. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
A: Sol en mortier Ss599, phase 3a.
B: zone perturbée par des conduites postérieures.
C: sol en mortier Ss438 sur radier de tuiles, phase 3b.
 Vue depuis l'ouest.



Fig. 46. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
A: première conduite en bois connue UT530, datée de 734 AD par dendrochronologie. Phase 4a. Remplace probablement une conduite plus ancienne restée enfouie.
B: fragment de planchette qui pourrait être un reste de cuvelage.
 Vue depuis le nord.



Fig. 47. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4.
A: conduite en bois UT591, phase 4b. Remplace la précédente au milieu du local 4.
 Vue depuis l'est.



Fig. 48. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4. Vue d'ensemble de la dernière conduite en bois du local L4. Après son dégagement. Vue depuis l'ouest.



Fig. 49. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 35). Local L4. **A**: dernière conduite en bois (UT420), observée en coupe le long du mur **M72**. Vue depuis l'est.



Fig. 50. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4. Détail de la dernière conduite UT420 installée dans le local. Les troncs évidés s'emboîtent les uns dans les autres. Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 51. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D lors de son dégagement (étape 22). Local L4. **A:** dernière conduite en bois (UT420) installée dans le local 4, phase 4c. Ici lors de son apparition. **B:** Paroi du fossé de la canalisation UT420 aménagée (UT421) de pierres comme un talus. Vue depuis l'ouest.

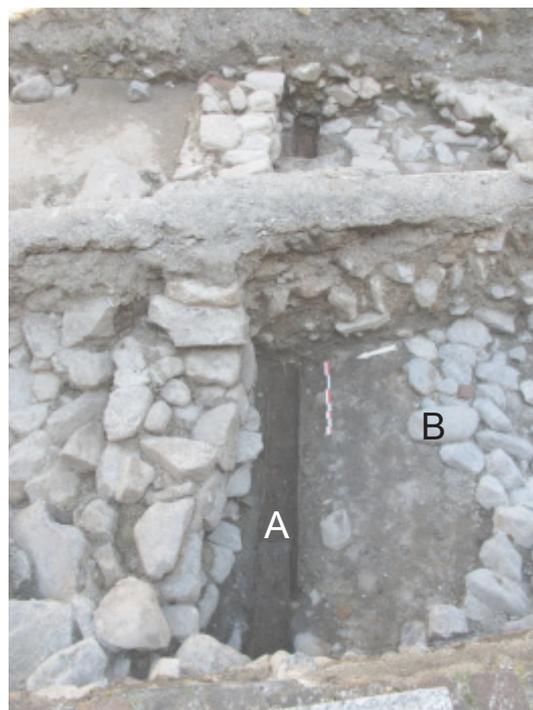


Fig. 52. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 18). Secteur au sud de l'aula. Situation des vestiges. Vue depuis le sud.



Fig. 53. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment D, intervention d'urgence (étape 18). Secteur au sud de l'aula. **A:** chambre moderne antérieure aux travaux de 1960 ayant permis de préserver au-dessous d'elle des niveaux de sols **(B)** correspondant à ceux du local L4. Vue depuis le sud.

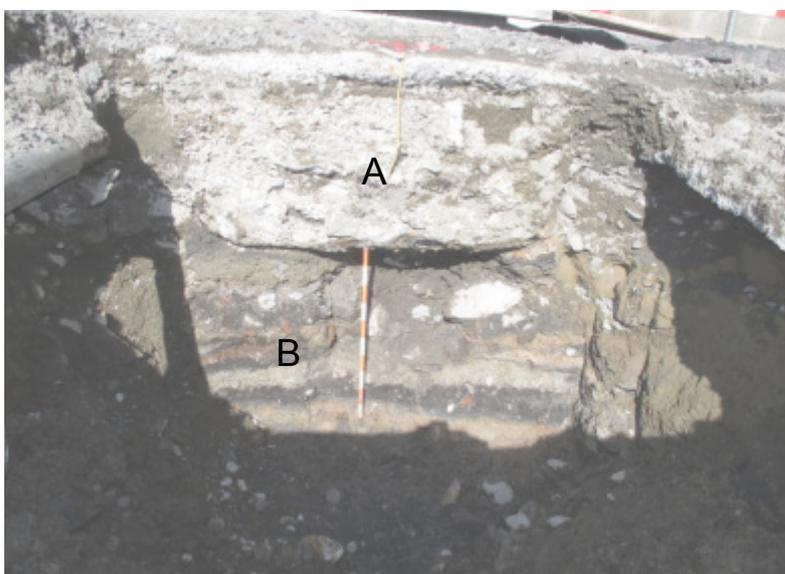




Fig. 54. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Au-dessus de l'*aula*.
A: mur (M80) d'orientation similaire au parvis: un probable mur de jardin d'époque romane? Phase 5.
Vue depuis l'est.



Fig. 55 - 56. St-Maurice, avenue d'Agaune. Au-dessus du bâtiment D.
Trous de poteau **UT355** et **UT354** percés dans la démolition couvrant les ruines du bâtiment, témoignant d'une occupation postérieure à la démolition du bâtiment D. Phase 5.



Vue depuis l'ouest.



Fig. 57. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment F.
Assemblage des blocs d'orthophoto réalisés en 2012 (étape 9) et 2013 (étape 15). Ce point de vue n'a jamais existé dans la réalité. © Archeotech.
Vue depuis le sud.

Fig. 58. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15).
Vue d'ensemble des vestiges et leur position dans la rue actuelle.
Vue depuis le nord-ouest.



Fig. 59. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, intervention d'urgence (étape 9). Local L1.

M115 et **M116**: murs de la phase 2. Le mur **M115** semble se poursuivre au-delà du profil de la tranchée.

La **flèche bleue** montre l'extrémité parementée du mur **M116**, attestant la présence d'une ouverture dès l'origine. Phase 2.

UT127: canal de chauffe. Phase 3.

UT155: pillettes en *tegulae*. Phase 3.

M119: bouchon de maçonnerie de l'orifice du *praefurnium*.

Vue depuis l'est.

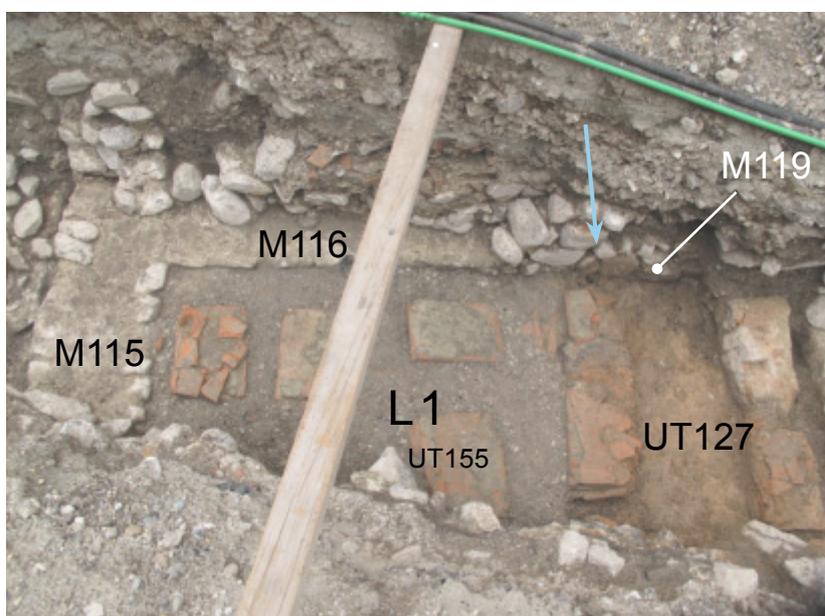


Fig. 60. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L1, hypocauste.

M132 et **M196**: murs de la phase 3.

Ss124: sol en mortier peint en rouge dans la salle chauffée L1. Phase 3.

UT155: pillettes en *tegulae* ou en dalles de terre cuite. Certaines se sont écroulées et ont provoqué la destruction du sol de la salle.

Aucune cheminée de tirage n'a été observée.

Vue depuis l'est.

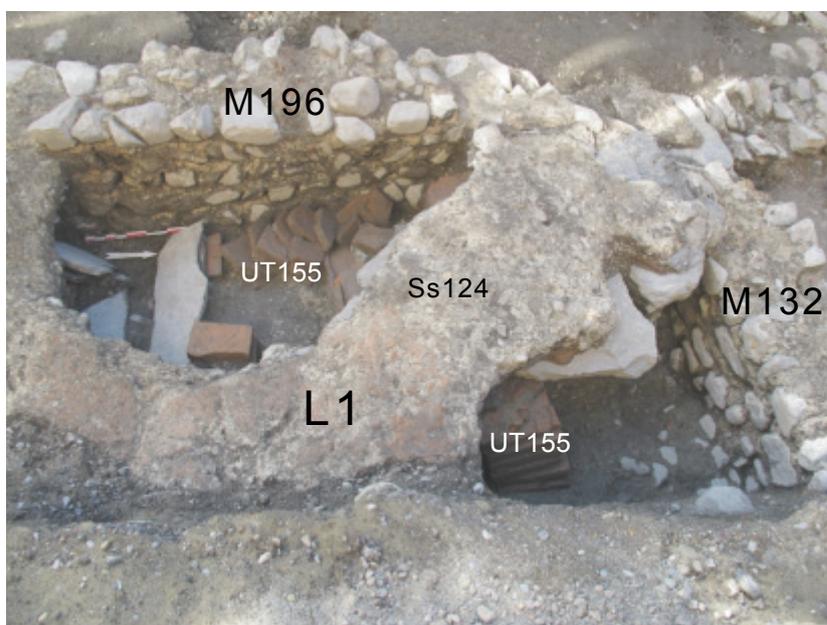


Fig. 61. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15).
 Local L1, hypocauste.
 Le sol a une épaisseur approchant parfois 0,40 m.
Ss124: chape de mortier de 0,20 - 0,30 m d'épaisseur.
 Aucune trace de cheminée de tirage assurant le fonctionnement de l'hypocauste.
 Vue depuis le nord-est.



Fig. 62. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L2. Phase 3.
Ss192: premier sol du local: chape de mortier peinte en rouge.
UT185: foyer.
UT179: trou de poteau tardif ayant perforé tous les sols de la salle, y compris le plus ancien.
 Vue depuis l'ouest.



Fig. 63. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment F, intervention d'urgence (étape 9). Local L2. Phase 3.
UT140: radier du pierre du premier sol Ss192; la tuile fait partie du radier ou constitue une structure associée indéterminée. Sa surface correspond à celle du sol en mortier **Ss137** de la salle.
 Vue depuis le sud-est.



Fig. 64. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L1. Phase 3.
UT172: dalle de schiste posée en réparation de la sole du foyet UT185.
Vue depuis le sud.

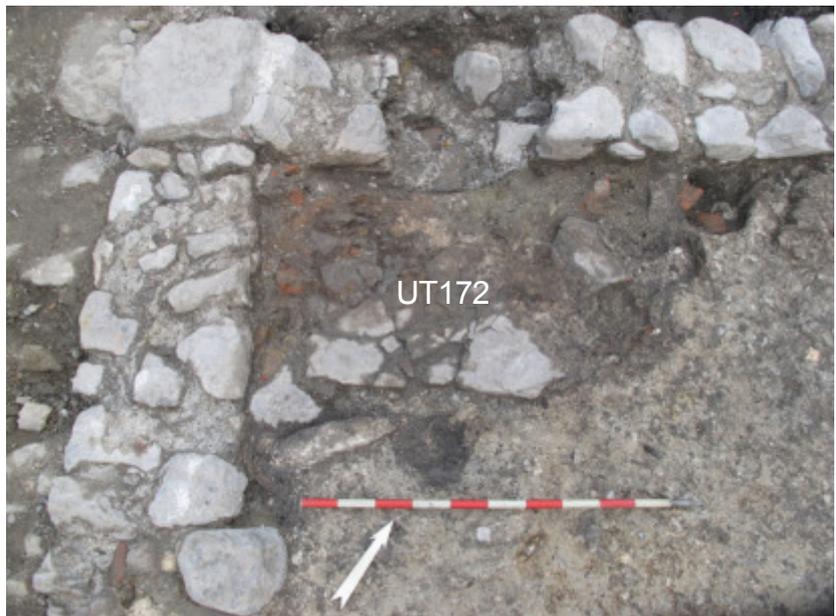


Fig. 65. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L2. Phase 3.
Niveaux d'utilisation du sol, composés de terre charbonneuse piétinée mêlée de rechapage d'argile (UT109, 191, 183)
Vue depuis l'est.



Fig. 66. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L2. Phase 3.
Des cendres roses (UT184) se sont déposées sur les divers niveaux d'utilisation.
Vue depuis l'est.



Fig. 67. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Local L2. Phase 4.
UT180: dernier rechapage du sol du local: une chape de mortier peinte en rouge coulée sur une couche de démolition en guise de radier.
 Vue depuis l'est.

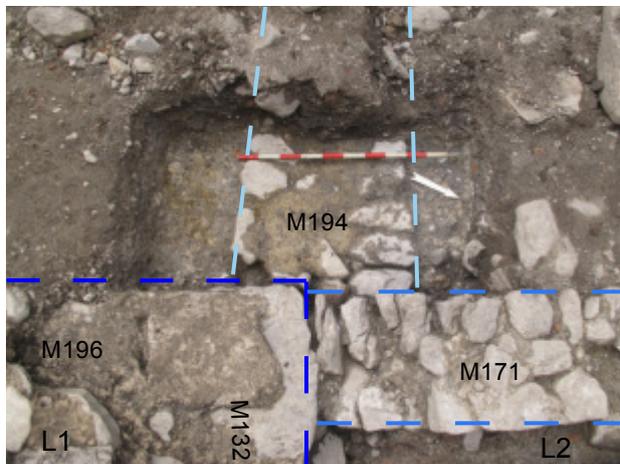


Fig. 68a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15), et lors de l'examen rapide d'une tranchée.
M194: mur de fonction indéterminée qui semble associé au bâtiment F car il s'appuie perpendiculairement à la façade ouest **M196** et **M171** de celui-ci; il a pu être restitué sur une longueur de 6 mètres. Phase 4.
 Vue depuis l'est.



Fig. 69a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment F, intervention d'urgence (étape 9), et dégagement en plan (étape 15). Phase 5.
M118: hypothétique mur de clôture construit à travers la démolition épandue du bâtiment F, alors que les ruines de celui-ci étaient encore visibles.
 Vues depuis le nord-ouest.



Fig. 70. St-Maurice, avenue d'Agaune. Bâtiment F, lors de son dégagement (étape 15). Phase 5.

M118: le mur de clôture a été construit dans le remblai à base démolition (UT120) du bâtiment F.
M117: façade sud du bâtiment F.
 Vue depuis l'ouest.



Fig. 71. St-Maurice, avenue d'Agaune. Parvis de la basilique au début du 20^e siècle. Le tracé primitif de l'enceinte de l'abbaye est visible au sol dans la ligne de pavés le long de la route. La clôture récente (fin 17^e - début 18^e siècle) reste matérialisée par la barrière métallique et piliers de pierre.



Fig. 72. St-Maurice, avenue d'Agaune. Plan orienté vers le nord provenant des Archives du Vatican et représentant le projet de construction de la première aile sud. Daté entre 1653 (Mériam) et l'incendie de 1693. (Archivio Nunziatura Lucerna 38, F.983a). Ce projet a été réalisé. La maison abbatiale 2 (**A**) est construite en-dehors du quartier conventuel tout en lui restant relié par ce qui semble être une cage d'escalier. La zone **bleue** est la partie mise au jour en 2013.

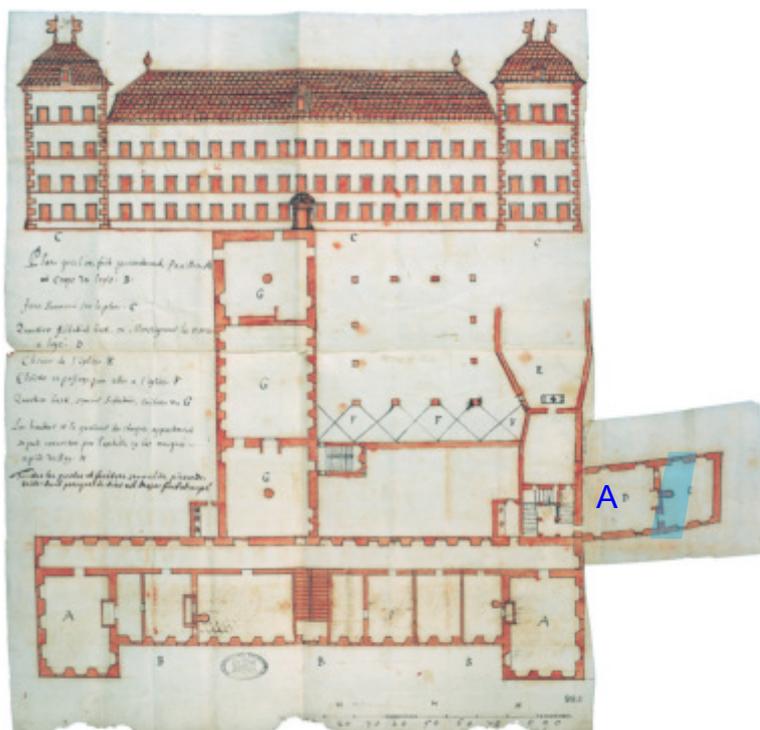


Fig. 73. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Maison abbatiale 1, phase 5.
A: base de pilier central du local.
Vue depuis le nord-est.



Fig. 74. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Maison abbatiale 1. Phase 5.
Détail du profil sculpté du bloc
architectonique en remploi servant
de base de pilier dans le local du rez-de-
chaussée.
Vue depuis le sud-est.



Fig. 75. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Maison abbatiale 1. Phase 5.
A: premiers sols Ss343 en terre et
charbon de bois piétinés.
B: sol en mortier Ss316 et ses niveaux
d'utilisation Ss315 en terre piétinée et
cendres (C).
Vue depuis l'est.

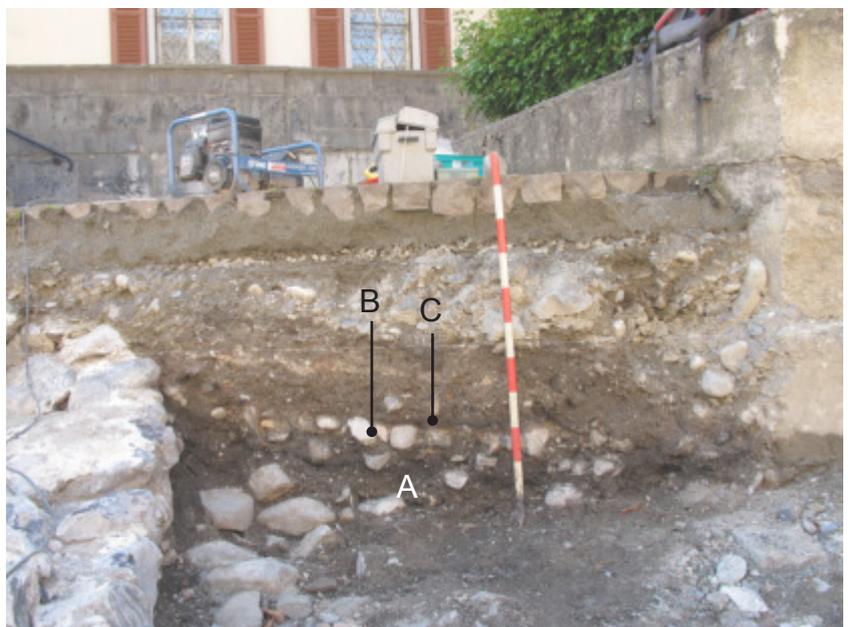
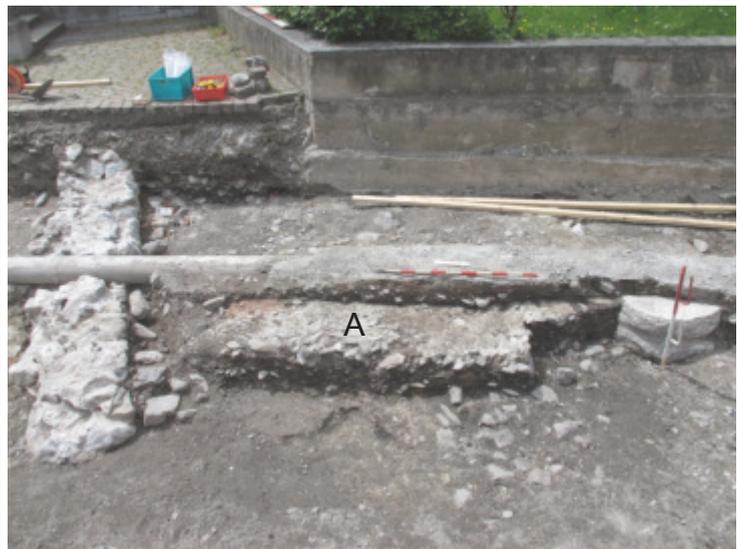
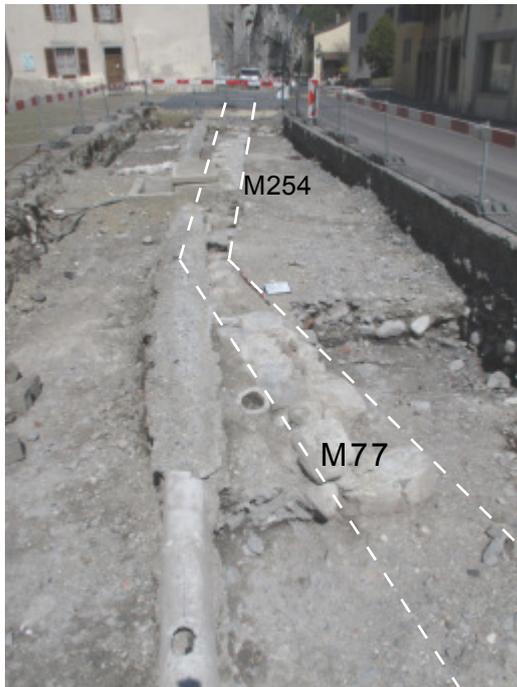


Fig. 76. St-Maurice, avenue d'Agaune. Maison abbatiale 1. Phase 5.
A: sol en mortier du local.
 Vue depuis l'est. →



←
Fig. 77. St-Maurice, avenue d'Agaune.
M77 = M254: enceinte orientale primitive de l'abbaye, datée de la fin du 12^e - 13^e siècle.
 Vue depuis le sud.

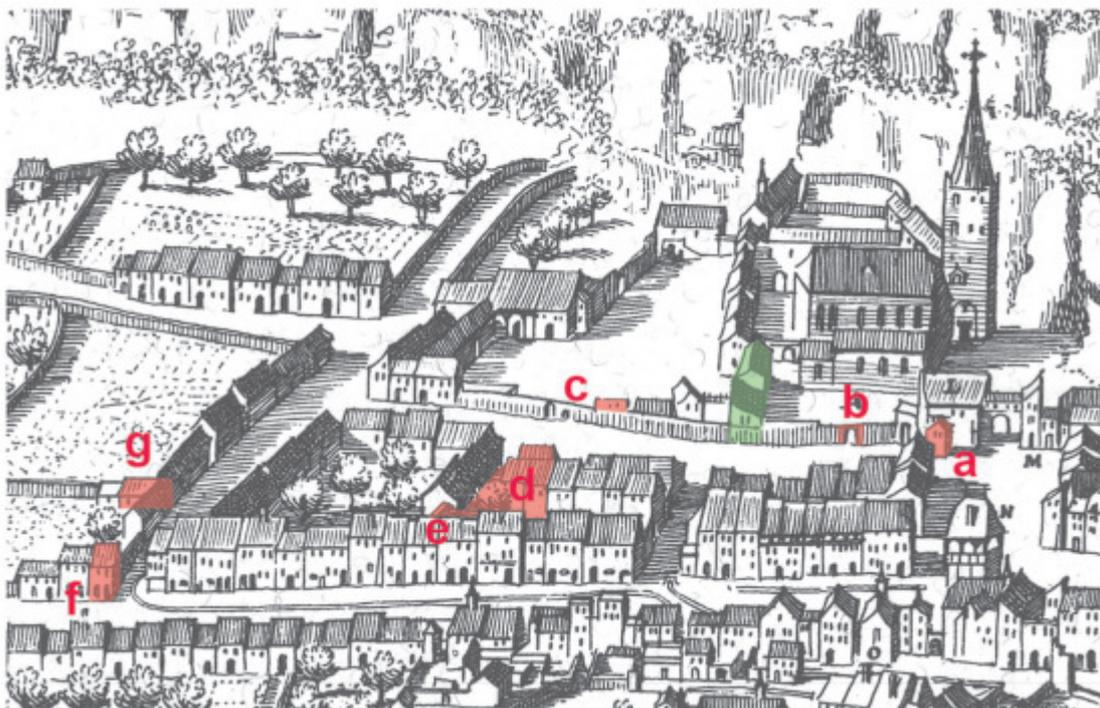


Fig. 78. St-Maurice, avenue d'Agaune. Extrait de la gravure attribuée à Hans Ludolff, publiée par Matthäus Merian, *Topographia Helvetiae, Rhaetiae, et Valesiae*, Frankfurt am Main 1653-4.

En vert: la maison abbatiale 2 (phase 5).

En rouge: les vestiges isolés attribués à la phase 6.

a: petit édicule dont les restes pourraient être les murs M310. **b:** petit portail qui pourrait être associé à l'édicule M309. **c:** bâtiment dont le sol Ss768 a été retrouvé. **d:** secteur où sera bâti le château de Quartéry-Stockalper. **e:** éventuels bâtiments dont les fondations ont été retrouvés lors des étapes d'intervention 10, 16 et 26: ils couvraient une ruelle rejoignant la Grand-Rue. **f** et **g:** maisons construites en partie sur la rue actuelle, la réduisant (M758 et M168-169).

Vue depuis l'est.

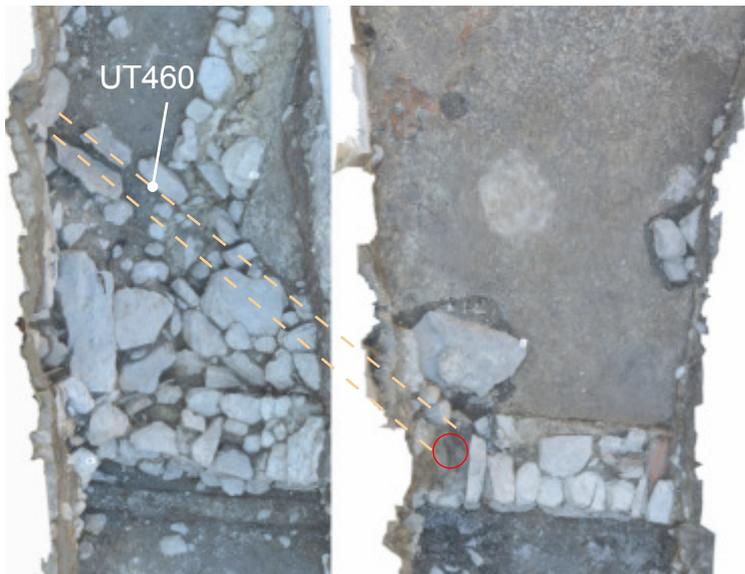


Fig. 79. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 1. Phase 5.

UT460: conduite probable en bois (disparue), maintenue par des pierres de chant. Les maçonneries environnantes (du bâtiment D) dégagées ici lors de la fouille n'étaient plus visibles au moment de l'installation de la canalisation.

Le cercle rouge matérialise l'emplacement de la cheminée de tirage du sous-sol du Haut Moyen Age.

Vue depuis le sud.

Assemblage de deux orthophotos exécutées par Archeotech SA.

Fig. 80. St-Maurice, avenue d'Agaune.

A: un des canaux entre les socles du sol de l'*aula*, rempli de sédiment déposé par litages successifs. Il est situé près de la sortie de la canalisation UT460 qui se déverse dans l'ancienne cheminée de tirage.

Vue depuis l'est.

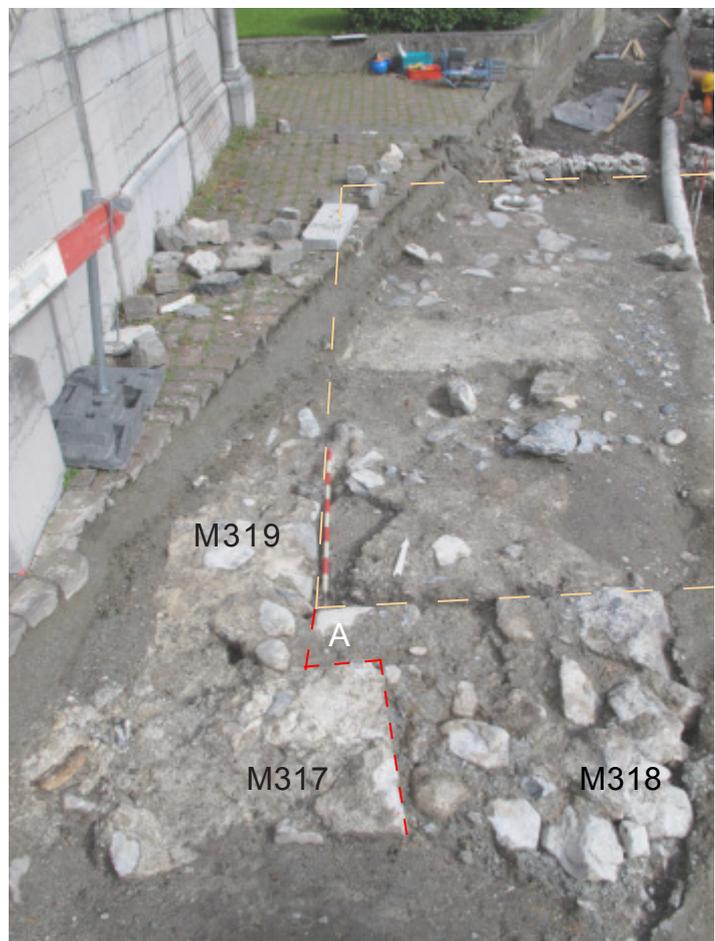
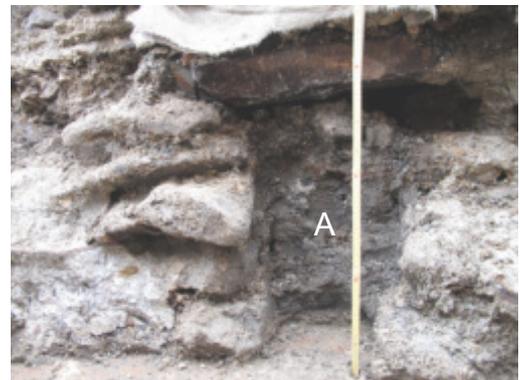


Fig. 81. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 2. Phase 5.

M319 et 317: parois ouest et sud du local.

M318: maçonnerie bouchant la porte ou seuil de la porte. En rouge: l'embrasure de la porte, avec trou d'encastrement du chambranle du côté intérieur (A).

Vue depuis le sud.

Fig. 82. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 2. Phase 5.

M76: paroi nord du local.

A: sol en mortier de l'*aula* qui a servi de fondation au mur M76 sans être abîmé. Le mur M76 a été démolì à cet emplacement lors de travaux au 20^e siècle.

Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 83. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 2. Phase 5.

M367: sommet rénové du cendrier aménagé sous le poêle de la salle.

Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 84. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 2. Phase 5.

Cendrier sous le poêle de la salle. Le remplissage est uniquement constitué de cendres et de charbon de bois.

Vue depuis l'est.



Fig. 85. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Maison abbatiale 2. Phase 5.

M322: cendrier sous le poêle de la salle.

M367: réfection des murets du cendrier. Vue depuis l'est.



Fig. 86. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait du plan de St-Maurice en 1775. «Carte topographique des environs et de la ville de St-Maurice jusqu'au vieux cours du torrent de Bonvoisin [sic]— levée en 1775 par le géomètre Gauthier » (AASM, PLA 200/0/0/19).

a: façades des maisons dont les vestiges ont été retrouvés en avant de la ligne des façades actuelles. Elles témoignent d'une correction de la rue.

b: maçonnerie (M733) retrouvée sous le trottoir actuel de l'avenue d'Agaune

c: maisons que le canal urbain M79 devait longer en sortant de la rue du Chablais.

d: maison dont l'angle sud-ouest est pris dans les fondations de la maison actuelle.

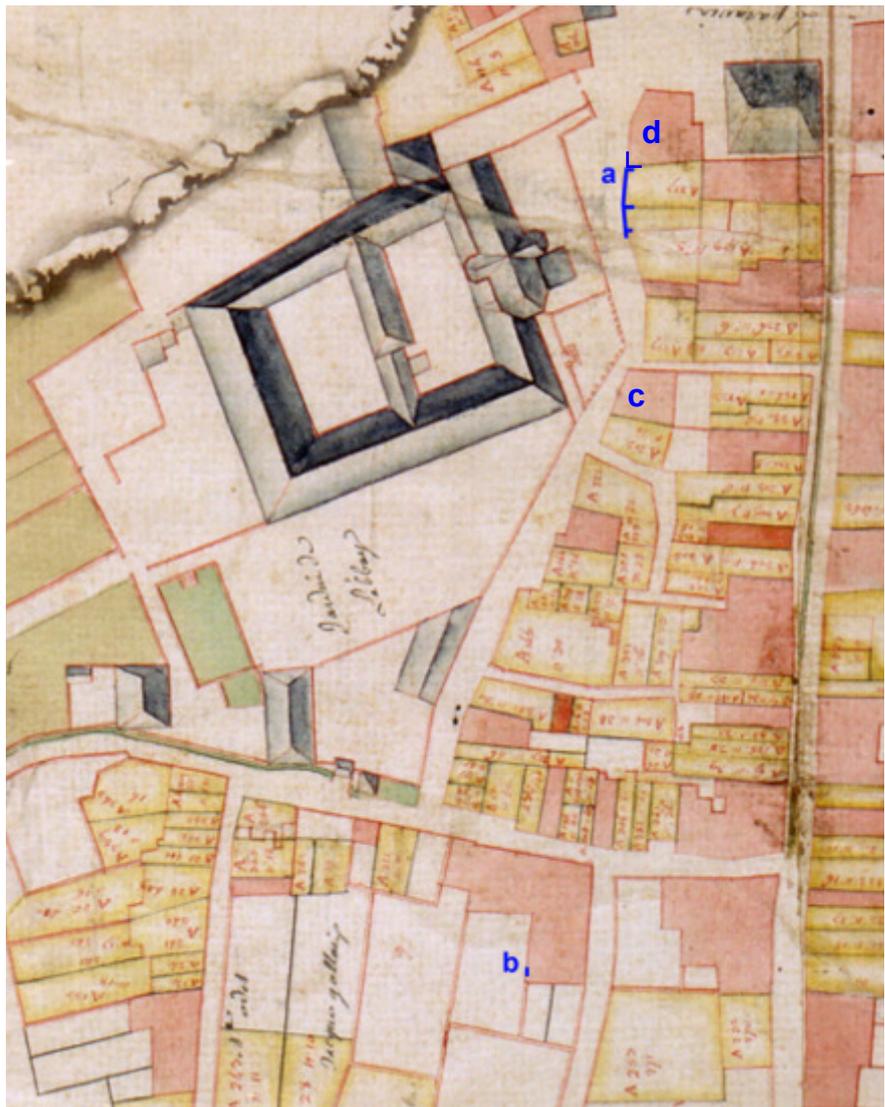




Fig. 87. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait du cadastre de St-Maurice en 1925.

En vert: le château de Quartéry-Stockalper.

a: façade sud du château (M746), retrouvée lors de l'étape 28

b: maçonnerie indéterminée et sans forme (M745) qui pourrait faire partie du château, mise au jour lors de l'étape 25.

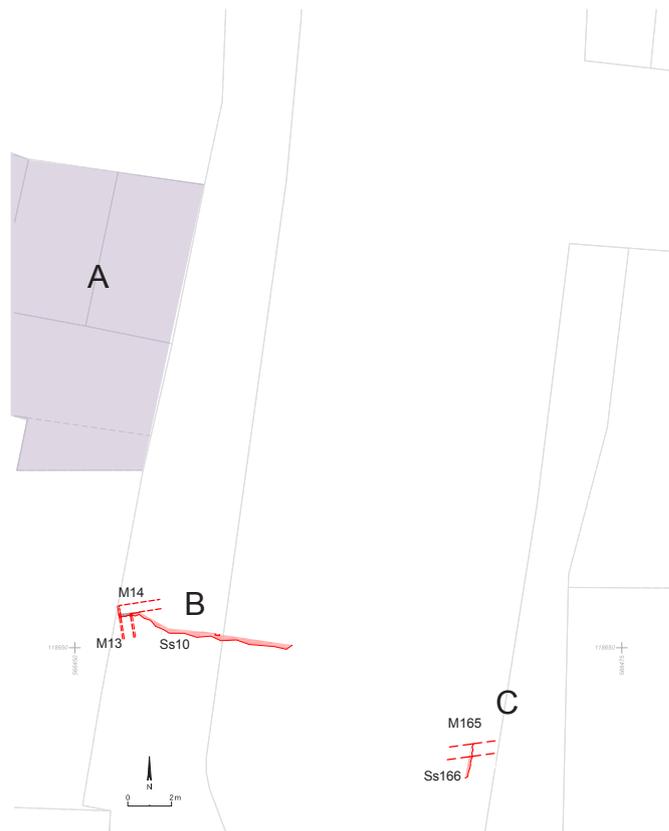


Fig. 88. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait du plan 1 (général) de l'avenue d'Agaune, montrant des vestiges anciens pouvant remonter à l'époque romaine ou au haut Moyen Age.

A: bâtiment actuel de l'aumônerie.

B: murs M13 et M14 d'un local doté d'un sol Ss10 au mortier au tuileau (numérotation du fichier Cour des Anciens).

C: mur nord M165 et sol en mortier Ss166 d'un local.

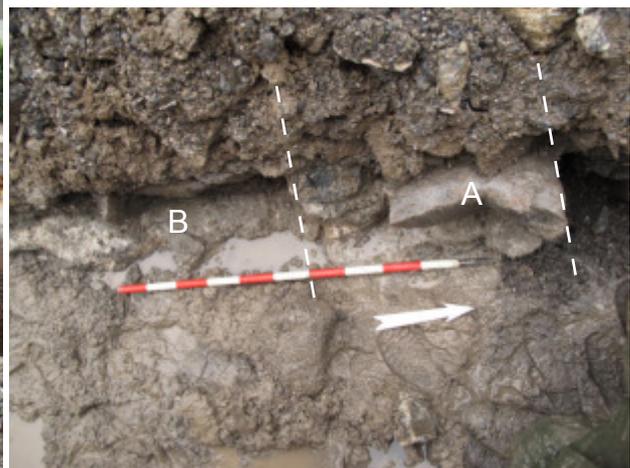


Fig. 89-90. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés (étape 12). Situation et détail.

A: mur nord M165 d'un local.

B: sol en mortier Ss166 associé au mur.

Vues depuis l'est.

Situation sur fig. 88.



Fig. 91. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait du plan 5 (général) de l'avenue d'Agaune, montrant des vestiges compris entre l'époque romane et le 17^e siècle.

A: secteur de l'intervention dans le jardin de l'abbaye (ou de l'Octogone) (étape 33). A cet endroit, le mur d'enceinte est constitué d'au moins trois phases de construction, matérialisées par au moins trois murs construits les uns sur les autres: M760, M761, M762. Deux sols en mortier sur radiers de pierres (Ss763, puis Ss764), superposés, sont associés au mur M760. Un autre sol (Ss767) est associé au mur M761. Un dernier sol (Ss768) est associé au troisième mur M762. Ces deux derniers sont vraisemblablement ceux de la maison représentée sur Mérian

B: portail arqué en tuf dans l'enceinte.

C: maison abbatiale 1.

D: maison abbatiale 2.



Fig. 92. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Jardin de l'Octogone (étape 33). Situation de l'intervention.
Vue depuis l'ouest.

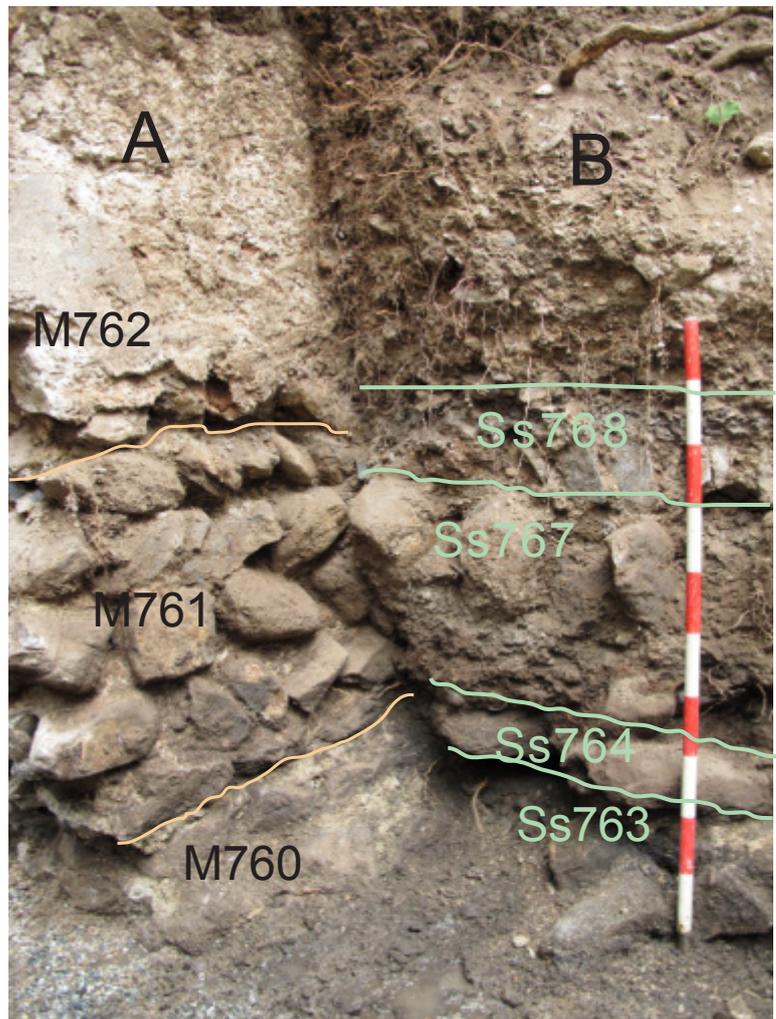


Fig. 93. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Jardin de l'Octogone (étape 33).
A: face intérieure du mur d'enceinte, avec ses trois phases de maçonneries.
B: profil sud-ouest du sondage, où l'on distingue plusieurs sols successifs.
Vues depuis le nord-est.
Situation sur fig. 91 et 111.

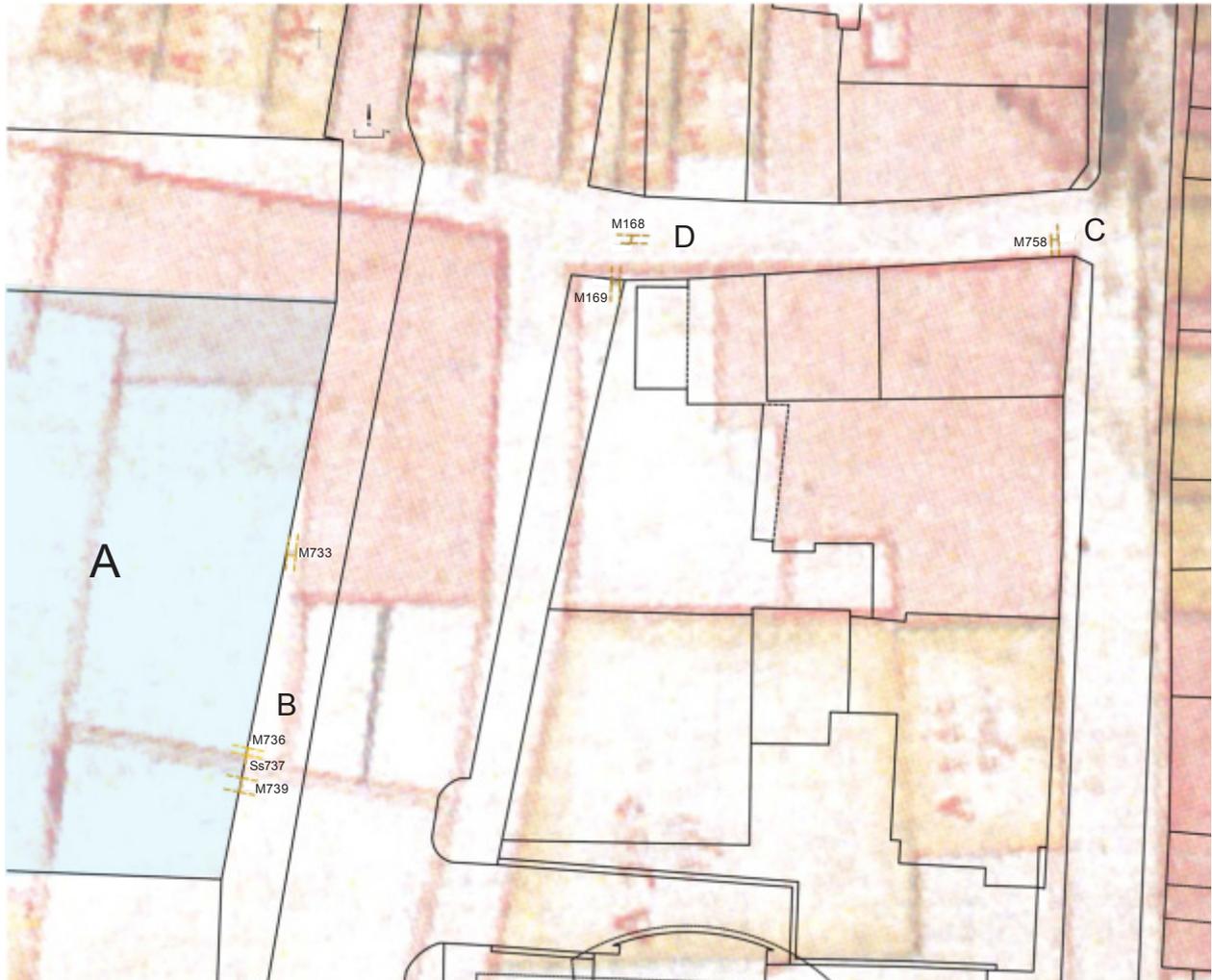


Fig. 94. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait des plans 5 et 6 (généraux) de l'avenue d'Agaune, montrant des vestiges du 2^e millénaire, superposé au cadastre de 1775 (jaune - rouge). Les lignes noires sont le cadastre actuel.

A: parking des professeurs du collège.

B: mur M739, probable mur de clôture du plan de 1775. Le mur M736 associé au sol Ss737 sont des restes d'un local plus ancien.

C: mur M758 probablement plus ancien que le plan de 1775.

D: M168 et M169, appartenant à des bâtiments différents de ceux qui figurent sur le plan de 1775. Ils témoignent d'une époque où la rue était plus étroite.

Fig. 95. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Situation de l'étape d'intervention 23.
Vue depuis le sud-est.
Situation sur fig. 94



Fig. 96. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés (étape 23). Situation et détail.
M739: mur épais et peu fondé interprété
comme un mur de clôture figurant sur le plan
de 1775.
Vue depuis le sud-est.
Situation sur fig. 94



Fig. 97. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés (étape 23).
M737 et Ss736: paroi nord et sol
en mortier d'un local antérieur à
1775.
Vue depuis l'est.
Situation sur fig. 94.



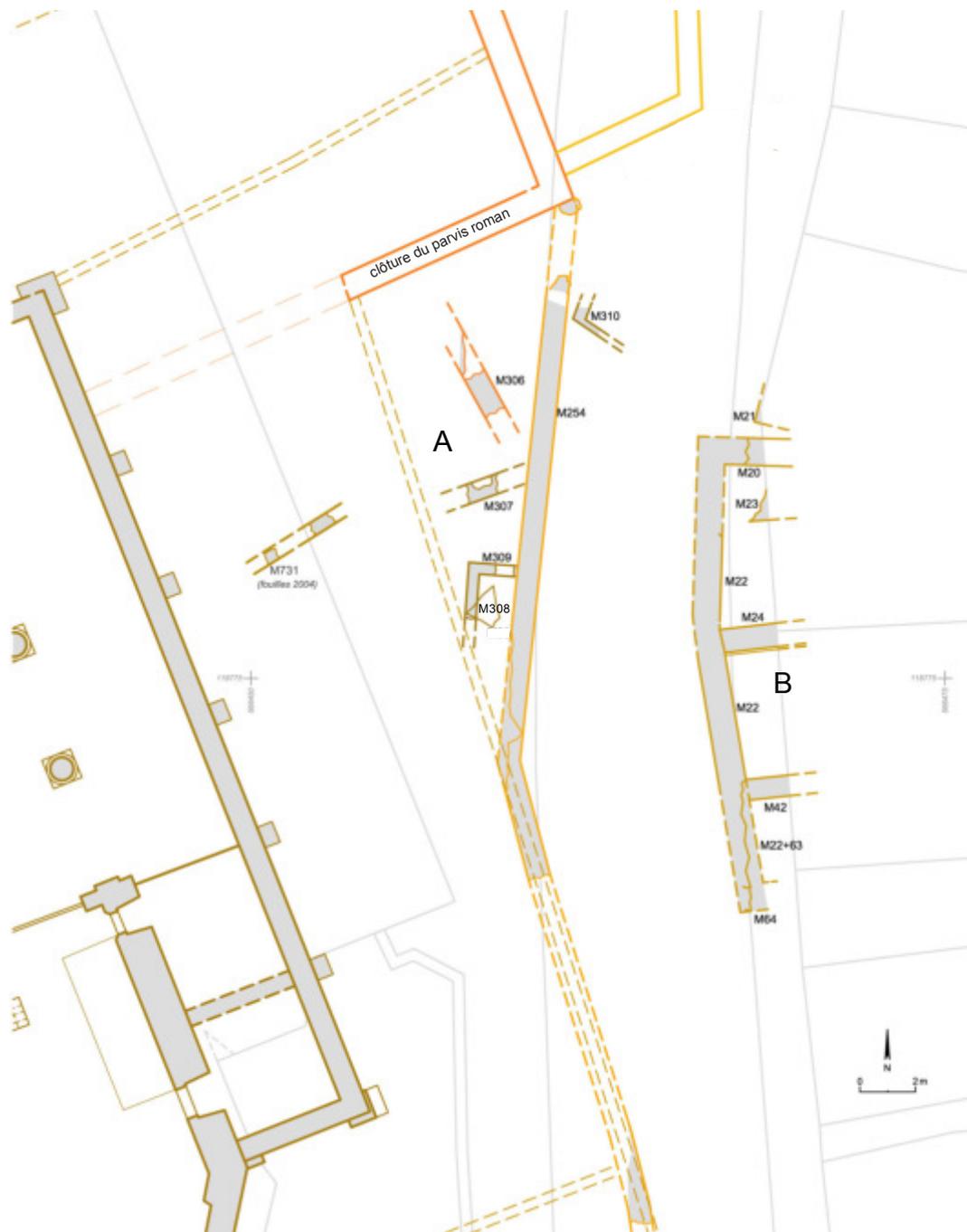


Fig. 98. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait des plans (archéologiques) 5 et 6 de l'avenue d'Agaune, montrant des vestiges du 2^e millénaire à la hauteur de la basilique.

A: restes de constructions en relation avec le parterre de l'église actuelle (début 17^e siècle), sauf le **M306** qui pourrait être plus ancien.

B: vestiges d'une ligne de façades débordant dans la rue et figurant sur le plan de 1775.

Fig. 99. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Vue générale des vestiges mis au jour sur le parvis de la basilique (étape 21).
 Vue depuis le sud-ouest.
 Situation sur fig. 98.



Fig. 100. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Vestiges isolés (étape 21).
 Angle (M310) d'un petit édicule installé à l'extérieur de l'enceinte de l'abbaye.
 Vue depuis le sud-ouest.
 Situation sur fig. 98.



Fig. 101. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Vestiges isolés (étape 21).
 Le mur M306, épais mais peu profond sous la chaussée ne figure sur aucune des anciennes représentations. Il serait donc plus ancien.
 Vue depuis le sud-ouest.
 Situation sur fig. 98.



Fig. 102. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés (étape 21).

Le mur M307, perpendiculaire à l'église, pourrait être un muret de jardin dans le parterre de l'église, avant la correction de l'enceinte.

Vue depuis le sud-ouest.

Situation sur fig. 98

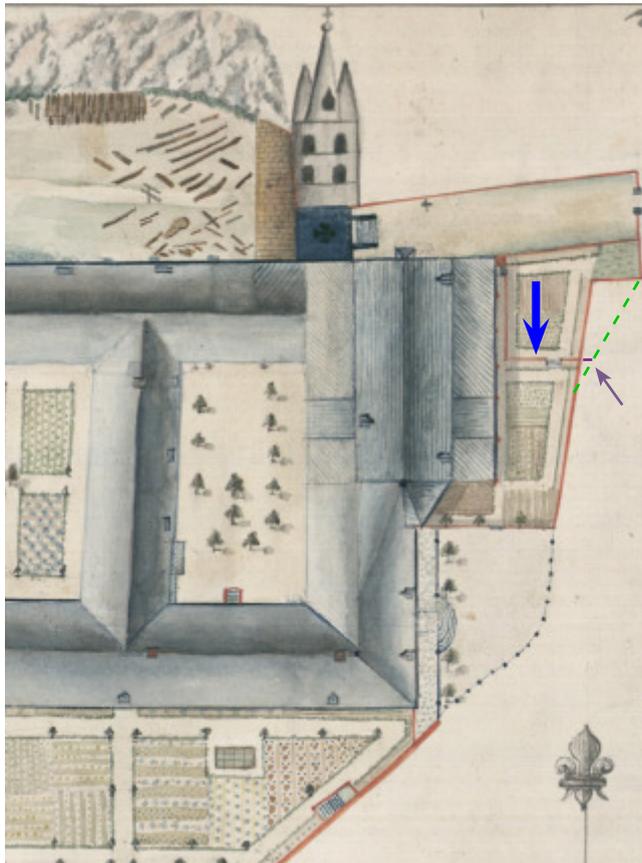


Fig. 103. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait du plan aquarellé de l'abbaye effectué en 1830 par l'ecclésiastique François-Xavier Truffet (AASM, PLA 300/0/0/17).

La **flèche bleue** désigne le muret de jardin dont l'extrémité orientale aurait été démolie lors de la correction de l'enceinte de l'abbaye.

La **ligne verte** reproduit le tracé primitif de l'enceinte. La **flèche violette** montre l'emplacement hypothétique du mur M307.

Fig. 104. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés (étape 21).

Parois ouest et nord de l'édicule M309.

A: maçonnerie indéterminée M308.

Vue depuis l'ouest.

Situation sur fig. 98.



Fig. 105. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Canaux urbains (étape 7).

Mur M79: muret ouest d'un canal urbain drainant le ruisseau des Cases et les eaux de la source de l'abbaye.

A: chambre au-dessus de la canalisation actuelle ayant remplacé l'ancien canal.

Vue depuis nord-est.

Situation sur Relevé 6.



Fig. 106. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Aula et canaux urbains, caves de la maison Monnay (étape 36).

A: dernier sol de l'*aula*.

B: murets d'un canal d'eau ayant percé le sol A et aménagé sous une maison en guise d'égout.

Vue depuis l'est.

Situation sur Relevé 6.



Fig. 107. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Intervention d'urgence au carrefour de la rue des Petites Fontaines (étape 4).

A: dalles du fond d'un canal urbain UT101.

B: muret sud M70 du canal.

Vue depuis l'ouest.

Situation sur Relevé 6.



Fig. 108. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Intervention d'urgence au carrefour de la rue des Petites Fontaines (étape 4).
A: dalle du fond d'un canal urbain UT101.
B: muret nord M70 du canal.
 Vue depuis l'est.
 Situation sur Relevé 6.



Fig. 109. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Intervention d'urgence au carrefour de la rue des Petites Fontaines (étape 11).
 Le mur M161, associé au radier de pierres UT162, est interprété comme façade orientale de la maison figurant sur le plan de 1775.
 Vue depuis le sud.
 Situation sur Relevé 6.

Fig. 110. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Jardin de l'Octogone, intervention d'urgence (étape 33).
 Mur d'enceinte orientale de l'abbaye, face intérieure. Trois phases de maçonneries ont été observées. D'autres sont peut-être à déterminer dans la partie supérieure du mur.
 Vue depuis le nord-ouest.
 Situation sur fig. 91 et 111.





Fig. 111. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Extrait des plans (archéologiques) 5 et 6 de l'avenue d'Agaune, montrant des vestiges du 2^e millénaire, superposé au cadastre de 1775 (jaune - rouge). Les lignes noires sont le cadastre actuel. En **bleu**: les contours du château de Quartéry-Stockalper.

A: étape 33, jardin de l'Octogone.

B: étapes 10, 16, 26. **M160**: façade et mur de cave d'un bâtiment s'élevant sur une partie de la rue actuelle. **M757**: mur doublant la paroi ouest de la cave. **M215** et **M216**: murs d'un autre édifice construit sur l'actuelle rue. Tous apparaissent sur le plan de 1775.

C: étapes 24, 25, 28. **M743** et **M744**: deux murs antérieurs au château de Quartéry-Stockalper, et ne correspondant à rien sur le plan de 1775. Ils sont probablement antérieurs.

D: étape 15. Fondation de l'annexe du château de Quartéry-Stockalper.

Fig. 112. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 26).
M757: mur ouest d'une cave d'un bâtiment autrefois débordant sur la rue actuelle la rendant plus étroite.
 Vue depuis l'ouest.
 Situation sur fig. 111.



Fig. 113. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 10).
M160: mur sud d'une cave et façade sud d'un bâtiment autrefois débordant sur la rue actuelle la rendant plus étroite.
 A: l'extrémité ouest chaînée du mur.
 Vue depuis le sud-ouest.
 Situation sur fig. 111.



Fig. 114 et 115. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 16).
 Situation et détail.
M215 et 216: murs d'un bâtiment autrefois débordant sur la rue actuelle la rendant plus étroite.
 Vues depuis le nord-ouest.
 Situation sur fig. 111.



Fig. 116. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 34).
M758: murs d'un bâtiment autrefois débordant sur la rue actuelle du Carro. Ne correspondant pas au plan de 1775, il pourrait être plus ancien.
Vues depuis le nord.
Situation sur fig. 94.



Fig. 117. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 14).
M168: mur d'un bâtiment ne correspondant pas sur au plan de 1775, peut-être plus ancien que ce dernier.
Vues depuis l'ouest.
Situation sur fig. 94.



Fig. 118. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 14).
M169: mur d'un bâtiment ne correspondant pas au plan de 1775, peut-être plus ancien que ce dernier.
Vue depuis le nord-ouest.
Situation sur fig. 94.



Fig. 119. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence
(étape 2).

M21: chaînage d'angle d'un bâtiment
figurant sur le plan de 1775.
Vue depuis l'ouest.
Situation sur fig. 86 et 98.

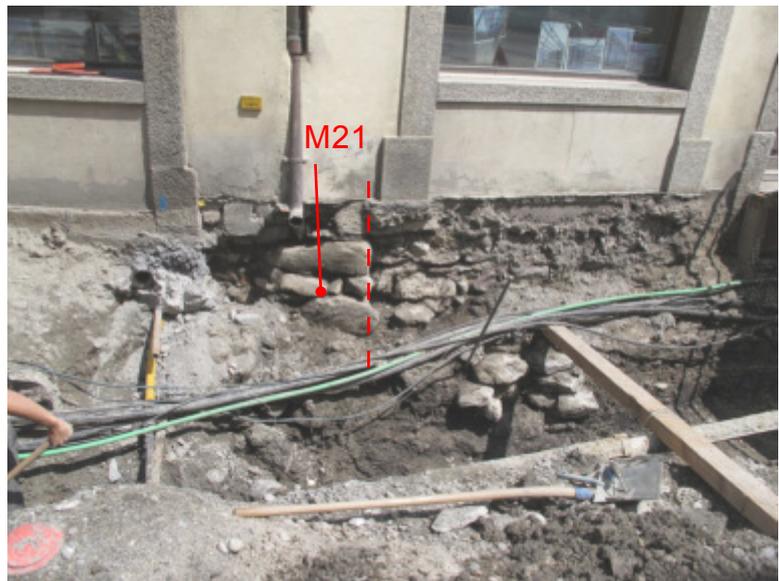


Fig. 120. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence
(étape 2).

M22: mur de façade d'un bâtiment présent
sur le plan de 1775.
Vue depuis le nord.
Situation sur fig. 86 et 98.



Fig. 121. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence
(étape 14).

M23: mur indéterminé dont la relation
chronologique avec les murs environnants
(M20 et M22) est indéterminée.
Vue depuis le sud-ouest.
Situation sur fig. 98.



Fig. 122. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 2).
M24: mur de façade d'un bâtiment présent sur le plan de 1775.
Vue depuis l'ouest.
Situation sur fig. 86 et 98.



Fig. 123. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 3).
M42: mur de façade d'un bâtiment présent sur le plan de 1775.
Vue depuis le nord-est
Situation sur fig. 86 et 98.



Fig. 124. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 3).
M63 et 64: maçonneries peu compréhensibles, mais probablement associées aux bâtiments dont la façade ouest débordait sur la rue, figurant sur le plan de 1775.
Vue depuis le nord.
Situation sur fig. 86 et 98.



Fig. 125. St-Maurice, avenue d'Againe.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 3).
M733: façade ouest d'un bâtiment ou d'un
groupe de maisons, figurant sur le plan de 1775.
Vue depuis le sud.
Situation sur fig. 86 et 94.



Fig. 126. St-Maurice, avenue d'Againe.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 32):
à l'extrémité sud de la Grand-Rue.
M759: murets d'un canal urbain conduisant les
eaux usées vers le Rhône par la rue des Tuileries.
Epoque inconnue.
Vue depuis le nord.

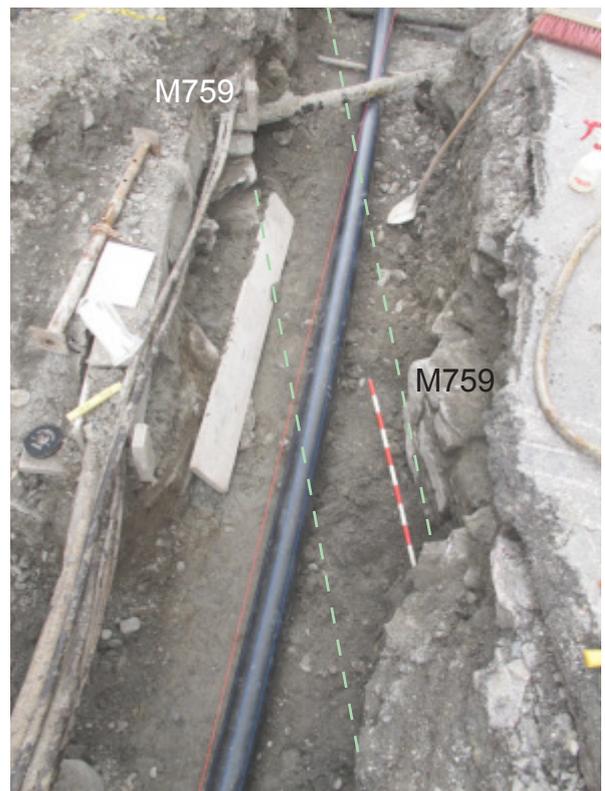


Fig. 127. St-Maurice, avenue d'Againe.
Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 32):
à l'extrémité sud de la Grand-Rue.
M759: murets d'un canal urbain conduisant les
eaux usées vers le Rhône par la rue des Tuileries.
Epoque inconnue.
Vue depuis le sud.

Fig. 128. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Le château de Quartéry-Stockalper (détruit en 1962).

A: l'ancienne rue du Chablais.

B: l'enceinte orientale de l'abbaye (existe toujours).

Vue depuis le sud-ouest.

(Tiré de R. Berguerand, *St-Maurice - hier et avant-hier*, bulletin de l'Association St-Maurice d'Agaune, 2003).

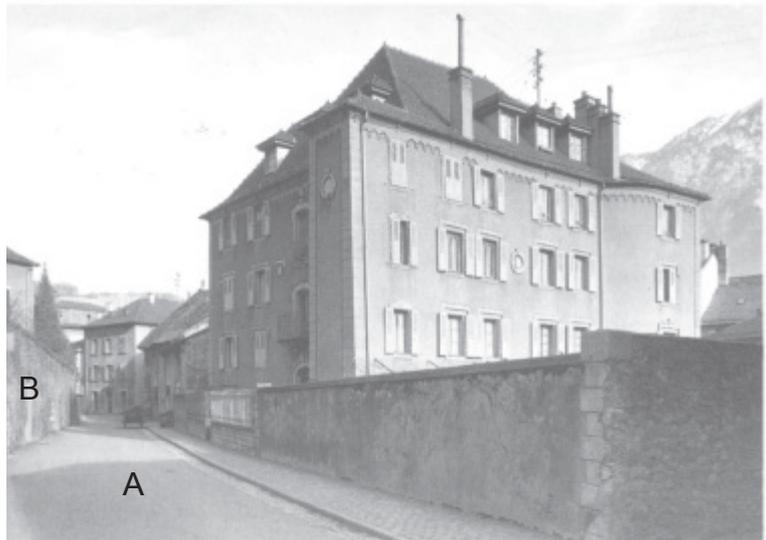


Fig. 129. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 23).

M743: mur positionné dans le jardin sud du château de Quartéry-Stockalper, ne correspondant à rien sur le plan de 1775. Pourrait se rapporter à des bâtiments figurant sur Mérian.

Vue depuis le nord-ouest.

Situation sur fig. 111.



Fig. 130. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 25).

M744: parement oriental d'un mur situé en partie sous le château et en partie sous son jardin sud. Pourrait se rapporter à des bâtiments figurant sur Mérian.

Vue depuis le sud.

Situation sur fig. 111.



Fig. 131. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 28).
M744: mur situé en partie sous le château et en partie sous son jardin sud, ici coupé en diagonale.
A: niveaux de marche extérieurs (UT753 à 756).
 Vue depuis l'est.
 Situation sur fig. 111.

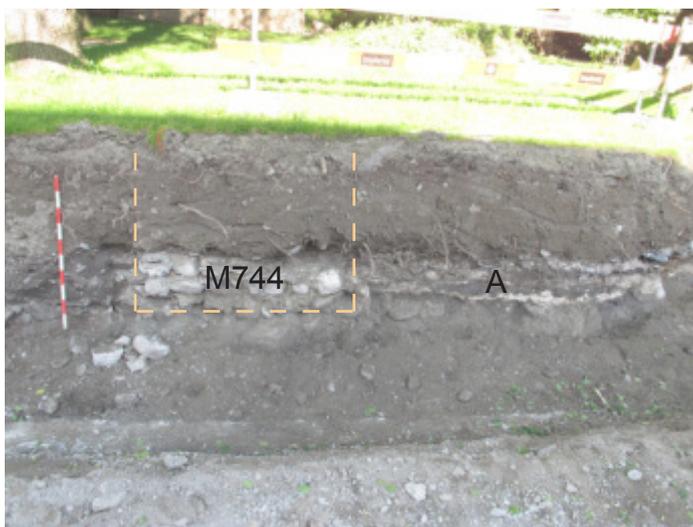


Fig. 132. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 28).
M746: façade sud du château de Quartéry-Stockalper.
 UT752: restes de dalles qui couvraient probablement le sol du château.
A: démolition sur un niveau de marche en terre, probable sol du jardin sud.
 Vue depuis l'est.
 Situation sur fig. 111.



Fig. 133. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 25).
M745: maçonnerie sans forme, indéterminée.
 Vue depuis le sud.
 Situation sur fig. 111.



Fig. 134. St-Maurice, avenue d'Agaune.

Vestiges isolés, intervention d'urgence (étape 15).
M128 et M170: paroi de l'annexe (cave ou petite cour intérieure) du château, qui n'existe pas sur le cadastre de 1840, mais est présente sur les photos prises lors de la démolition du château.
 Vue depuis l'est.
 Situation sur fig. 111.

**Fig. 135. St-Maurice, avenue d'Agaune.**

Le château de Quartéry-Stockalper lors de sa démolition en 1962.

Le **point rouge** désigne l'annexe dont les fondations ont été mises au jour lors du dégagement du bâtiment F du Haut-Moyen Age.

Vue depuis le sud.

(Tiré de R. Berguerand, *St-Maurice - hier et avant-hier*, bulletin de l'Association St-Maurice d'Agaune, 2003)

**Fig. 136. St-Maurice, avenue d'Agaune.**

Extrait des «Plans géométriques de St-Maurice» de 1840 à 1843 (AC / R127).

En **bleu**: les contours du château.

Le **point rouge** désigne l'emplacement de l'annexe. Celle-ci aurait donc été construite après 1840. Le mur nord pourrait être plus ancien que le château, en tant que façade de l'un des édifices repris dans la partie sud du manoir.





Fig. 136a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet métallique, avant et après sa restauration. K063-3.
© Conserv'Art.



Fig. 137a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet métallique, avant et après sa restauration. K063-4.
© Conserv'Art.



Fig. 138a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet métallique, avant et après sa restauration. K112-1.
© Conserv'Art.



Fig. 140a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet métallique, avant et après sa restauration. K061-3.
© Conserv'Art.



Fig. 141a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet en bronze, avant et après sa restauration. K005-1.
© Conserv'Art.



Fig. 142a et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Objet métallique, avant et après sa restauration. K040-1.
© Conserv'Art.



Fig. 143 et b. St-Maurice, avenue d'Agaune. Style en bronze, avant et après sa restauration. K036-1.
© Conserv'Art.

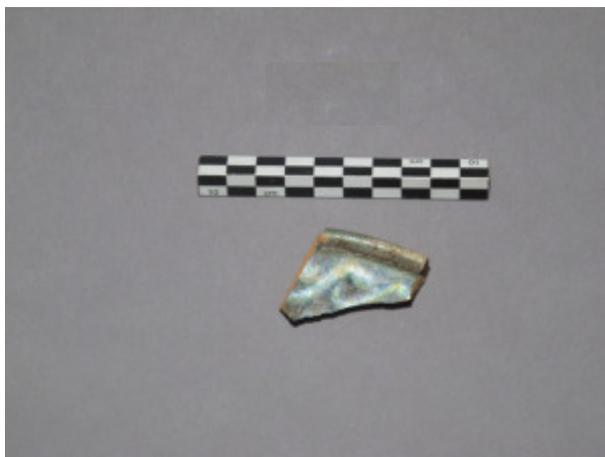


Fig. 144. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Tesson de céramique vernissée. K003-2.



Fig. 145. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Fragment de carreau de poêle vernissée. K003-3.

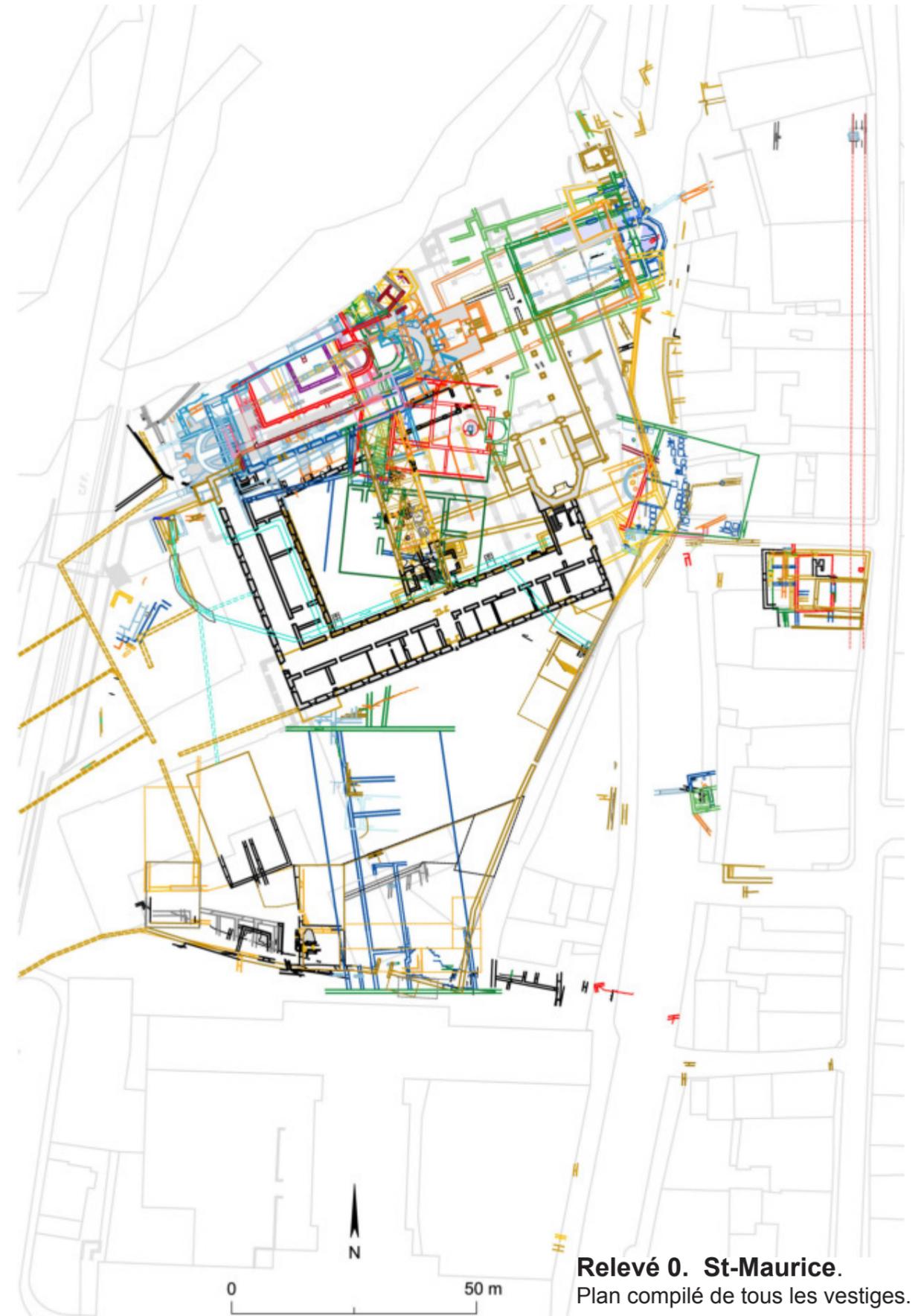


Fig. 146. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Fond ou couvercle d'un récipient en pierre ollaire. K004-3.

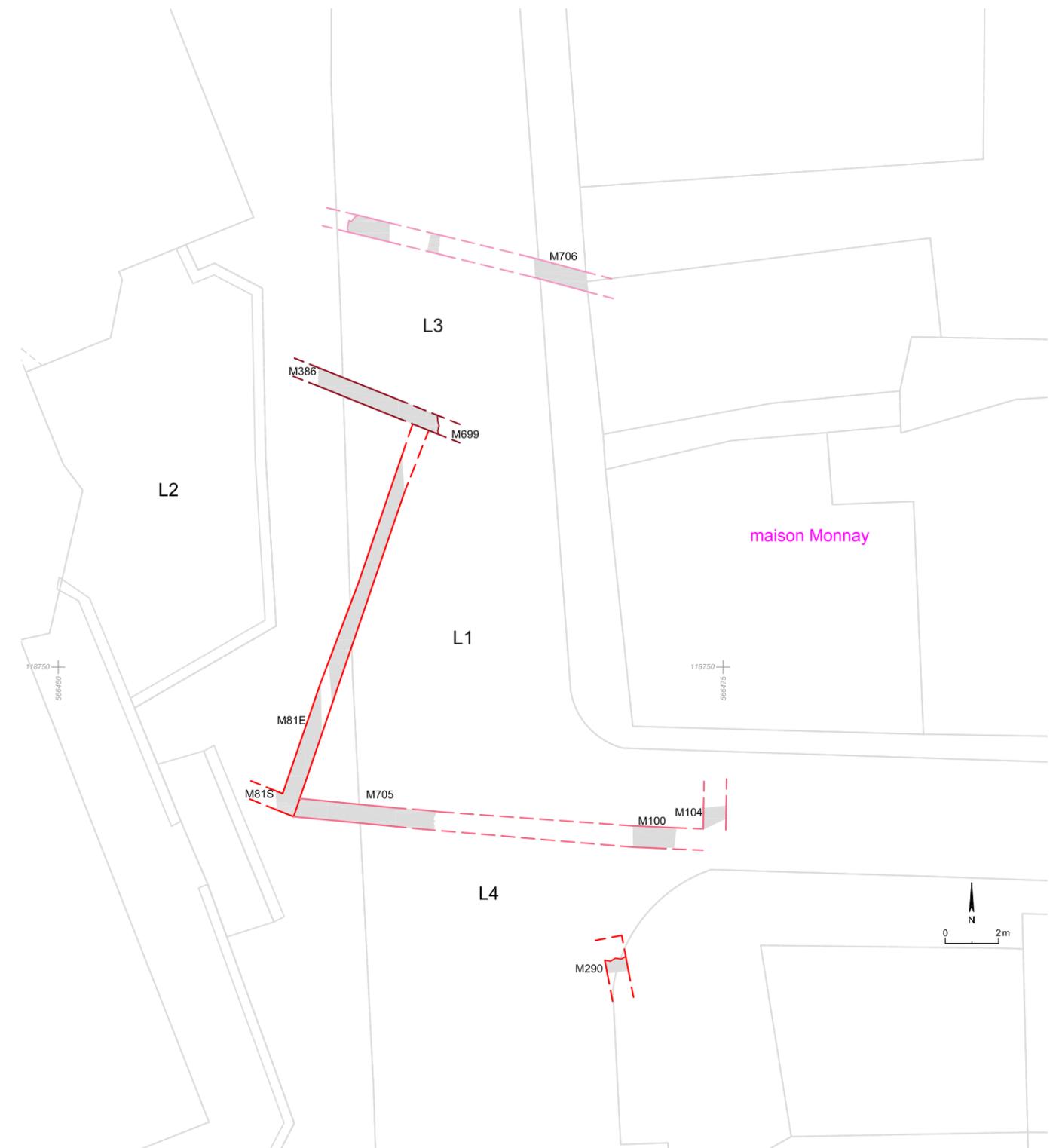


Fig. 147. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Porte-monnaie en cuir contenant une dizaine de nos francs en monnaie. K009-3.

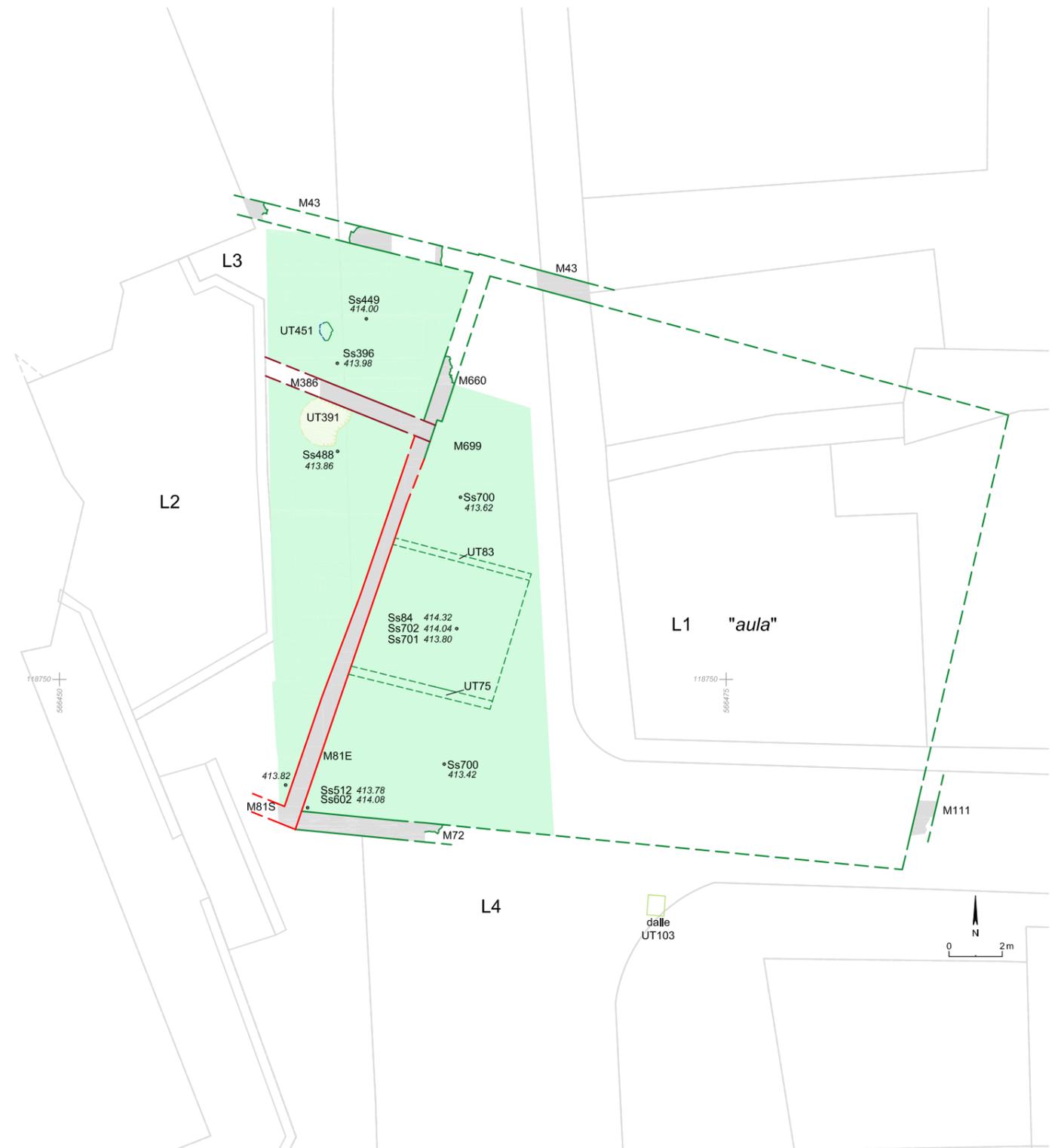
6 Relevés



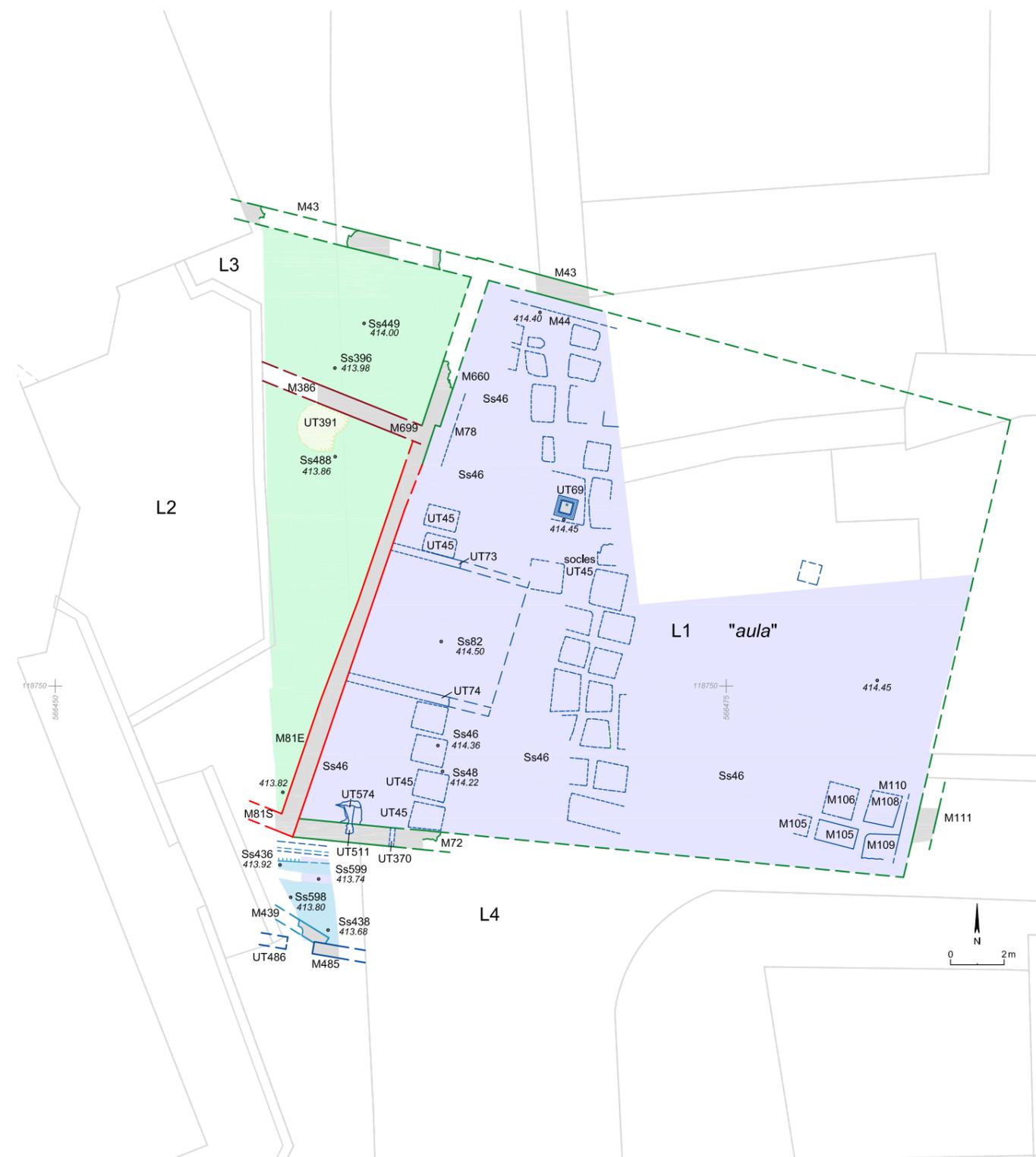
Relevé 0. St-Maurice.
Plan compilé de tous les vestiges.



Relevé 1. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 1.
Aula, phase 1. Ech.: 1/200e.

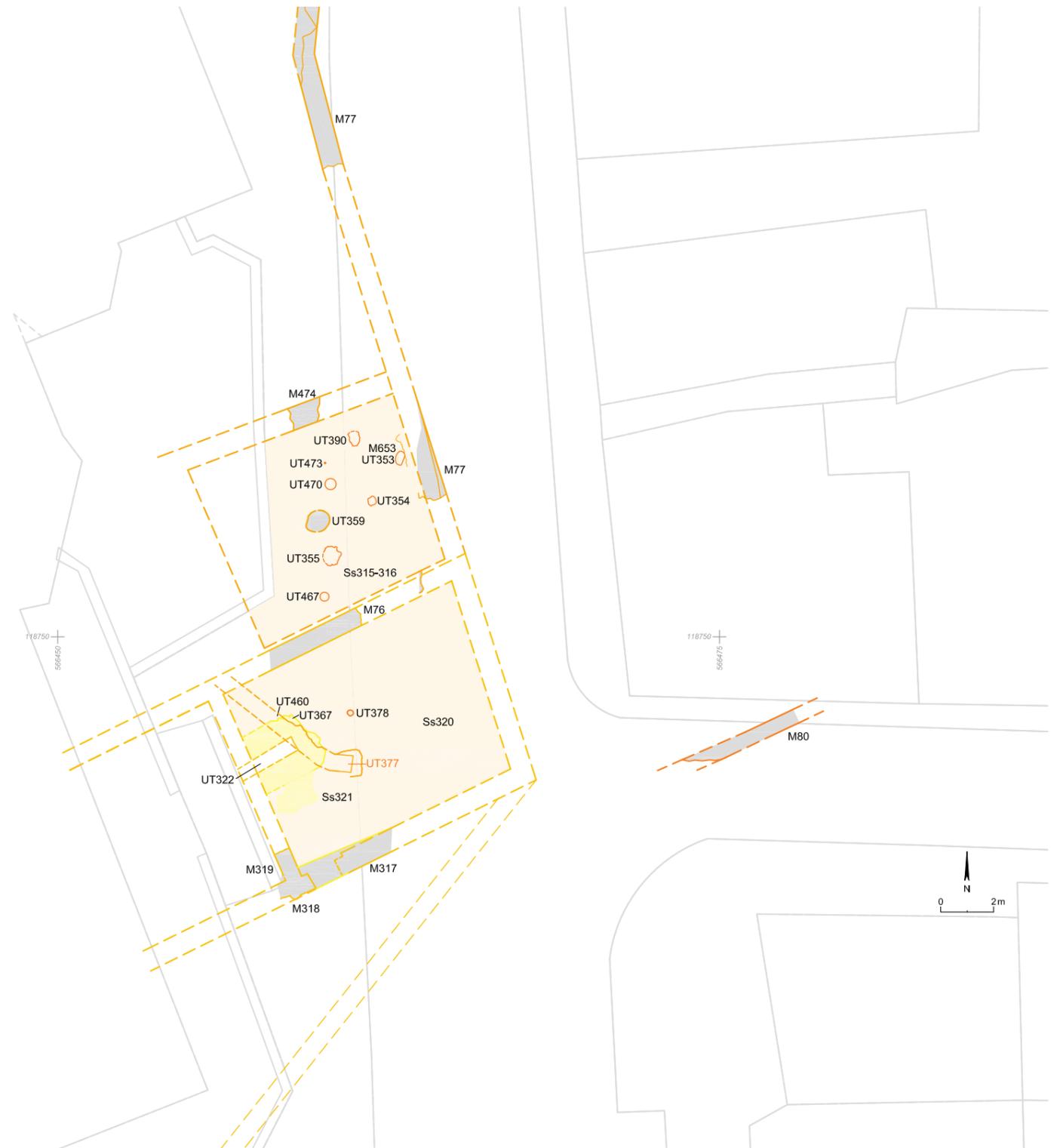


Relevé 2. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 2.
Aula, phase 2. Ech.: 1/200e.

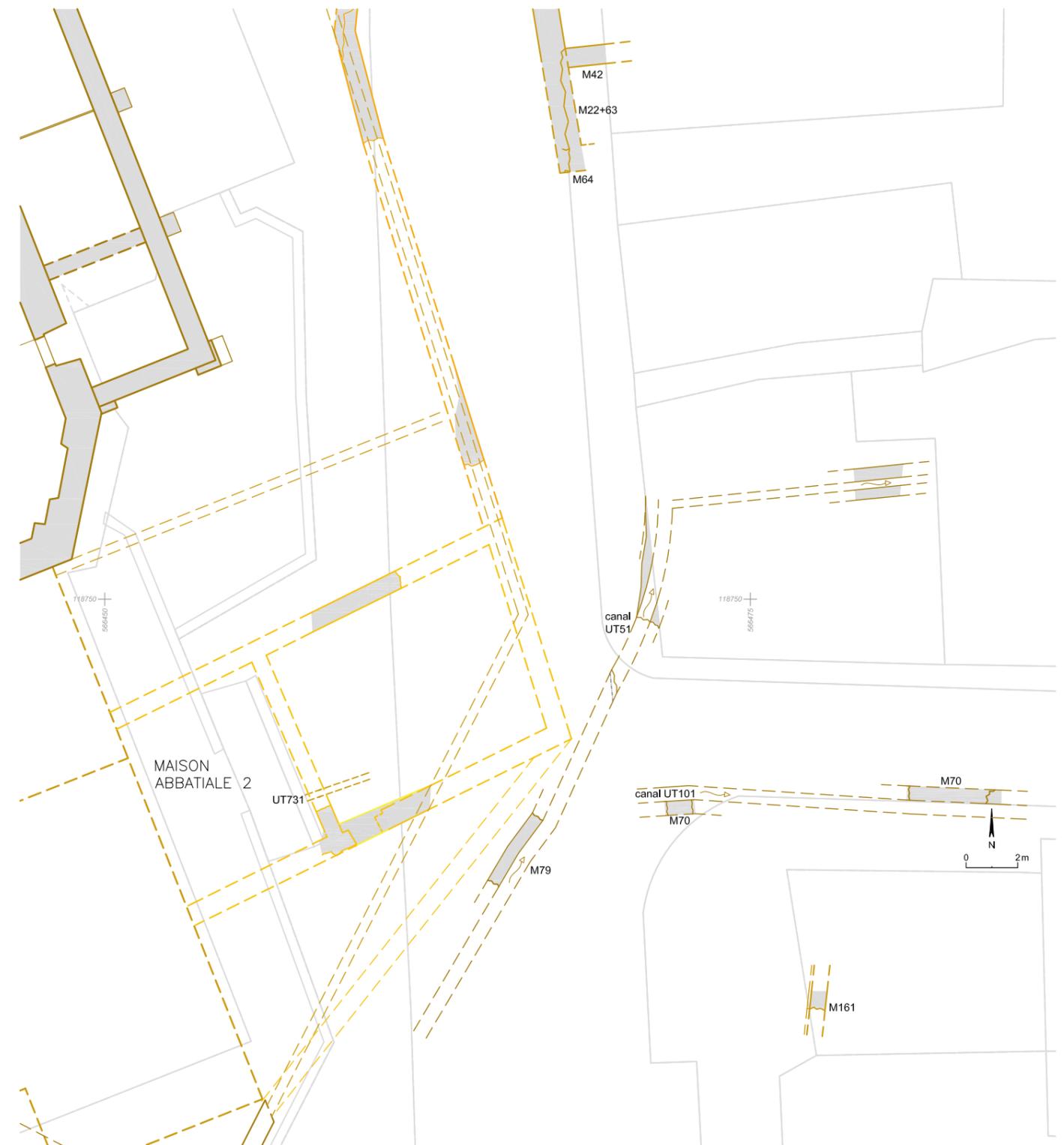


Relevé 3. St-Maurice, avenue d'Agaune. Plan 3.

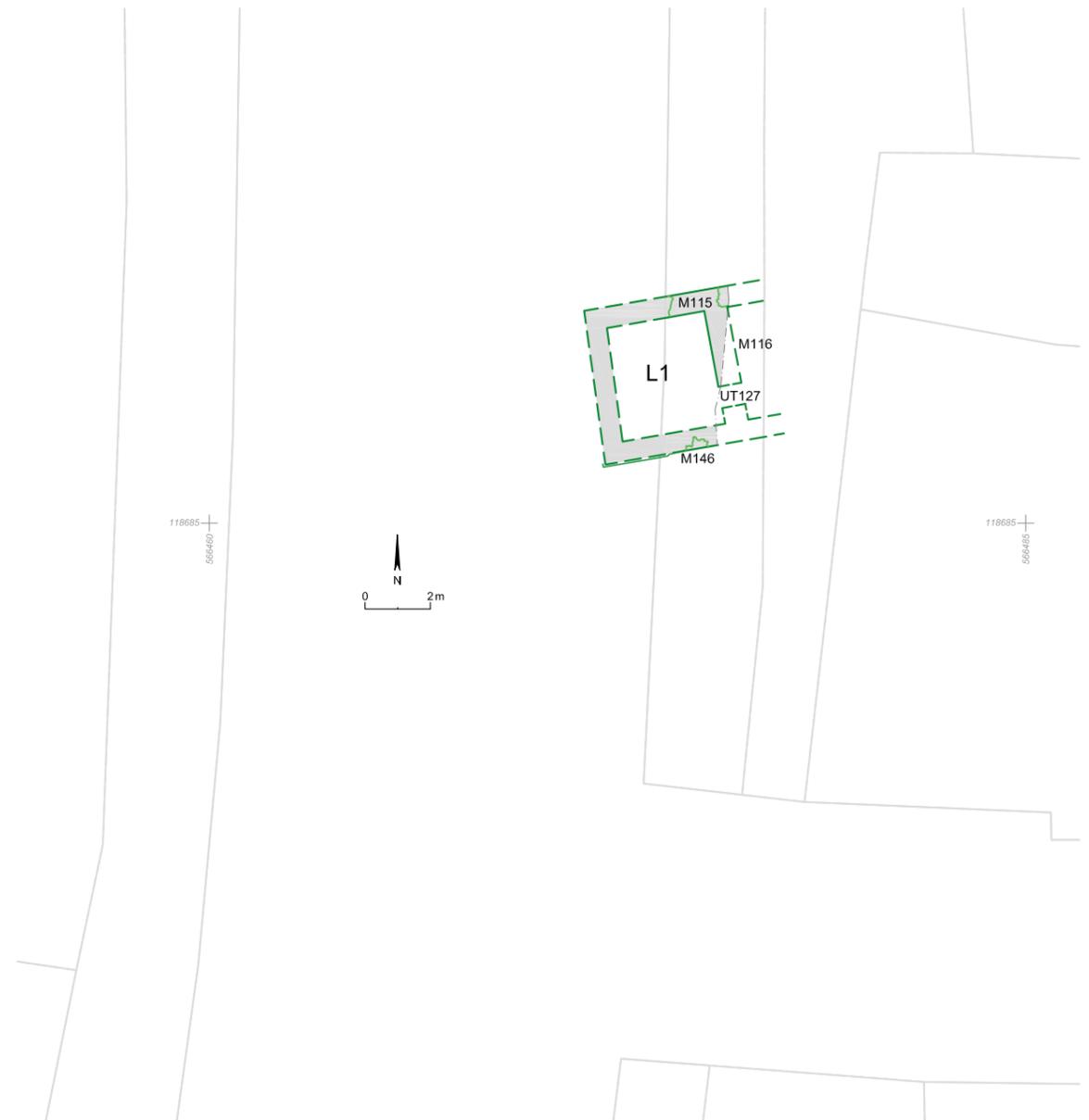
Aula, phase 3. Ech.: 1/200e.
 (Les chiffres en gris se rapportent aux occupations les plus récentes de la phase 3.)



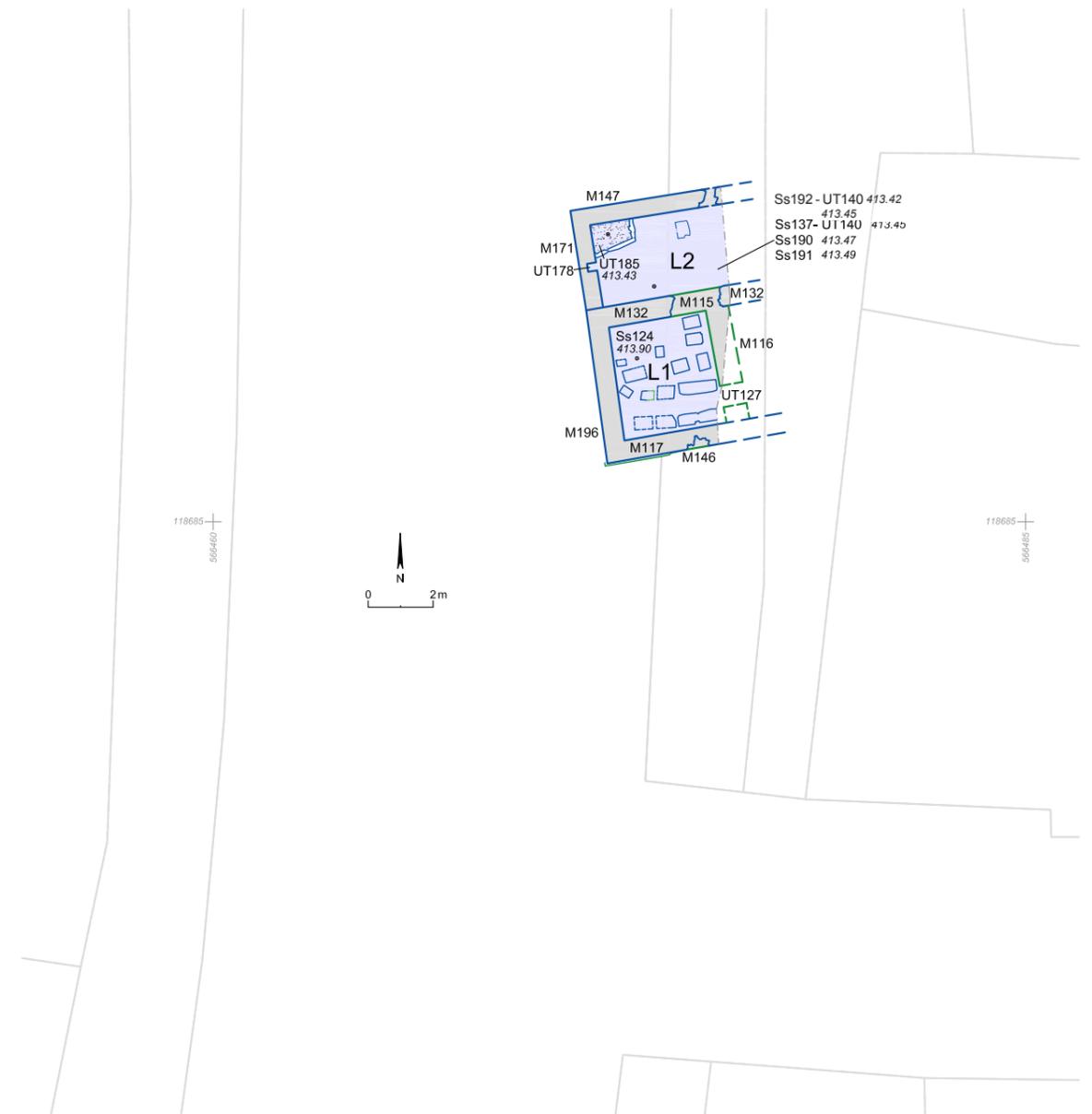
Relevé 5. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 5.
Aula, phase 5. Ech.: 1/200e.



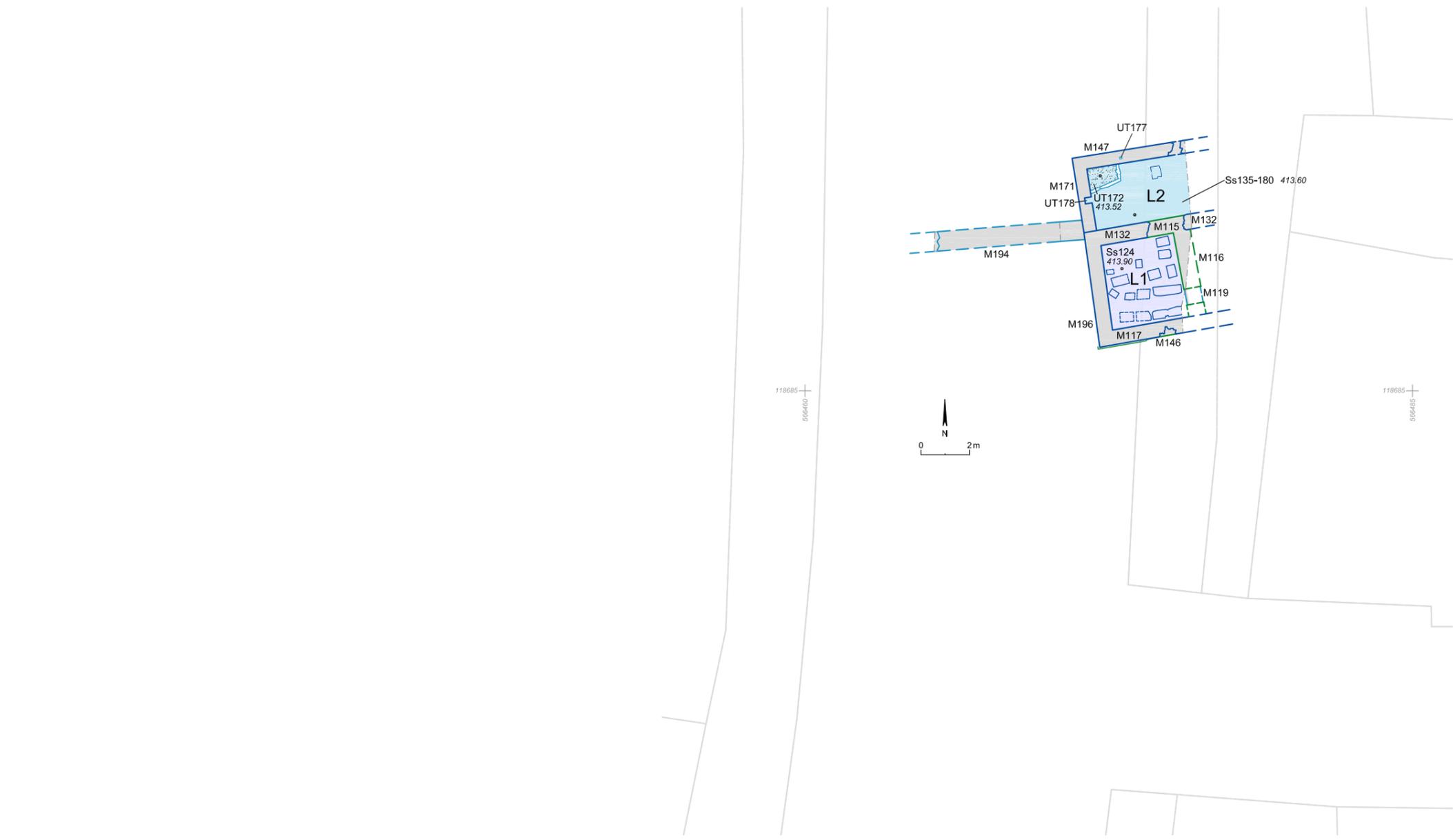
Relevé 6. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 6.
Aula, phase 6. Ech.: 1/200e.



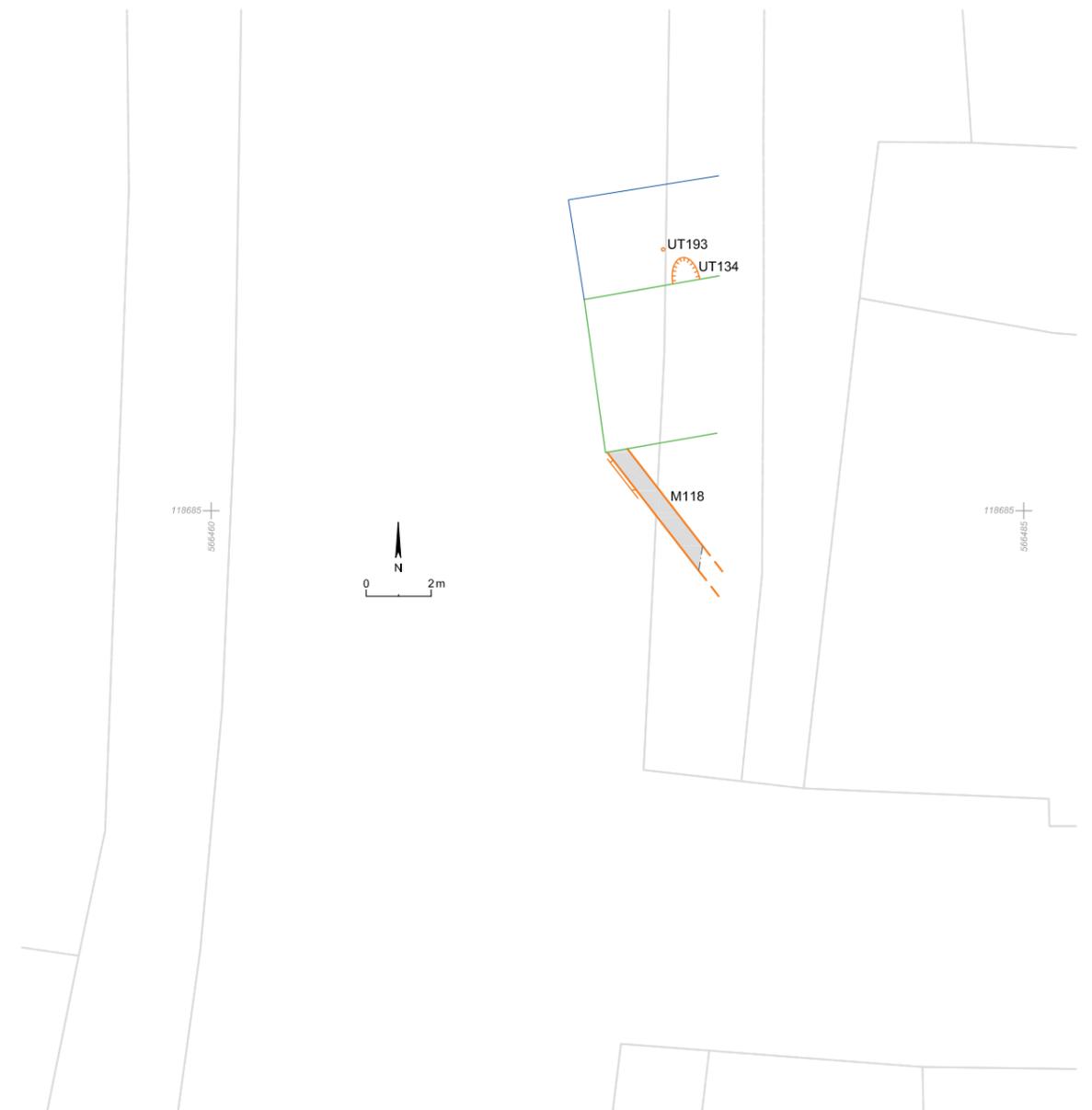
Relevé 7. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 2.
Bâtiment F, phase 2. Ech.: 1/200e.



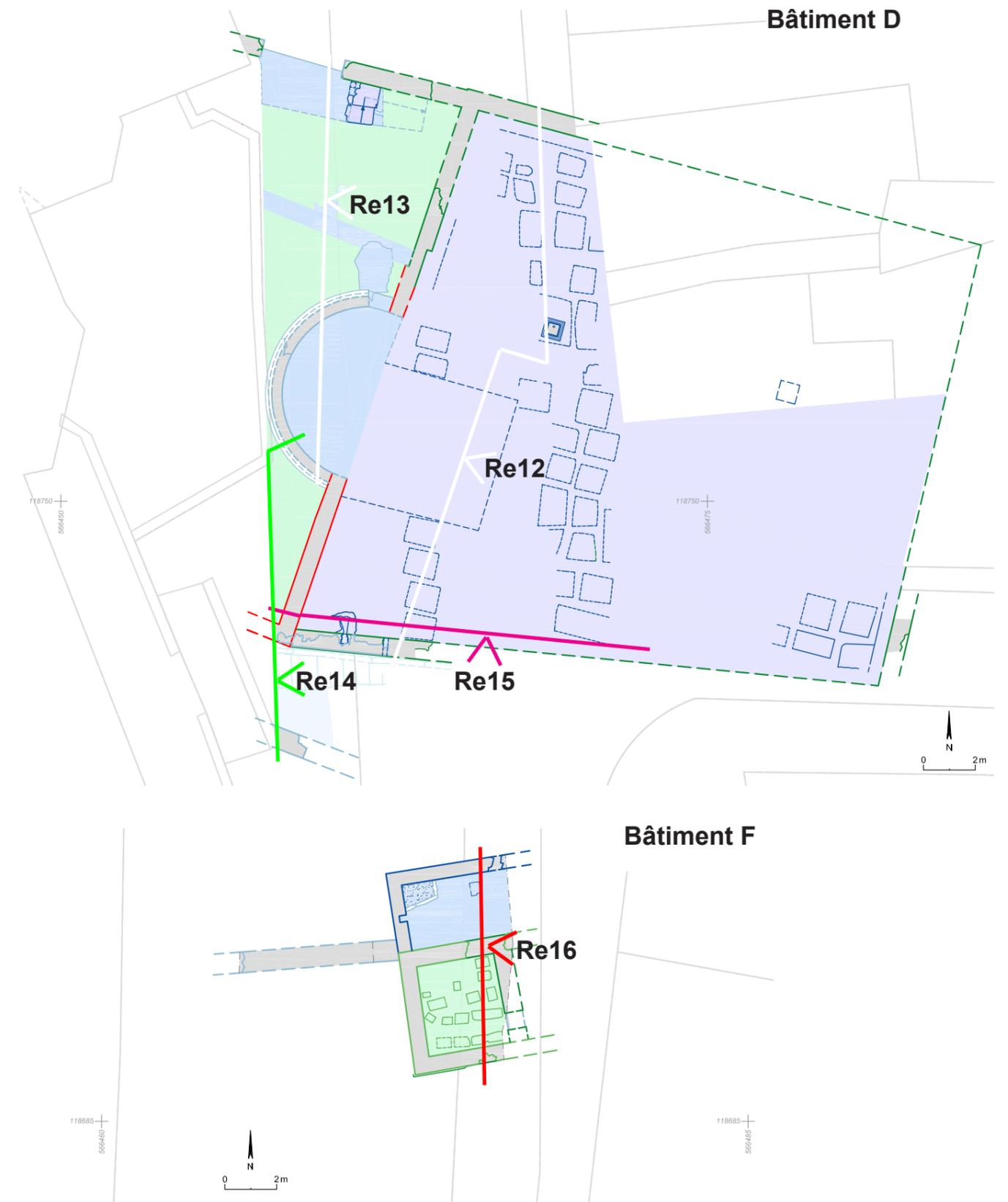
Relevé 8. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 3.
Bâtiment F, phase 3. Ech.: 1/200e.



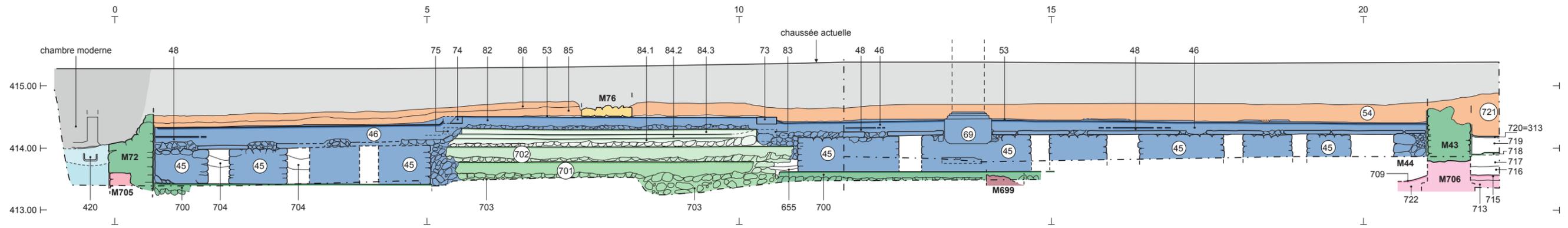
Relevé 9. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Plan 4.
Bâtiment F, phase 4. Ech.: 1/200e.



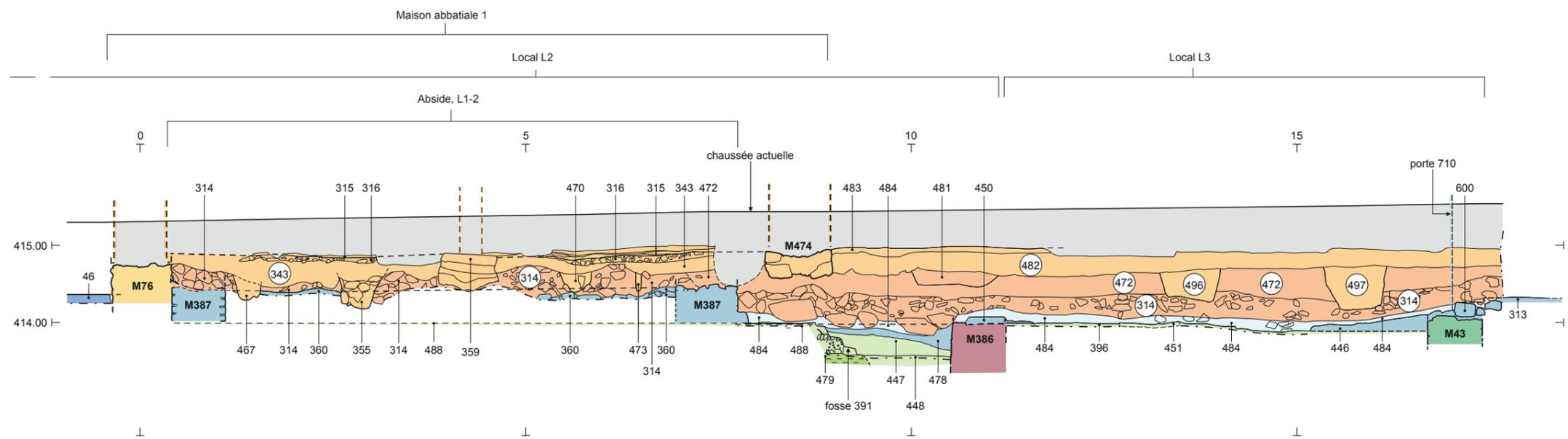
Relevé 10. St-Maurice, avenue d'Agaune. Plan 5.
Bâtiment F, phase 5. Ech.: 1/200e.



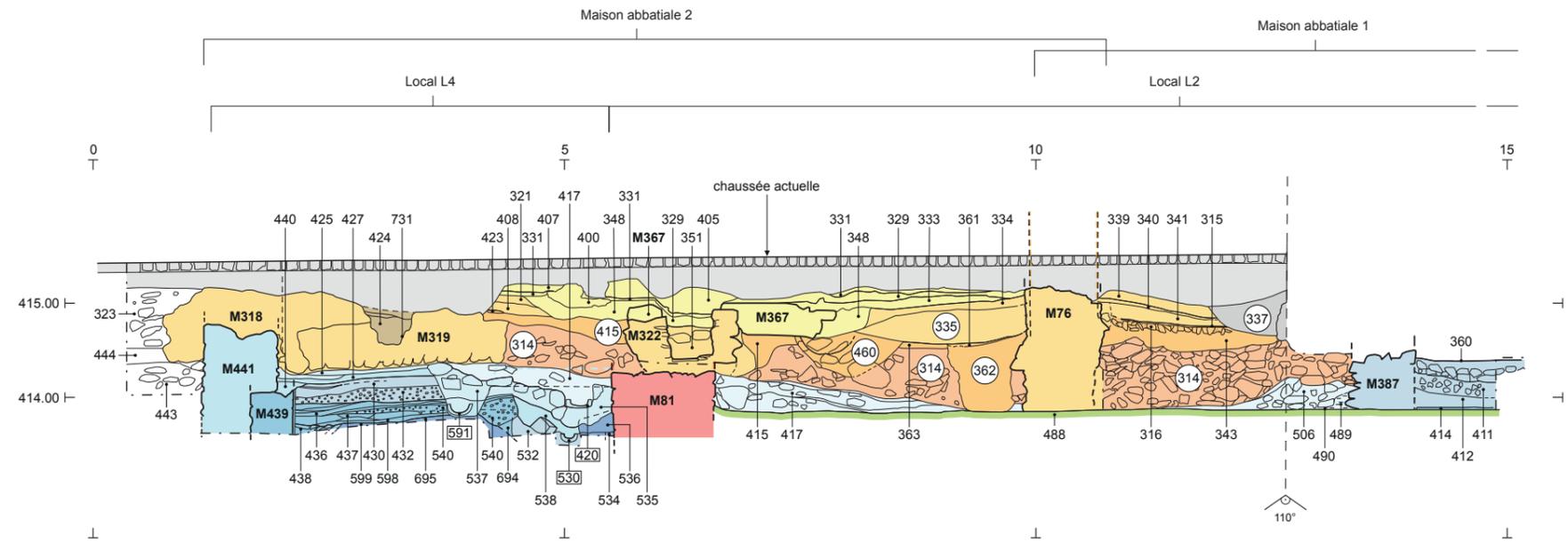
Relevé 11. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiments D et F. Localisation des coupes
présentées dans ce rapport.



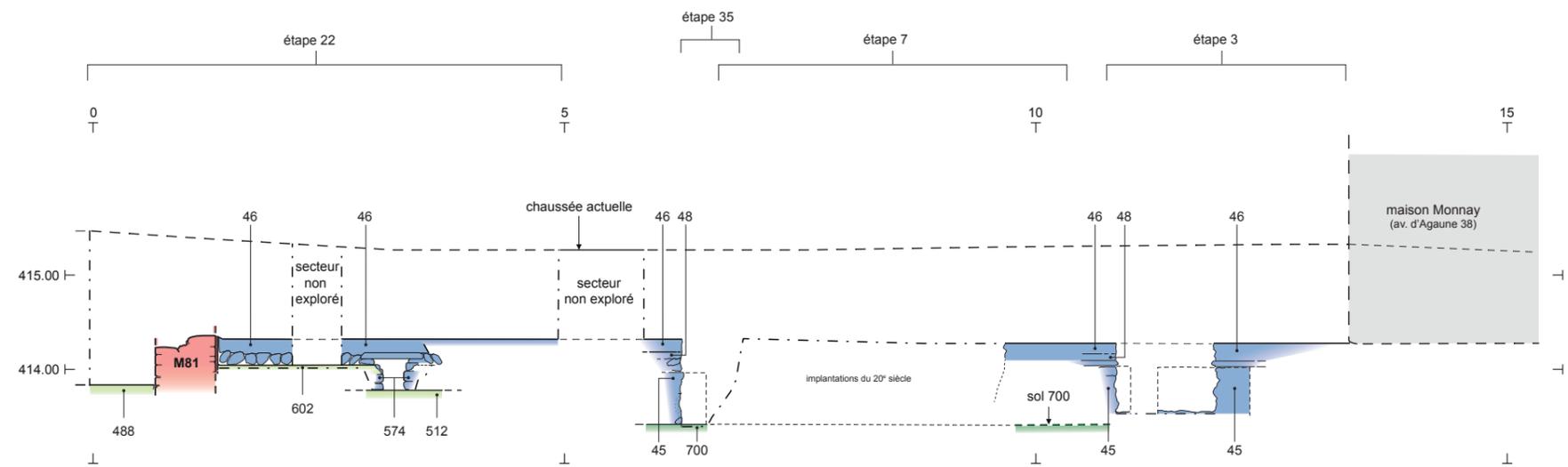
Relevé 12. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment D, *aula* (L1). Coupe vue ouest.
 Ech. 1/150e.



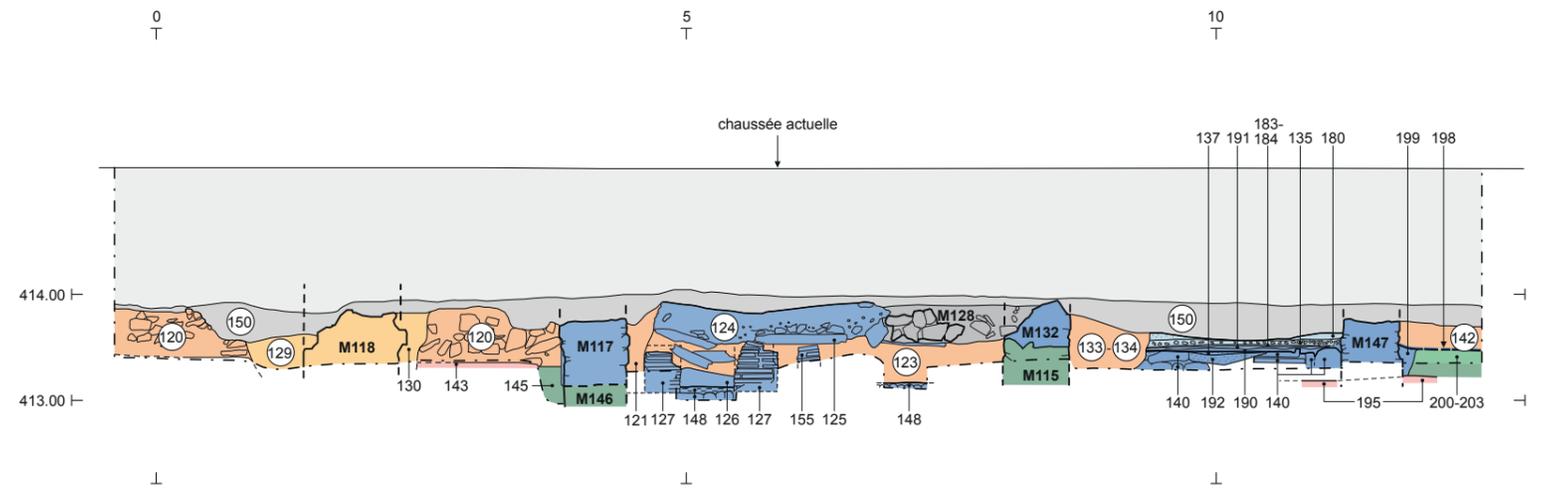
Relevé 13. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment D, locaux L1, L2, L3. Maison abbatale 1.
 Coupe vue ouest.
 Ech. 1/150e.



Relevé 14. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment D, locaux L4, L2. Maisons abbatiales 1
 et 2. Coupe vue ouest.
 Ech. 1/150e.



Relevé 15. St-Maurice, avenue d'Agaune.
 Bâtiment D, aula (L1). Coupe vue nord.
 Ech. 1/150e.



Relevé 16. St-Maurice, avenue d'Agaune.
Bâtiment F, locaux L1, L2. Coupe vue ouest.
Ech. 1/150e.